



Photo : Sébastien Louvet – BRL Ingénierie

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 FR8212019 « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

Tome 2

Octobre 2014



BRL ingénierie

1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001
30001 NIMES CEDEX 5



ECO MED

Espace Concorde - Bat. A2 - 120 impasse Jean-Baptiste Say
34470 PEROLS

Date de création du document	14/05/2013
Contact	Sébastien Louvet

Titre du document	Document d'objectifs du site Natura 2000 « Baronnies – Gorges de l'Eygues »
Référence du document :	800361_DOCOB-Baronnies_Tome-2_g
Indice :	g

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérfié et Validé par
31/05/2013	a	Tome 2 – Partie Stratégie de gestion	Sébastien Louvet Charlotte Ronan M-C. Bouslimani	Jean-Paul Hétier
24/07/2013	b	Tome 2 – Partie Stratégie de gestion	Sébastien Louvet Charlotte Ronan M-C. Bouslimani	Jean-Paul Hétier
20/02/2014	c	Tome 2 – Complet provisoire	Sébastien Louvet Charlotte Ronan M-C. Bouslimani	Jean-Paul Hétier
10/04/2014	d	Tome 2 – Complet provisoire revu suite à demandes de modification CCPR du 08/04/2014	Sébastien Louvet Charlotte Ronan M-C. Bouslimani	Jean-Paul Hétier
30/04/2014	e	Tome 2 – Complet provisoire revu suite à demandes de modification CCPR du 30/04/2014	Sébastien Louvet Charlotte Ronan M-C. Bouslimani	Jean-Paul Hétier
19/06/2014	f	Version finale après observations du Copil reçues jusqu'au 10 juin 2014	Sébastien Louvet Charlotte Ronan M-C. Bouslimani	Jean-Paul Hétier
09/10/2014	g	Dernières modif° de forme (logos) demandées par la DDT et Bon à Tirer	Sébastien Louvet	Jean-Paul Hétier



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 FR8212019 « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

Directive « oiseaux »

Tome 2 : Volet opérationnel : objectifs et mesures de gestion



PRINCIPALES DATES LIÉES A L'ÉLABORATION DU DOCOB

Étapes	Dates
• Réunion COPIL 1: installation officielle, désignation opérateur (signature convention cadre)	
• Réunion COPIL 2 : lancement de l'élaboration du DOCOB	30 mars 2012
• Réunion COPIL 3 de validation du Tome 1 Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation	19 mars 2013
• Réunion COPIL 3 pour la validation de la Stratégie de gestion avec Objectifs de gestion et plan d'organisation des groupes de travail (première partie du Tome 2)	2 juillet 2013
• Groupes de travail sur le plan d'action	16 & 17 octobre 2012
• Réunion COPIL 4 pour la présentation du plan d'actions	22 mai 2014
• Réunion COPIL 5 de validation du Tome 2 Plan d'actions et validation du DOCOB final	19 juin 2014
• Validation - date signature rapporteur scientifique, le cas échéant	
• Approbation DOCOB (date de l'arrêté préfectoral)	



MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère en charge de l'environnement – DREAL Rhône-Alpes

FINANCEMENTS :

Répartition : 50 % crédits Etat et 50 % crédits Union Européenne via le FEADER, dans le cadre du PDRH 2007-2013

OPÉRATEUR N2000

Communauté de Communes du Pays de Rémuzat

Chargé de mission : Vincent Perlberg

RÉDACTION DU DOCOB

BRL ingénierie

ECO-MED

CARTOGRAPHIES

BRL ingénierie

ECO-MED

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

BRL ingénierie

ECO-MED

RÉFÉRENCE À UTILISER

Communauté de Communes du Pays de Rémuzat, 2012. Document d'Objectifs Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) FR8212019 « Baronnies – Gorges de l'Eygues » - Tome 1

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	1
1 - PRÉSENTATION DU VOLET OPÉRATIONNEL DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	3
1.1 MÉTHODOLOGIE	3
1.2 LES DIFFÉRENTES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	4
1.2.1 Les mesures contractuelles	4
1.2.1.1 Les contrats Natura 2000	4
1.2.1.2 La charte Natura 2000	7
1.2.1.3 Les conventions et autres dispositifs	7
1.2.2 Les mesures non contractuelles	8
1.2.3 Les dispositifs de financement	8
1.3 ÉVALUATION D'INCIDENCES	9
2 - STRATÉGIE DE GESTION.....	11
2.1 RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DOCOB	11
2.2 LA STRATÉGIE DE GESTION	15
2.2.1 Les objectifs de gestion	15
2.2.2 Hiérarchisation des objectifs de gestion	19
2.2.3 Localisation des objectifs et des priorités de gestion	19
2.3 MESURES DE GESTION ET HIÉRARCHISATION	24
2.3.1 Résultat des concertations en groupes de travail	24
2.3.2 Les actions retenues organisées en quatre catégories	26
2.3.3 Hiérarchisation des actions	27
3 - LES MESURES DE GESTION PRÉCONISÉES	29
3.1 GESTION & PROTECTION DES ESPÈCES (GPE)	29
3.1.1 Réintroductions	29
3.1.2 Suivis scientifiques	32
3.1.3 Placettes d'équarrissage	38
3.1.4 Aménagements faunistiques	42
3.1.5 Biocides à usage non agricole	44
3.1.6 Lignes électriques aériennes	46
3.1.7 Survol aérien	48
3.2 SENSIBILISATION, PRÉVENTION, QUIÉTUDE (SPQ)	50
3.2.1 Information et sensibilisation	50
3.2.2 Aménagements fréquentation	54
3.2.3 Evènementiel	57

3.3 PASTORALISME, AGRICULTURE, FORÊT (PAF)	59
3.3.1 Animation pastorale	59
3.3.2 Maintien des unités pastorales	62
3.3.3 Ouverture de milieux	65
3.3.4 Biocides agricoles	68
3.3.5 Libre évolution forestière	70
3.3.6 Biodiversité forestière	73
3.4 ANIMATION, GESTION (AG)	75
3.4.1 Animation et suivi Docob	75
3.4.2 Conventions de partenariats	77
3.4.3 Appui aux études d'incidence	79
3.4.4 Suivi-évaluation du DOCOB	80
4 - SYNTHÈSE DES ACTIONS.....	83

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX :

Tableau 1: Les différents types de contrats Natura 2000	6
Tableau 2 : Tableau synthétique présentant les différentes espèces de la ZPS selon la hiérarchisation de leur enjeu local de conservation	11
Tableau 3 : Hiérarchisation des grands objectifs de développement durable définis sur la ZPS des Baronnies.....	14
Tableau 4 : Cohérence des objectifs de développement durable et des objectifs de gestion	17
Tableau 5 : Hiérarchisation des objectifs de gestion définis sur la ZPS des Baronnies.....	19
Tableau 6 : Groupes de travail et objectifs de gestion traités	25
Tableau 7 : Niveau de priorité par action.....	27
Tableau 8 : Actions par niveau de priorité	27
Tableau 9: Synthèse des actions du DOCOB	86
Tableau 10: Bilan annuel des temps d’animation par action.....	87

CARTES :

Carte 1 : Objectifs de gestion priorités de la ZPS « Baronnies – Gorges de l’Eygues ».....	21
Carte 2 : Zones de quiétude de la ZPS.....	56
Carte 3 : Le pastoralisme dans les Baronnies.....	61
Carte 4 : Secteurs forestiers de la ZPS.....	72

ABRÉVIATIONS

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
ADEM : Association Départementale d'Economie Montagnarde
AFDP : Association Foncière Drômoise provençale
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
DIRCAM : Direction de La Circulation Aérienne Militaire
Docob : Document d'Objectifs
ERDF : Electricité Réseaux Distribution France
FEADER : Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural
FEDER : Fonds Européens de Développement Régional
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MAE-T : Mesures Agro-environnementales Territorialisées
ODD : Objectif de Développement Durable
OG : Objectif de gestion
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF : Office National des Forêts
PAEC : Plan d'Action Environnementale et Climatique
PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal
PDR-RA : Programme de Développement Rural Rhône-Alpes
PNA : Plan National d'Action
PPT : Plan Pastoral Territorial
PRAD : Plan Régional d'Agriculture Durable
SDED : Syndicat départemental Energie Drôme
SMBP : Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
VCF : Vulture Conservation Foundation
ZPS : Zone de Protection Spéciale

Préambule

Le présent document correspond au volet stratégique et opérationnel du DOCOB, c'est-à-dire à un programme d'actions répondant aux objectifs de conservation identifiés à l'issue du diagnostic écologique et socio-économique et de l'analyse écologique et fonctionnelle (Tome 1 du DOCOB).

Une fois le DOCOB approuvé (Tomes 1 et 2), une structure, désignée par le Comité de pilotage, se verra confier l'animation générale et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB sur le territoire. Son rôle sera d'animer la mise en œuvre de l'ensemble des actions définies dans le volet opérationnel du DOCOB, de recenser les bénéficiaires prêts à s'engager dans la démarche, conformément aux objectifs et modalités de gestion prévus dans le DOCOB et d'accompagner les bénéficiaires dans la recherche des outils de gestion les plus adaptés à mettre en œuvre.

1 - PRÉSENTATION DU VOLET OPÉRATIONNEL DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

1.1 MÉTHODOLOGIE

Le présent volet d'application vise l'atteinte des objectifs de développement durable retenus à l'issue des phases de diagnostic et de hiérarchisation des enjeux définis dans le tome 1 du DOCOB. L'identification des mesures proposées est fondée sur l'intégration des objectifs de conservation des milieux et espèces dans les activités économiques et dans les politiques sectorielles selon une approche locale et concertée. Ainsi, l'élaboration des mesures de gestion et de leur mise en œuvre a été réalisée en concertation avec les acteurs locaux.

LE TRAVAIL PAR GROUPES THÉMATIQUES SUR LES OBJECTIFS DE GESTION ET LES AXES D'ACTION

Étant donné les enjeux naturalistes et socio-économiques des Baronnies ainsi que le nombre des partenaires à engager dans la concertation, la Communauté de Communes du Pays de Rémuzat a choisi de piloter, en plus des comités de pilotage, des réunions de concertation thématique pour la construction du DOCOB.

Dans le cadre de l'élaboration du tome 2, 5 groupes de travail ont été menés, afin de :

- Enrichir le projet par la mobilisation des connaissances et de l'intelligence collective produite par l'interaction des expertises et des avis de chacun des acteurs concernés ;
- Générer un processus d'engagement dans le projet de DOCOB, c'est-à-dire faire de chaque acteur une partie prenante du projet.

Les thématiques abordées ont été :

- Groupe 1 : « Protection des espèces, gestion et éducation-sensibilisation »
- Groupe 2 : « Quiétude »
- Groupe 3 : « Milieux ouverts, élevage et agriculture »
- Groupe 4 : « Forêt »
- Groupe 5 : « Risque d'électrocution et de collision - lignes électriques »

1.2 LES DIFFÉRENTES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB

Les éléments de cadrage exploités dans cette partie sont issus principalement de la Circulaire DGPAAT/SDDRC/C2012-3047 du 27 avril 2012, relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres. Cette circulaire sera actualisée en fonction des évolutions apportées par la programmation européenne 2014-2020 et le PDR Rhône-Alpes.

1.2.1 Les mesures contractuelles

L'un des principaux moyens retenus pour la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000 en France consiste à passer, dans le cadre de volontariat des propriétaires, titulaires des droits réels et personnels ou pratiquants d'activités, par des mesures contractuelles.

Différentes mesures contractuelles peuvent être envisagées dans le cadre de Natura 2000 :

- Les contrats Natura 2000
 - Agricoles (sous la forme de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC))
 - Forestiers
 - Non agricoles-non forestiers
- Les chartes Natura 2000
- Les conventions

1.2.1.1 Les contrats Natura 2000

OBJET DES CONTRATS NATURA 2000

Des mesures de gestion ont été définies et seront financées au titre de contrats Natura 2000. Les bénéficiaires potentiels sont mentionnés à titre indicatif dans les fiches mesures.

Le contrat Natura 2000, conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels et personnels (art. L.414-3 I. du code de l'environnement) portant sur des parcelles incluses dans le site, porte sur des engagements qui visent à assurer le maintien, ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site et qui sont mentionnés dans les arrêtés ministériels en date du 16 novembre 2001 modifiés. Les engagements contenus dans le contrat Natura 2000 doivent être conformes aux orientations de gestion et de conservation définies dans le DOCOB. Cette aide ne constitue en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée mais est la contrepartie d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits réels et personnels.

ÉLIGIBILITÉ DES TERRAINS ET DES PARCELLES AUX CONTRATS NATURA 2000

Les terrains éligibles sont les terrains inclus dans un site Natura 2000. La signature de plusieurs contrats Natura 2000 sur une même parcelle est possible mais elle doit néanmoins rester exceptionnelle, dans un souci de cohérence écologique et de simplification des procédures et des contrôles.

Par exemple pour le cas où il serait envisagé de signer un contrat Natura 2000 avec le propriétaire d'une parcelle et un autre contrat Natura 2000 avec la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir sur ladite parcelle, le service instructeur s'assurera que les deux contrats identifient clairement et sans chevauchement possible les engagements souscrits. Lors de l'instruction, un contrôle sera réalisé pour vérifier qu'il n'y a pas de double financement d'une même intervention et que les deux contrats, portés par deux bénéficiaires distincts, s'articulent correctement.

ÉLIGIBILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES AUX CONTRATS NATURA 2000

Un bénéficiaire est un opérateur, organisme ou entreprise, public ou privé, chargé de la mise en œuvre des actions et destinataire d'une aide. Est donc éligible au contrat toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site, espaces sur lesquels s'applique la mesure contractuelle. Cela sera donc selon les cas :

- Soit le propriétaire,
- Soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000 (convention de gestion, autorisation d'occupation temporaire, bail emphytéotique, bail civil, bail de chasse, vente temporaire d'usufruit, convention d'occupation précaire, bail à domaine congéable, échange, bail commercial, concession, contrat d'entreprise, bail à loyer, bail de pêche, convention de mise à disposition, convention pluriannuelle d'exploitation ou de pâturage, commodat ou autre mandat).
- Les personnes publiques ou privées titulaires de droits réels et personnels sur des parcelles appartenant au domaine privé de l'État peuvent souscrire un contrat Natura 2000.

Il existe de nombreux propriétaires privés sur le site Natura 2000 des Baronnies-Gorges de l'Eygues : agriculteurs, privés possédant des terrains forestiers, etc. Pour être éligible, toute opération doit avoir fait l'objet d'une demande de subvention préalable au début d'exécution de l'opération. La date de dépôt de la demande constitue donc le point de départ de l'éligibilité de l'opération. En cas de commencement d'exécution avant le dépôt de la demande, l'ensemble du projet devient inéligible.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS NATURA 2000

Les différents types de contrats Natura 2000 et leurs principales caractéristiques sont présentés dans le tableau suivant. Le détail est présenté en annexe 7 du document.

Type de contrats	Objet du contrat	Bénéficiaires potentiels	Parcelles concernées	Sources de financement
Contrats Natura 2000 agricoles	<p>Il s'agissait notamment jusque-là de la mise en place de mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET), dispositif 214 du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) qui répondent à des menaces localisées et permettent de préserver des ressources remarquables sur un territoire particulier.</p> <p>Les MAET sont désormais remplacées par les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) dans la nouvelle programmation européenne en vigueur pour 2014-2020, qui représentent la mesure 10 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes (PDR-RA). Un passage par un plan agroenvironnemental et climatique (PAEC) local est ajouté.</p>	Agriculteurs et éleveurs	Parcelle agricole	<p>Financements de l'État</p> <p>Financement de l'Europe, via des fonds FEADER affectés au PDR-RA (à travers les mesures 7 et 10)</p>
Contrats Natura 2000 forestiers	Financent des investissements non productifs en forêts et espaces boisés, au sens de l'article 20 du règlement du parlement et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le FEADER et abrogeant le règlement CE n°1698/2005 du Conseil (mesure 7 du PDR- RA)	Propriétaires fonciers ou mandataires	Parcelle forestière	
Contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers	Financent des investissements et actions d'entretien non productif des milieux	<p>Propriétaires fonciers ou mandataires</p> <p>Agriculteurs dans certains cas</p>	Parcelle ni agricole, ni forestière	

Tableau 1: Les différents types de contrats Natura 2000

1.2.1.2 La charte Natura 2000

« Il peut exister des mesures intéressantes pour la conservation de l'état de conservation des habitats et espèces justifiant la désignation d'un site Natura 2000 qui ne nécessitent pas une contrepartie financière car elles n'induisent pas de frais supplémentaires de la part des personnes qui s'engagent à les respecter : ce sont des engagements simples de « bonnes pratiques », compatibles avec les objectifs du DOCOB.

La charte Natura 2000 est un outil destiné aux titulaires de droits réels et personnels portant sur des terrains ou espaces inclus dans un site dont les engagements de gestion ne nécessitent pas de contribution financière (de l'État, de l'Union européenne, des collectivités, etc.) ».

La charte est donc un document contractuel, pour une durée de 6 ans généralement, qui fait partie intégrante du DOCOB. Elle définit les « bonnes pratiques » en vigueur ou souhaitées favorables aux espèces protégées présentes sur le site (« à mieux faire », « à ne pas faire » en terme de pratiques et de comportements).

Elle est constituée d'engagements et de recommandations, de portée générale ou zonée, contribuant à la réalisation des objectifs de conservation du DOCOB. Ils peuvent être relatifs :

- Aux milieux, (destinés aux titulaires de droits fonciers) ;
- Aux activités (usagers individuels ou regroupés en associations, clubs et fédérations).

L'adhésion à la charte marque donc la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité, conformes aux objectifs du DOCOB. Les engagements souscrits dans la charte ne donnent pas lieu à une rémunération compensatoire, ces engagements n'étant pas censés entraîner de surcoût pour l'adhérent. La charte permet toutefois aux adhérents de bénéficier d'exonérations fiscales et d'accéder à certains financements publics (uniquement les propriétaires, et non pas les usagers, dont l'adhésion relève d'une démarche volontariste et civique) et notamment :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ;
- Garantie de gestion durable des forêts, lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé. Cette garantie permet l'accès à des aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et des forêts.

La charte du site des Baronnies – Gorges de l'Eygues constitue l'Annexe 11 du DOCOB.

1.2.1.3 Les conventions et autres dispositifs

En dehors des dispositifs prévus pour l'application de Natura 2000, d'autres dispositifs légaux de contractualisation peuvent être mis en œuvre pour l'animation du DOCOB.

Notamment, l'animateur chargé de mettre en œuvre le DOCOB, peut envisager de passer une convention avec une commune, une fédération ou un club, ou encore un propriétaire privé afin d'accompagner le signataire dans la mise en place et la mise en œuvre de pratiques de gestion compatibles avec la conservation des espèces cibles du DOCOB.

1.2.2 Les mesures non contractuelles

Certaines actions prévues dans le DOCOB mais non éligibles au titre de la contractualisation peuvent être mises en œuvre par la structure animatrice. Pour cela, la structure animatrice doit prendre en charge le montage des dossiers de financement avec les divers partenaires identifiés. Cela concerne l'animation des sites, les actions de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques, la communication et la sensibilisation, les mesures administratives, réglementaires et foncières.

- Mesures pour l'animation du DOCOB.
- Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques : ces mesures planifient la réalisation d'études complémentaires afin d'améliorer les connaissances sur des espèces ou habitats et d'assurer le suivi scientifique d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire des sites représentant des indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs.
- Mesures de communication : La communication autour des objectifs et enjeux des sites Natura 2000 s'effectuera durant la phase d'animation au moyen d'outils d'information, d'éducation et de sensibilisation variés s'adressant à différents publics et s'appuyant sur différents supports.
- Mesures administratives et réglementaires : Il s'agit de mesures prévoyant le recours à des outils administratifs et réglementaires comme par exemple la mise en cohérence de documents de planification ou de programmes de travaux pour intégrer les objectifs de conservation du site.

1.2.3 Les dispositifs de financement

Les principaux partenaires financiers de Natura 2000 sont :

- L'Union européenne, via les fonds FEADER ou le FEDER ;
- L'État ;
- Autres partenaires financiers : établissements publics (Agence de l'Eau), collectivités territoriales (CR, CG, CC) ou d'autres organismes publics ou privés (SAFER).

Le financement des missions d'animation des sites relève de crédits de fonctionnement. Le suivi de la mise en œuvre des DOCOB peut être financé par :

- le ministère chargé de l'écologie (budget opérationnel de programme déconcentré au niveau des DREAL du programme 113 action 7 sous-action 712 relative à Natura 2000),
- les collectivités territoriales ou leurs groupements,
- les organismes de droit privé,
- les établissements publics (Agences de l'eau),
- l'Europe via des fonds communautaires :
 - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) mobilisés jusque-là dans le cadre de la mesure 323A du Programme de développement rural hexagonal (PDRH) jusqu'à fin 2013, en cofinancement des crédits des DREAL – à substituer par la mesure 7 du PDR-RA ;

- Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Fonds européen pour la pêche (FEP), l'instrument financier pour l'environnement Life+ et le programme INTERREG. L'utilisation de ces instruments financiers européens reste exclusive : ils ne peuvent être cumulés sur un même dossier.

1.3 ÉVALUATION D'INCIDENCES

PRINCIPES DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Les projets, plans, programmes ou manifestations susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présentes sur un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences. Il s'agit de prévenir d'éventuels dommages causés à ces sites et ainsi de s'inscrire dans une gestion équilibrée et durable des territoires.

Ainsi, l'objectif de l'évaluation des incidences n'est pas d'empêcher les projets qui y seraient soumis mais de s'interroger dès leur conception sur les conséquences des choix opérés pour trouver la solution impactant le moins les sites Natura 2000 afin d'anticiper et d'optimiser les projets.

Les articles 6-3 et 6-4 de la Directive « Habitats » de 1992 fondent le dispositif de l'évaluation des incidences Natura 2000. Ce dispositif a été transposé en France en 2001 et a récemment évolué dans le sens d'un élargissement de son champ d'application afin de répondre au contentieux communautaire en cours contre l'État français :

- Loi du 1er août 2008, article 13 codifié à l'article L 414-4 du Code de l'environnement.
- Le Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, dit "Décret 1" crée la liste nationale, qui doit être complétée par des "listes locales 1" : articles R 414-19 à 26 du code de l'environnement, issus du décret du 9 avril 2010.
- La circulaire du 15 avril 2010 d'application du décret du 9 avril 2010.
- Le Décret n°2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000, dit "Décret 2" constitue la liste nationale de référence pour l'élaboration des "listes locales 2" : articles R 414-27 à R 414-29 du Code de l'environnement, issus du décret du 16 août 2011.
- Circulaire du 26 décembre 2011 d'application du décret du 16 août 2011, complétant celle du 16+5 avril 2010.

MODALITÉS DE RÉALISATION DE L'ÉVALUATION D'INCIDENCES

L'évaluation a pour objectif de déterminer si le projet aura un **impact significatif** sur les habitats ou espèces pour lesquels le site a été désigné. Plus les enjeux liés à la préservation des sites Natura 2000 seront pris en compte en amont, plus il sera aisé de prendre des mesures pour supprimer ou réduire les incidences sur le site. L'évaluation des incidences doit être proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

L'évaluation d'incidences diffère des autres évaluations environnementales, les études d'impact par exemple, où toutes les composantes de l'environnement sont prises en compte : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), air, eau, sol, etc. L'évaluation des incidences ne doit étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné.

La première phase consistera en une mise en place d'un premier dispositif d'évaluation simplifiée permettant de définir le risque ou non du projet. Si le projet s'avère à risque, une évaluation d'incidences sera requise.

CAS PARTICULIERS

EXONÉRATION D'ÉVALUATION DES INCIDENCES

L'article L414-4-II du code de l'environnement indique que (circulaire du 27 avril 2012) :

« Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués dans les conditions définies par une charte Natura 2000 sont dispensés d'évaluation des incidences Natura 2000 ».

Par conséquent, les programmes, manifestations et interventions dont les conditions d'élaboration ou de déroulement sont précisément et de façon exhaustive définies dans la charte sont dispensés d'évaluation des incidences.

CLAUSE DE SAUVEGARDE

Il existe une clause dite de « sauvegarde » ou « filet » (L.414-4 IV bis) qui permet à l'autorité administrative de soumettre à évaluation des incidences tout plan, projet ou manifestation qui ne figurerait pas sur une liste, mais qui serait tout de même susceptible de porter atteinte aux objectifs de développement durable d'un ou plusieurs sites Natura 2000. Le recours à cette disposition « filet » revêt un caractère exceptionnel.

2 - STRATÉGIE DE GESTION

La trame méthodologique utilisée, pour formaliser les actions à mettre en œuvre, est commune à tous les sites Natura 2000 en France et s'appuie sur :

- La déclinaison des objectifs de développement durable issus du tome 1 en objectifs de gestion ;
- La définition d'actions pouvant concourir à l'atteinte des objectifs de gestion ;
- L'analyse de la faisabilité de ces actions au regard du contexte socio-économique (stratégie de gestion).

2.1 RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DOCOB

BILAN DES ENJEUX LOCAUX DE CONSERVATION

Suite au diagnostic de la ZPS et à l'analyse écologique et fonctionnelle menée au tome 1, les enjeux de conservation hiérarchisés suivants ont été définis :

Tableau 2 : Tableau synthétique présentant les différentes espèces de la ZPS selon la hiérarchisation de leur enjeu local de conservation

Espèces prioritaires (à très fort enjeu de conservation)	Espèces à fort enjeu de conservation	Espèces à enjeu de conservation modéré	Espèces à enjeu de conservation faible
Gypaète barbu	Aigle royal	Bondrée apivore	Alouette lulu
Vautour moine	Bruant ortolan	Circaète Jean-le-Blanc	Caille des blés
Vautour percnoptère	Chouette de Tengmalm	Grand-duc d'Europe	Engoulevent d'Europe
3 ESPECES	Faucon pèlerin	Monticole de roche	Fauvette pitchou
	Fauvette orphée	Petit-duc scops	Martinet à ventre blanc
	Pipit rousseline	Pic noir	Milan noir
	Vautour fauve	Torcol fourmilier	Pie-grièche écorcheur
	7 ESPECES	7 ESPECES	7 ESPECES

RAPPEL DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de développement durable découlent des enjeux de conservation et traduisent la déclinaison à l'échelle du site de l'objectif premier de Natura 2000 : préserver la biodiversité. Les objectifs de développement durable sont définis sur des critères écologiques. Ils sont des objectifs à long terme qui donnent une ligne directrice à tenir en matière de conservation des habitats et des espèces. Ils sont hiérarchisés en termes de priorités, de manière localisée.

Ces objectifs ont été définis dans le tome 1 du DOCOB pour répondre aux enjeux identifiés pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire, ainsi qu'aux enjeux transversaux. Ils sont à la fois liés à la conservation et à la restauration des habitats et des espèces.

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE N°1

Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des populations de vautours et autres rapaces

Espèces ciblées prioritairement	ELC	Espèces ciblées secondairement	ELC
Gypaète Barbu	Très fort	Aigle royal	Fort
Vautour fauve	Fort	Faucon pèlerin	Fort
Vautour moine	Très fort	Grand-duc d'Europe	Modéré
Vautour percnoptère	Très fort		

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE N°2

Maintenir des paysages montagnards avec abondance de milieux ouverts, sièges des principales fonctions vitales écologiques et biologiques de la plupart des espèces concernées par le site Natura 2000.

Espèces se reproduisant en milieux ouverts	ELC	Espèces s'alimentant en milieux ouverts	ELC
Alouette lulu	Faible	Aigle royal	Fort
Bruant ortolan	Fort	Bondrée apivore	Modéré
Caille des blés	Faible	Circaète Jean-le-Blanc	Modéré
Engoulevent d'Europe	Faible	Grand-duc d'Europe	Modéré
Fauvette orphée	Fort	Gypaète barbu	Très fort
Fauvette pitchou	Faible	Milan noir	Faible
Pie-grièche écorcheur	Faible	Petit-duc scops	Modéré
Pipit rousseline	Fort	Vautour fauve	Fort
Torcol fourmilier	Modéré	Vautour moine	Très fort
		Vautour percnoptère	Très fort

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE N°3

Garantir la quiétude des sites de nidification vis-à-vis des activités humaines (activités de pleine nature, exploitation forestière, etc.).

Espèces se reproduisant en milieux forestiers	ELC	Espèces se reproduisant en milieux rupestres	ELC
Chouette de Tengmalm	Fort	Aigle royal	Fort
Circaète Jean-le-Blanc	Modéré	Faucon pèlerin	Fort
Pic noir	Modéré	Grand-duc d'Europe	Modéré
Vautour moine	Très fort	Martinet à ventre blanc	Faible
Bondrée apivore	Modéré	Vautour fauve	Fort
		Vautour percnoptère	Très fort

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE N°4

Réduire les risques de collision et d'électrocution associés aux lignes électriques.

Espèces concernées	ELC
Aigle royal	Fort
Circaète Jean-le-Blanc	Modéré
Grand-duc d'Europe	Modéré
Gypaète barbu	Très fort
Milan noir	Faible
Vautour fauve	Fort
Vautour moine	Très fort
Vautour percnoptère	Très fort

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE N°5

Assurer le maintien d'îlots forestiers en libre évolution, notamment dans les secteurs favorables à la nidification du Vautour moine et maintenir une bonne biodiversité dans les parcelles exploitées.

Rapaces forestiers (sauf Gypaète)	ELC
Vautour moine	Très fort
Circaète Jean-le-Blanc	Modéré
Chouette de Tengmalm	Fort
Bondrée apivore	Modéré
Pic noir	Modéré
Engoulevent d'Europe	Faible

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE N°6

Assurer le bon fonctionnement et la richesse des écosystèmes associés à l'agriculture.

Toutes les espèces sauf Chouette de Tengmalm, Pic noir dans une moindre mesure.

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE N°7

Améliorer et partager les connaissances sur l'avifaune de la ZPS des Baronnies

Rapaces forestiers (sauf Gypaète)	ELC	Espèces des milieux ouverts	ELC
Vautour moine	Très fort	Bruant ortolan	Fort
Gypaète barbu	Très fort	Pipit rousseline	Fort
Circaète Jean-le-Blanc	Modéré	Fauvette orphée	Fort
Chouette de Tengmalm	Fort	Fauvette pitchou	Faible
Bondrée apivore	Modéré		

HIÉRARCHISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chacun de ces objectifs ont été hiérarchisés, en fonction de l'importance de les atteindre pour maintenir l'intégrité du patrimoine naturel visé par la Directive Oiseau sur le site Natura 2000 « Baronnies – Gorges de l'Eygues ».

Tableau 3 : Hiérarchisation des grands objectifs de développement durable définis sur la ZPS des Baronnies

Intitulé de l'objectif	Priorité
Objectif 1 : Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des populations de vautours et autres rapaces	1 – Très élevée
Objectif 2 : Maintenir des paysages montagnards avec abondance de milieux ouverts, sièges des principales fonctions vitales écologiques et biologiques de la plupart des espèces concernées par le site Natura 2000	1 – Très élevée
Objectif 3 : Garantir la quiétude des sites de nidification vis-à-vis des activités humaines (activités de pleine nature, exploitation forestière, etc.)	2 – Élevée
Objectif 4 : Réduire les risques de collision et d'électrocution associés aux lignes électriques	2 – Élevée
Objectif 5 : Assurer le maintien d'îlots forestiers en libre évolution, notamment dans les secteurs favorables à la nidification du Vautour moine et maintenir une bonne biodiversité dans les parcelles exploitées	2 – Élevée
Objectif 6 : Assurer le bon fonctionnement et la richesse des écosystèmes associés à l'agriculture	3 – Modérée
Objectif 7 : Améliorer et partager les connaissances sur l'avifaune de la ZPS des Baronnies	3 – Modérée

2.2 LA STRATÉGIE DE GESTION

2.2.1 Les objectifs de gestion

Les objectifs de gestion traduisent la stratégie opérationnelle choisie pour atteindre les objectifs de développement durable. Ils sont directement liés à un ou plusieurs objectifs de développement durable.

Le tableau suivant présente les objectifs de gestion et met en exergue leur contribution respective aux objectifs de développement durable.

Objectifs de Développement Durable (ODD) Objectifs de gestion (OG)	ODD-1 : Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des populations de vautours et autres rapaces	ODD-2 : Maintenir des paysages montagnards avec abondance de milieux ouverts, siège des principales fonctions écologiques et biologiques de la plupart des espèces concernées par le site Natura 2000	ODD-3 : Garantir la quiétude des sites de nidification vis-à-vis des activités humaines (activités de pleine nature, exploitation forestière, etc.)	ODD-4 : Réduire les risques de collision et d'électrocution associés aux lignes électriques	ODD-5 : Assurer le maintien d'îlots forestiers en libre évolution, notamment dans les secteurs favorables à la nidification du Vautour moine et maintenir une bonne biodiversité dans les parcelles exploitées	ODD-6 : Assurer le bon fonctionnement et la richesse des écosystèmes associés à l'agriculture	ODD-7 : Améliorer et partager les connaissances sur l'avifaune de la ZPS des Baronnies
OG1 : Poursuivre les réintroductions d'espèces à plus fort enjeu et les aménagements pour assurer leur alimentation							
OG2 : Assurer le maintien et la restauration des milieux ouverts par et pour l'activité pastorale							
OG3 : Favoriser les espaces agricoles aux pratiques extensives et respectueuses, favorables aux espèces de la ZPS							
OG4 : Favoriser le bon état écologique des forêts de la ZPS							
OG5 : Protéger la libre évolution des sites de nidification du Vautour moine et d'autres espèces à enjeux							
OG6 : Éviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction (travaux forestiers, activités touristiques et de pleine nature)							
OG7 : Limiter les risques de destruction directe ou indirecte des espèces à enjeux							
OG8 : Disposer d'une bonne connaissance de l'évolution des espèces et des habitats à fort enjeu							
OG9 : Partager l'information et sensibiliser à la conservation de l'avifaune sur la ZPS							
OG10 : Favoriser un travail collaboratif entre les naturalistes et les autres acteurs locaux							
OG11 : Mettre en œuvre et animer le DOCOB							

Tableau 4 : Cohérence des objectifs de développement durable et des objectifs de gestion

2.2.2 Hiérarchisation des objectifs de gestion

La priorité d'un objectif de gestion est déterminée par le niveau de priorité des objectifs de développement durable auxquels il est censé répondre.

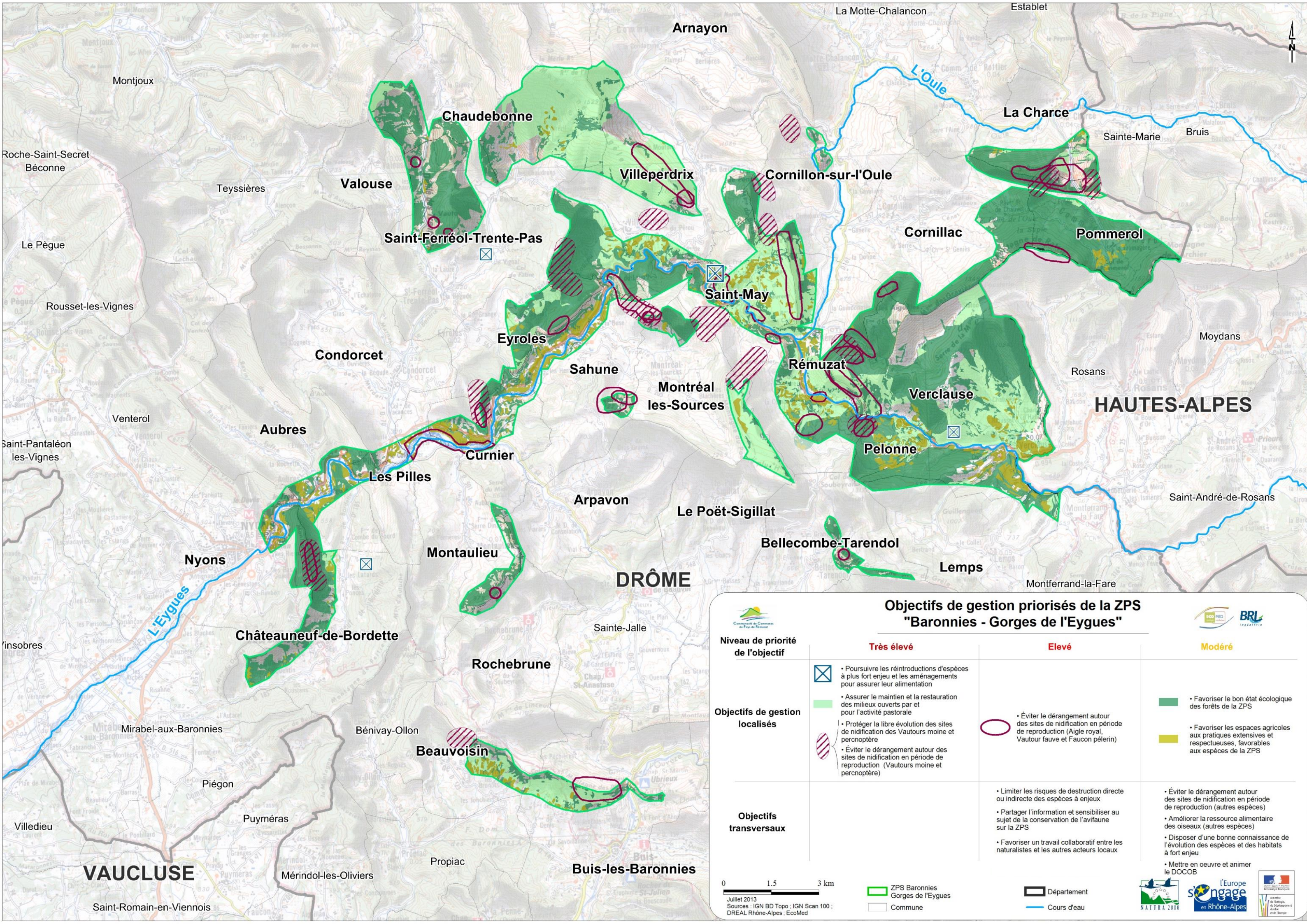
Tableau 5 : Hiérarchisation des objectifs de gestion définis sur la ZPS des Baronnies

Intitulé de l'objectif de gestion	Priorité
OG1 : Poursuivre les réintroductions d'espèces à plus fort enjeu et les aménagements pour assurer leur alimentation	1 – Très élevée
OG2 : Assurer le maintien et la restauration des milieux ouverts par et pour l'activité pastorale	1 – Très élevée
OG5 : Protéger la libre évolution des sites de nidification du Vautour moine et d'autres espèces à enjeux	1 – Très élevée
OG6 : Éviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction (travaux forestiers, activités touristiques et de pleine nature) – Vautours moine et percnoptère	1 – Très élevée
OG6-bis : Éviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction (travaux forestiers, activités touristiques et de pleine nature) – Aigle royal, Faucon pèlerin et Vautour fauve	2 – Élevée
OG7 : Limiter les risques de destruction directe ou indirecte des espèces à enjeux	2 – Élevée
OG9 : Partager l'information et sensibiliser à la conservation de l'avifaune sur la ZPS	2 – Élevée
OG10 : Favoriser un travail collaboratif entre les naturalistes et les autres acteurs locaux	2 – Élevée
OG6-ter : Éviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction (travaux forestiers, activités touristiques et de pleine nature) – Autres espèces	3 – Modérée
OG3 : Appuyer les pratiques agricoles extensives et respectueuses, favorables aux espèces de la ZPS	3 – Modérée
OG4 : Favoriser le bon état écologique des forêts de la ZPS	3 – Modérée
OG8 : Disposer d'une bonne connaissance de l'évolution des espèces et des habitats à fort enjeu	3 – Modérée
OG11 : Mettre en œuvre et animer le DOCOB	3 – Modérée

Remarque :

- L'objectif 6 a été scindé en trois niveaux de priorité en fonction des espèces concernées :
 - Niveau de priorité « très élevé » pour les Vautours moine et percnoptère, localisé autour de leurs sites de nidification ;
 - Niveau de priorité « élevé » pour les espèces à enjeu élevé : Aigle royal, Faucon pèlerin et Vautour fauve, localisé autour de leurs sites de nidification ;
 - Niveau de priorité modéré pour les autres espèces, sur l'ensemble de la ZPS.

2.2.3 Localisation des objectifs et des priorités de gestion



Objectifs de gestion priorités de la ZPS "Baronnies - Gorges de l'Eygues"

Niveau de priorité de l'objectif	Très élevé	Elevé	Modéré
Objectifs de gestion localisés	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les réintroductions d'espèces à plus fort enjeu et les aménagements pour assurer leur alimentation • Assurer le maintien et la restauration des milieux ouverts par et pour l'activité pastorale • Protéger la libre évolution des sites de nidification des Vautours moine et pernoptère • Éviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction (Vautours moine et pernoptère) 	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction (Aigle royal, Vautour fauve et Faucon pèlerin) 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le bon état écologique des forêts de la ZPS • Favoriser les espaces agricoles aux pratiques extensives et respectueuses, favorables aux espèces de la ZPS
Objectifs transversaux		<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les risques de destruction directe ou indirecte des espèces à enjeux • Partager l'information et sensibiliser au sujet de la conservation de l'avifaune sur la ZPS • Favoriser un travail collaboratif entre les naturalistes et les autres acteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction (autres espèces) • Améliorer la ressource alimentaire des oiseaux (autres espèces) • Disposer d'une bonne connaissance de l'évolution des espèces et des habitats à fort enjeu • Mettre en oeuvre et animer le DOCOB

0 1.5 3 km
 Juillet 2013
 Sources : IGN BD Topo ; IGN Scan 100 ; DREAL Rhône-Alpes ; EcoMed

ZPS Baronnies Gorges de l'Eygues
 Commune
 Département
 Cours d'eau

La carte ne localise que les objectifs de gestion s'appliquant sur une partie seulement de la ZPS. Ces objectifs correspondent à des interventions sur les milieux. Les localisations ne sont pas précises à la parcelle. Elles donnent, autant que possible, des indications générales sur l'emprise globale de la mise en œuvre de chaque objectif sur la ZPS.

- **OG1 : Poursuivre les réintroductions d'espèces à plus fort enjeu et les aménagements pour assurer leur alimentation.** Pour cet objectif, seuls les éléments relatifs à l'alimentation des Vautours ont été représentés : placettes et charnier existants. L'objectif devra aussi s'appliquer sur d'autres secteurs, pour une extension du réseau des placettes d'équarrissage, à déterminer collégalement. Les réintroductions et les aménagements destinés à l'alimentation des autres espèces n'ont pas pu être représentés ici.
- **OG2 : Assurer le maintien et la restauration des milieux ouverts par et pour l'activité pastorale.** Cet objectif s'applique sur tous les milieux ouverts au sens large, à partir de la carte de végétation : milieux ouverts, semi-ouverts et unités pastorales existantes.
- **OG3 : Appuyer les pratiques agricoles extensives et respectueuses, favorables aux espèces de la ZPS.** L'objectif s'applique sur tous les espaces agricoles de la ZPS à partir de la carte de végétation.
- **OG4 : Favoriser le bon état écologique des forêts de la ZPS.** L'objectif s'applique sur tous les milieux forestiers de la ZPS à partir de la carte de végétation.
- **OG5 : Protéger la libre évolution des sites de nidification du Vautour moine et d'autres espèces à enjeux.** Un figuré hachuré représente les aires de quiétude à mettre en place autour des aires de nidification du Vautour moine actuelles et historiques confirmées dans une période récente. Leur forme et leur surface ne préfigurent pas leur emprise réelle qui sera déterminée sur le terrain de manière collégiale en fonction, notamment, de la topographie des lieux. Elles sont localisées ici de manière volontairement imprécise, car la position exacte des aires de nidification est confidentielle. L'objectif devra aussi s'appliquer sur d'autres secteurs à bon potentiel, notamment en forêt domaniale, pour favoriser l'installation de nouveaux couples.
- **OG6 : Éviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction (travaux forestiers, activités touristiques et de pleine nature).** Cet objectif a été scindé en trois niveaux de priorité, modulant ainsi l'attention à porter en selon l'enjeu de conservation des espèces concernées :
 - Pour les Vautours moine et percnoptère, le figuré hachuré représente leurs aires de nidification actuelles et historiques, confirmée dans une période récente. Leur emprise réelle devra être déterminée sur le terrain collégalement, comme pour l'objectif 5.
 - Pour l'Aigle royal, le Faucon pèlerin et le Vautour fauve, le figuré non hachuré représente leurs secteurs de nidification actuels. Le niveau de priorité pour ces espèces est élevé.
 - Pour les autres espèces, l'objectif s'applique à l'ensemble de la ZPS. Le niveau de priorité pour ces espèces est modéré.

Les autres objectifs de gestion sont transversaux. Ils s'appliquent à l'ensemble du périmètre de la ZPS et relèvent essentiellement du niveau humain (sensibilisation, travail collaboratif, animation, extension du périmètre de la ZPS, connaissance).

2.3 MESURES DE GESTION ET HIÉRARCHISATION

2.3.1 Résultat des concertations en groupes de travail

5 groupes de travail ont été menés comme indiqué au paragraphe 1.1 « Méthodologie ». Ils ont permis de couvrir tous les champs abordés dans les différents objectifs de gestion, comme l'indique le tableau de croisement page suivante.

Pour les groupes 1 à 4, les actions pré-identifiées ont été préparées et présentées puis discutées lors de réunions d'une demie journée. Toutes les parties prenantes qui s'y étaient librement inscrites ont pu y participer.

Pour le groupe 5, une concertation par mail a été réalisée au cas par cas auprès des acteurs concernés et qui avaient manifesté leur intérêt.

Les échanges ont été riches et ont permis de discuter de l'ensemble des actions proposées. Ils ont conduit à des modifications de celles-ci, y compris des regroupements des divisions d'une action en deux actions ou à l'élimination de certaines actions. Ils ont surtout permis de les approfondir, d'en enrichir la définition et d'évaluer la motivation des différents acteurs locaux pour s'y engager plus ou moins.

Les compte-rendu des groupes de travail sont présentés en Annexe 11. Les participants à chaque groupe de travail y sont détaillés.

Groupe de travail	Objectifs de gestion concernés
Groupe de travail 1 : « Protection des espèces, gestion et éducation-sensibilisation »	OG1 : Poursuivre les réintroductions d'espèces à plus fort enjeu et les aménagements pour assurer leur alimentation OG7 : Limiter les risques de destruction directe ou indirecte des espèces à enjeux OG8 : Disposer d'une bonne connaissance de l'évolution des espèces et des habitats à fort enjeu OG9 : Partager l'information et sensibiliser à la conservation de l'avifaune sur la ZPS OG10 : Favoriser un travail collaboratif entre les naturalistes et les autres acteurs locaux
Groupe de travail 2 : « Quiétude »	OG6 : Éviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction (travaux forestiers, activités touristiques et de pleine nature) OG9 : Partager l'information et sensibiliser à la conservation de l'avifaune sur la ZPS OG10 : Favoriser un travail collaboratif entre les naturalistes et les autres acteurs locaux
Groupe de travail 3 : « Milieux ouverts, élevage et agriculture »	OG1 : Poursuivre les réintroductions d'espèces à plus fort enjeu et les aménagements pour assurer leur alimentation OG2 : Assurer le maintien et la restauration des milieux ouverts par et pour l'activité pastorale OG3 : Appuyer les pratiques agricoles extensives et respectueuses, favorables aux espèces de la ZPS OG7 : Limiter les risques de destruction directe ou indirecte des espèces à enjeux OG9 : Partager l'information et sensibiliser à la conservation de l'avifaune sur la ZPS OG10 : Favoriser un travail collaboratif entre les naturalistes et les autres acteurs locaux
Groupe de travail 4 : « Forêt »	OG4 : Favoriser le bon état écologique des forêts de la ZPS OG5 : Protéger la libre évolution des sites de nidification du Vautour moine et d'autres espèces à enjeux OG6 : Éviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction (travaux forestiers, activités touristiques et de pleine nature) OG9 : Partager l'information et sensibiliser à la conservation de l'avifaune sur la ZPS OG10 : Favoriser un travail collaboratif entre les naturalistes et les autres acteurs locaux
Groupe de travail 5 (concertation par mail) : « risque d'électrocution et de collision - lignes électriques »	OG6 : Éviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction (travaux forestiers, activités touristiques et de pleine nature) OG7 : Limiter les risques de destruction directe ou indirecte des espèces à enjeux OG9 : Partager l'information et sensibiliser à la conservation de l'avifaune sur la ZPS

Tableau 6 : Groupes de travail et objectifs de gestion traités

2.3.2 Les actions retenues organisées en quatre catégories

Le Docob comporte 21 fiches action, regroupées en 4 catégories d'actions. Un sigle et un code couleur sont associés à chaque catégorie :

• GPE = Gestion & Protection des Espèces – 7 fiches :		Objectifs de gestion associés
→ GPE -1 : Réintroductions		OG1
→ GPE -2 : Suivis scientifiques		OG8 - OG9 - OG10
→ GPE -3 : Placettes d'équarrissage		OG1
→ GPE -4 : Aménagements faunistiques		OG1
→ GPE -5 : Biocides à usage non agricole		OG7 - OG9
→ GPE -6 : Lignes électriques aériennes		OG7
→ GPE -7 : Survol aérien		OG6 - OG7 - OG9
• SPQ = Sensibilisation, Prévention, Quiétude – 4 fiches :		
→ SPQ-1 : Information et sensibilisation		OG6 - OG9 - OG10
→ SPQ-2 : Aménagements fréquentation		OG6 - OG9 - OG10
→ SPQ-3 : Evènementiel		OG6 - OG9 - OG10
• PAF = Pastoralisme, Agriculture, Forêt – 6 fiches :		
→ PAF-1 : Animation pastorale		OG2 - OG3 - OG9
→ PAF-2 : Maintien unités pastorales		OG2 - OG3 - OG9
→ PAF-3 : Ouverture de milieux		OG2 - OG3 - OG9
→ PAF-4 : Biocides agricoles		OG3 - OG7 - OG9
→ PAF-5 : Libre évolution forestière		OG5
→ PAF-6 : Biodiversité forestière		OG4
• AG = Animation, Gestion – 4 fiches :		
→ AG-1 : Animation et suivi Docob		Transversal
→ AG-2 : Conventions de partenariats		Transversal
→ AG-3 : Appui aux études d'incidence		Transversal
→ AG-4 : Suivi-évaluation du Docob		Transversal

2.3.3 Hiérarchisation des actions

Les actions sont toutes importantes et doivent être mises en œuvre. Elles ont été hiérarchisées à titre indicatif, pour aider l'animateur à prioriser et planifier leur exécution. D'une façon générale, les actions dites prioritaires restent les plus importantes et leur mise en œuvre doit démarrer en année 1 ou 2 au maximum de la durée du Docob.

La priorisation a été effectuée en fonction du niveau d'enjeu des espèces visées par chaque action (prioritaire, fort, modéré et faible) et de l'importance des objectifs auxquels répond l'action pour la préservation des espèces en question. Cela s'est fait sur la base d'une analyse croisée des facteurs écologiques et socio-économiques relevés dans le Tome 1.

Les actions d'animation et gestion sont ainsi placées en priorité inférieure à celle des actions de terrain. Cela illustre que ce qui compte *in fine* est le travail concret et que l'animation et la gestion sont des moyens pour y parvenir ; elles constituent un accompagnement nécessaire aux actions prioritaires en elles-mêmes.

NB. : Le niveau moyen de priorisation est de 2,0, ce qui traduit une répartition équilibrée sur l'ensemble de la chaîne de valeur allant de 1 à 3.

Actions du Docob		
N°	Titre	Priorité
GPE-1	Réintroductions	1
GPE-2	Suivis scientifiques	1
GPE-3	Placettes d'équarrissage	2
GPE-4	Aménagements faunistiques	3
GPE-5	Biocides à usage non agricole	3
GPE-6	Lignes électriques aériennes	2
GPE-7	Survol aérien	2
SPQ-1	Information et sensibilisation	1
SPQ-2	Aménagements fréquentation	2
SPQ-3	Evènementiel	1
PAF-1	Animation pastorale	1
PAF-2	Maintien unités pastorales	1
PAF-3	Ouverture de milieux	2
PAF-4	Biocides agricoles	3
PAF-5	Libre évolution forestière	1
PAF-6	Biodiversité forestière	3
AG-1	Animation et suivi Docob	2
AG-2	Conventions de partenariat	3
AG-3	Appui aux études d'incidence	3
AG-4	Suivi-évaluation du Docob	3
	moyenne	2,00

Tableau 7 : Niveau de priorité par action

Actions du Docob		
Priorité	N°	Titre
1	GPE-1	Réintroductions
1	GPE-2	Suivis scientifiques
1	SPQ-1	Information et sensibilisation
1	SPQ-3	Evènementiel
1	PAF-1	Animation pastorale
1	PAF-2	Maintien unités pastorales
1	PAF-5	Libre évolution forestière
2	GPE-3	Placettes d'équarrissage
2	GPE-6	Lignes électriques aériennes
2	GPE-7	Survol aérien
2	SPQ-2	Aménagements fréquentation
2	PAF-3	Ouverture de milieux
2	AG-1	Animation et suivi Docob
3	GPE-4	Aménagements faunistiques
3	GPE-5	Biocides à usage non agricole
3	PAF-4	Biocides agricoles
3	PAF-6	Biodiversité forestière
3	AG-2	Conventions de partenariat
3	AG-3	Appui aux études d'incidence
3	AG-4	Suivi-évaluation du Docob

Tableau 8 : Actions par niveau de priorité

3 - LES MESURES DE GESTION PRÉCONISÉES

3.1 GESTION & PROTECTION DES ESPÈCES (GPE)

3.1.1 Réintroductions

Action GPE-1	Poursuivre les programmes de réintroduction de Vautours	Priorité 1
Espèces justifiant l'action	Espèces prioritaires : Vautour moine (A079), Gypaète barbu (A076)	
Objectifs de gestion	OG1. Poursuivre les réintroductions d'espèces à plus fort enjeu et les aménagements pour assurer leur alimentation	
Localisation	Toute la ZPS et ses alentours	
Contexte et objectif	<p>Deux espèces font l'objet d'un programme de réintroduction localement (Vautour moine) ou à une échelle plus vaste (Gypaète barbu).</p> <p>Vautour moine :</p> <p>Les premiers lâchers de vautours moines sur le site des Baronniees ont eu lieu durant l'été 2004 avec 5 oiseaux libérés par la méthode du taquet. Depuis, 20 autres oiseaux les ont rejoints. Aux oiseaux relâchés, se rajoutent des Vautours moines exogènes venant pour la plupart du sud du Massif Central (réintroduction dans les grands Causses depuis 1992) mais également des gorges du Verdon et de Catalogne.</p> <p>La récupération de jeunes oiseaux à libérer est devenue de plus en plus complexe depuis 2005. En effet, le nombre de poussins produit en captivité ne croît pas, alors que le nombre de projets de réintroduction augmente. Avec deux sites de lâcher en France et deux en Espagne, il devient difficile, voire impossible de fournir des oiseaux chaque année pour la méthode du taquet, pourtant indispensable pour fixer de jeunes individus sur les sites au cours des premières années.</p> <p>La dynamisation du réseau de reproduction en captivité est primordiale. Elle dépend en partie de la volonté des parcs zoologiques de créer les conditions nécessaires à la production de jeunes. Le Vautour moine comme le Gypaète disposent de programmes européens d'élevage de jeunes. Toutefois, les individus détenus et potentiellement reproducteurs vieillissent et il faut envisager de rajeunir le stock d'oiseaux captifs.</p> <p>La poursuite de la réintroduction du Vautour moine dans les Baronniees est nécessaire, car les effectifs sont encore très faibles et la population fragile. Il faut bien garder à l'idée que ces programmes ne peuvent être envisagés et se solder par des réussites que sur le long terme (<i>a minima</i> 10 ans). Ainsi, pour assurer un état de conservation satisfaisant pour le Vautour moine, la poursuite de ce programme reste une priorité.</p>	

	<p>Gypaète barbu :</p> <p>Un programme « connexion Alpes-Pyrénées » existe depuis 2010 et une demande de financement européen Life est en cours pour cette espèce. Dans la configuration d'aboutissement de ce LIFE, le PNR du Vercors poursuivra son programme au-delà des 5 années initiales. Sur ce principe il y aurait un programme de réintroduction dans la Drôme avec 2 sites de libération (Vercors et Baronnies). Le LIFE vise à favoriser des échanges au-delà des sites drômois et caussenards et donc à établir des connexions entre les noyaux de populations des Pyrénées aux Alpes en passant par les Causses et la Drôme. Plus largement ce corridor doit permettre de restaurer des échanges des Balkans à l'Afrique du Nord en passant par la péninsule ibérique. Le site Vercors pourrait en fait être utilisé en alternance avec les Baronnies à partir de 2015, qui deviendrait donc aussi un site de réintroduction.</p> <p>L'objectif de cette action est donc de contribuer dans les Baronnies à la poursuite des programmes de réintroduction du Vautour moine et du Gypaète barbu.</p>
Description de l'action	<p><i>NB. : Cette action est avant tout mise en œuvre dans le cadre des PNA spécifiques. Il s'agit ici de la contribution au titre de N2000 sur la ZPS des Baronnies – Gorges de l'Eygues.</i></p> <p>Les populations des différentes espèces de Vautours, même en Espagne, ne sont pas suffisamment en bon état de conservation pour y prélever des animaux. C'est pourquoi les oiseaux relâchés dans les différents programmes de réintroduction en France ont une double origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux sauvages récupérés en mauvaise condition physique puis placés et soignés en centre de soins pour la faune sauvage en Espagne et en France (Pyrénées principalement). - Oiseaux nés en captivité dans des parcs zoologiques ou des centres d'élevage spécifique. <p>Les lâchers se déroulent sur la base de deux techniques qui ont fait leur preuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Technique dite du « taquet », qui permet de libérer de jeunes oiseaux nés en captivité, à partir d'un point de libération naturel et avec un minimum de contact avec l'être humain, - Technique dite des « volières », qui permet de libérer des oiseaux issus de centres de soins espagnols. <p>Chaque oiseau lâché par les volières est équipé de bagues d'identification, d'un émetteur et quelques plumes sont décolorées afin de permettre une identification en vol. Les oiseaux lâchés par le taquet ne sont pas équipés d'émetteur, en raison de la pousse des rectrices qui empêchent l'utilisation de cette technologie.</p> <p>Dès lors que les oiseaux sont libérés, un suivi quotidien et permanent est à réaliser jusqu'à l'envol, de l'aube à la tombée de la nuit. Ce suivi spécifique permet de s'assurer que l'émancipation se déroule dans de bonnes conditions, que les oiseaux montrent de bonnes aptitudes en milieu naturel et de prévenir les risques. Ce suivi peut durer plusieurs semaines (taquet) ou quelques heures (volières). Cette action est alors à continuer avec un suivi quotidien (visuel et/ou radiopistage selon les cas) des oiseaux lâchés, au moins pendant les 3 premières semaines suivant l'envol. Puis, lorsque les oiseaux sont jugés à même de bien voler, ne sont pas récupérés en difficultés et s'ils sont observés au moins une fois en train de se nourrir, la pression d'observation est progressivement diminuée jusqu'au lâcher suivant.</p> <p>L'action s'inscrit donc complètement dans l'objectif énoncé plus haut, à savoir les renforcements de populations. L'action comprend donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'obtention d'oiseaux nécessaires au lâcher, - La réalisation du lâcher par l'une ou l'autre des 2 méthodes employées, - Le suivi des oiseaux lâchés afin de s'assurer de leur acclimatation, de prévenir les risques et de suivre leurs déplacements ; dans le cadre de ce suivi, du matériel est utilisé (bagues, puces, balises argos fixées sur les individus).

	<p>Le montage technique à employer sur le terrain devra être finalisé ultérieurement dans le cadre de l'animation du Docob, en lien très étroit et en cohérence totale avec les PNA et le Life. Ces éléments à préciser comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une fourchette d'oiseaux à lâcher sur les 6 prochaines années par espèce, - Le coût du lâcher par oiseau, - Le temps de suivi a minima nécessaire par oiseau, - Le matériel nécessaire et son coût (le coût des balises varie de 2500 € à 7000 €) 					
Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	15 j.	15 j.	15 j.	15 j.	15 j.	15 j.
	<p><i>NB. : Les besoins ne sont pas encore connus. Il est proposé ici d'inscrire 15 jours par an pour « provisionner » une participation à ces actions au titre de Natura 2000.</i></p>					
Suivi-évaluation	<p>Oiseaux disponibles au lâcher Oiseaux équipés de balises Données produites et diffusées Nombre de jours de terrain de suivi Indicateurs de résultat Nombre d'individus relâchés Nombre d'individus relâchés installés sur le territoire (ZPS et alentours)</p>					
Cohérence	PNA Vautour moine ; PNA Gypaète barbu					
Partenaires et mise en œuvre	Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées , Vautours en Baronnies, LPO Mission rapaces, LPO Grands Causses, LPO Pyrénées Vivantes, PNR du Vercors, LPO Drôme, ingénierie SMBP, VCF (Vulture Conservation Foundation), ONCFS et autres partenaires si nécessaire					
Financements envisagés	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)				
	Budget d'animation	jours d'animation				
	Contrats Natura 2000	Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDR-RA 2014-2020				
	Autres	A déterminer ultérieurement				

3.1.2 Suivis scientifiques

Action GPE-2	Assurer les suivis scientifiques nécessaires à la gestion des espèces et de leurs habitats	Priorité 1
Espèces justifiant l'action	Toutes les espèces d'intérêt communautaire identifiées, selon l'ordre de priorité de leur enjeu de conservation	
Objectifs de gestion	OG8. Disposer d'une bonne connaissance de l'évolution des espèces et des habitats à fort enjeu OG9. Partager l'information et sensibiliser à la conservation de l'avifaune de la ZPS OG10. Favoriser un travail collaboratif entre les naturalistes et les autres acteurs locaux	
Localisation	Toute la ZPS et ses abords	
Contexte et objectif	<p>Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, une campagne d'inventaire a été menée sur le périmètre de la ZPS (printemps 2012). Cet inventaire, limité en moyens et dans le temps, s'est basé sur un plan d'échantillonnage. Les résultats ne sont donc pas exhaustifs mais retracent des tendances pour les populations. Les données des associations locales sont riches et ont été exploitées en parallèle.</p> <p>Pour les passereaux, l'échantillonnage s'est basé sur 50 points d'écoute placés en milieux favorables. La reproduction périodique de ces points d'écoute permettra un bon suivi de l'évolution de ces espèces.</p> <p>Pour d'autres espèces comme le Pic noir, la Chouette de Tengmalm, ou l'Engoulevent d'Europe, les données sont plutôt fragmentaires. Des données de la LPO, de Vautour en Baronnies et celles de quelques points d'écoute ont été utilisées. Elles devront être complétées.</p> <p>Pour les vautours, la base de données de l'association Vautours en Baronnies a été reprise et le DOCOB exploite l'ensemble des connaissances acquises, qui sont relativement complètes. Ce suivi actuel des vautours est à poursuivre et même à amplifier, notamment dans l'utilisation de pièges photographiques sur les placettes d'équarrissage, de web-cam sur les nids ou de balises de suivi GPS des animaux réintroduits, selon les prescriptions des PNA. Pour renforcer encore le lien avec ces PNA, le suivi doit également intégrer et vulgariser pour les acteurs locaux les éléments importants établis dans d'autres territoires sur l'évolution des espèces et sur leur comportement, et y contribuer.</p> <p>Pour les autres rapaces, les sites de nidification n'ont pu être recherchés avec précision puisque cela représente un travail de longue haleine. Les données existantes ont donc été reprises (données Vautours en Baronnies et LPO Drôme) et complétées de façon sommaire. Il faudrait donc se donner les moyens de continuer à développer et préciser chaque année un peu plus cette connaissance des aires de nidification et du nombre de couples présents dans la ZPS (et ses alentours éventuellement).</p> <p>Enfin, il est à signaler que la Fédération de chasse organise annuellement un suivi des lapins ouvert à tous les participants volontaires. Les résultats de ces inventaires intéressent l'animateur du Docob et il a vocation à y participer.</p> <p>L'objectif de cette action est donc est à la fois de compléter les données sur les compartiments les moins connus et de poursuivre les suivis déjà engagés pour préciser les tendances d'évolution et mesurer l'atteinte des objectifs de conservation.</p>	

Description de l'action	<p>La fréquence des suivis s'ajuste en fonction de la priorité d'enjeu des espèces. Les espèces prioritaires bénéficieront d'un suivi annuel et les autres espèces d'un suivi moins fréquent.</p> <p>Rappel : les suivis doivent être réalisés après information et accord des propriétaires.</p> <p>Action 1. Suivi des Vautours</p> <p>Il est essentiel de poursuivre les suivis actuels sur les Vautours, qui sont les espèces prioritaires de la ZPS. Les éléments dont nous devons disposer sont les suivants : localisation des sites de nidification, nombre de couples par espèce, paramètres de reproduction. Les dates de pontes sont également recherchées afin de programmer au mieux la date de baguage des jeunes. Les trois espèces prioritaires que sont le Gypaète barbu, le Vautour moine et le Vautour percnoptère bénéficieront d'un suivi annuel alors que le Vautour fauve bénéficiera d'un suivi tous les 2 ans.</p> <p>En parallèle, il est souhaitable d'équiper les placettes d'équarrissage de pièges photographiques et d'en archiver et valoriser les données. De même, il est nécessaire d'entretenir et d'augmenter le matériel de suivi vidéo des couvées, et de disposer de balises GPS pour équiper les animaux réintroduits.</p> <p>Enfin, du temps doit être consacré à la veille sur les publications scientifiques relatives aux Vautours, aux échanges et aux mutualisations avec d'autres sites. Il est important que les acteurs non scientifiques du territoire aient régulièrement des retours accessibles et donc des synthèses vulgarisées des travaux et de l'actualité scientifique sur les Vautours.</p> <p><u>Moyens alloués (prestations hors temps d'animation) :</u></p>				
	Espèces	Gypaète barbu	Vautour moine	Vautour percnoptère	Vautour fauve
	Jours de prospections /an	Dénombrement des individus fréquentant la ZPS, recherche d'hivernants, recherche de nids le cas échéants	Prospection pour localisation des couples reproducteurs = 12 jours Prospection pour suivi envol des jeunes (calcul taux de reproduction) = 8 jours	Prospection nouveaux sites et sites occupés (nombre couples) = 4 jours Vérification envol jeune (calcul taux de reproduction) = 2 jours	Prospection nouveaux sites + contrôle sites occupés (obtention couples nicheurs)= 20 jours Prospection pour suivi envol des jeunes (calcul taux de reproduction)= 10 jours
	Total/an	2 jours	20 jours	6 jours	30 jours / 2ans
	Coût/an (pour 500 euros/journée expert)	1 000 €	10 000 €	3 000 €	15 000 €
	Total coût sur 6 ans	129 000 euros si bureau d'étude naturaliste – possibilité de réaliser ce suivi par l'animateur et des stagiaires ou par un partenaire compétent conventionné			
	Prévoir l'acquisition de matériel de suivi si suivi effectué par l'animateur et des stagiaires				
	<p>Il est important de préciser que ce chiffrage estimatif ne correspond qu'à un complément du travail réel effectué par Vautours en Baronnies à l'heure actuelle, qui est bien supérieur. Il s'agit d'une contribution de Natura 2000 à l'effort de suivi actuellement réalisé, correspondant au minimum nécessaire pour un suivi suffisant de l'état de conservation des espèces. Le besoin final réel sera déterminé en fonction des PNA et de leur mise en œuvre.</p>				

Action 2. Suivi des passereaux

Certaines espèces de passereaux inféodées aux milieux ouverts et semi-ouverts (Bruant ortolan, Fauvette orphée, Pipit rousseline, Monticole de roche, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur, Torcol fourmilier et Caille des blés) peuvent être suivies au travers de la reconduite du plan d'échantillonnage spatial et temporel de 2012 (points d'écoute) au moins une fois au cours des 6 années d'animation (en 2016 par exemple) puis à la fin lors de sa révision (budgété dans ce cadre et donc hors du présent Docob). Les données des associations locales (LPO Drôme, Vautours en Baronnies) pourront venir alimenter et compléter ce plan d'échantillonnage pour ajuster au mieux la fourchette estimative des couples nicheurs. Une comparaison par rapport à l'année 2012 permettra d'avoir une idée relativement précise de l'évolution de leurs populations.

Afin d'ajuster au mieux cet échantillonnage quelques points d'écoute pourront être proposés en plus : notamment sur le plateau Saint-Laurent. Ces secteurs présentent en effet des potentialités fortes pour les espèces patrimoniales.

Il faudra prévoir pour cette action : 7 jours terrain experts pour 50 points d'écoute *a minima* = 3 850 € + Saisie et exploitations des données = 4 jours soit 2400 €.

Action 3. Recherche des aires de nidification de l'Aigle royal, du Faucon pèlerin, du Circaète Jean-le-Blanc, de la Bondrée apivore et du Grand-duc d'Europe

Il est important d'affiner les connaissances sur ces populations locales de rapaces. Pour ce faire, des campagnes de repérage sont à mener :

- une campagne de repérage des couples lors des parades ;
- une campagne de repérage des aires de nidification lors des apports d'alimentation aux jeunes en période d'élevage.

Moyens alloués (prestation hors temps d'animation) :

Espèces	Faucon pèlerin	Aigle royal	Circaète Jean-le-Blanc	Grand-duc d'Europe
Jours de prospections /an	6 jours	4 jours	10 jours	4 jours
Fréquence de suivi sur les 6 prochaines années	3 fois	3 fois	2 fois	2 fois
Total	18 jours	12 jours	20 jours	8 jours
Coût (pour 500 euros/journée expert)	9 000 €	6 000 €	10 000 €	4 000 €
Total coût	29 000 € si bureau d'étude naturaliste – possibilité de réaliser ce suivi par l'animateur et des stagiaires ou par un partenaire compétent conventionné			

Pour les espèces à enjeu fort, les suivis seront répétés tous les 2 ans, pour les espèces à enjeu modéré, tous les 3 ans. Pour rappel, toutes ces espèces sont sensibles aux activités de plein air. Le suivi des couples permet donc de mieux appréhender les éventuels dérangements.

Action 4. Suivi du Milan noir

Il est préconisé de réaliser des inventaires ciblés sur les ripisylves des cours d'eau afin de localiser précisément les secteurs de nidification du Milan noir en début de printemps au moment de l'installation de l'espèce. Ces inventaires permettront également d'estimer le nombre de couples nicheurs. Une année de suivi sera prévu avec 2 jours soit 1000 € si bureau d'étude naturaliste – possibilité de réaliser ce suivi par l'animateur et des stagiaires ou par un partenaire compétent conventionné.

Action 5. Autres espèces (Chouette de Tengmalm, Engoulevent d'Europe)

La Chouette de Tengmalm est une espèce dont la répartition et les effectifs sont très peu connus sur la ZPS. Cette espèce présente pourtant un fort enjeu. Les prospections doivent être menées en début de printemps : points d'écoute et méthode de la repasse le long de transects. Certains secteurs lui sont favorables comme la forêt de la Sapie sur Pommerol ou le nord de la Montagne d'Angèle.

Cela représenterait 3 journées par an et le suivi sera réalisé 3 fois le temps du DOCOB. Les secteurs de présence de l'espèce identifiés suite à ces suivis seront par exemple très propices à des contrats forestiers dits « îlots Natura 2000 ».

Quant à l'Engoulevent d'Europe, l'espèce présente un faible enjeu et la recherche de couples ne présente pas un intérêt particulier pour la gestion du site. Cependant, il serait intéressant de rechercher sa présence suite à l'éventuelle création de clairières, si des contrats forestiers incluant cette action sont passés, afin d'évaluer dans quelle mesure ces actions favorisent ou pas l'engoulevent. Ceci représenterait 1 soirée d'écoute par création de clairières soit 2.5 jours pour 10 clairières en en faisant 2 par soir.

Action 6 : Participation au suivi des lapins et valorisation des résultats dans le suivi du Docob

Il s'agit ici de participer à la journée de suivi organisée annuellement par la Fédération des chasseurs de la Drôme, en y apportant un appui en cas de besoin et en intégrant les résultats dans le suivi de la ZPS. Temps d'animation uniquement.

Action 7 : Mise en place d'un suivi participatif

Les finalités de cette action sont plurielles. Il s'agit d'abord de répondre favorablement à une demande de certaines personnes, notamment chez les parapentistes et les guides, mais plus largement, chez des ornithologues amateurs actuels ou futurs. Certains sont parfois déjà membres de la LPO ou d'autres associations, et motivés par la richesse de leur territoire. Il s'agit ensuite, à travers de groupe, de disposer d'un réseau de sensibilisateurs informels et diffus – pouvant aussi être des « acteurs-relais » pour certaines activités, cf. fiche action SPQ-1. Tous peuvent aussi être mobilisés régulièrement ou pour contribuer à la sensibilisation et à l'information. Enfin, il s'agit bien sûr de contribuer efficacement au suivi des espèces patrimoniales du site.

La méthodologie de mise en œuvre proposée est :

- Lancer un appel à volontariat et bénévolat pour constituer un groupe local de suivi citoyen.
- Réunir les personnes intéressées pour écouter leurs attentes, noter leurs compétences et leur faire également des propositions.
- Préciser les objectifs du groupe et ses actions ; définir notamment comment il s'organise, comment il communique en interne, etc. Le groupe pourrait par exemple décider de se constituer en association.
- Elaborer les bases de données et les formulaires de saisie de données correspondant aux suivis envisagés ; préparer les aspects matériels. Il est intéressant de valoriser le plus possible les compétences des bénévoles, tout en conservant la direction technique et une sauvegarde des métadonnées complètes.
- Donner les formations nécessaires pour que les suivis soient fiables et exploitables. Les suivis choisis doivent correspondre aux capacités des participants moyennant un effort de formation raisonnable. Par exemple, les inventaires nocturnes de Grand-Duc sont assez faciles à mettre en place car son chant est facilement reconnaissable. Les suivis peuvent procéder d'inventaires organisés ou d'observations ponctuelles et diffuses. Ils peuvent compléter ou parfois même remplacer les suivis confiés aux professionnels.
- Appuyer l'organisation des suivis participatifs, l'intégration de leurs résultats, leur analyse, leur partage et dans l'ensemble, contribuer à l'animation du groupe de

	<p>bénévoles (l'animation en elle-même peut être assurée par des bénévoles s'il y a des volontaires).</p> <p>Au sujet de la participation des citoyens aux suivis, sorte de groupe de suivi des vautours et autres rapaces : identifier des personnes motivées, relais et locales sur le long terme, faire une sorte d'"appel". Ensuite, il faut qu'elles soient à minima formées par les ornithologues, (VB ou autres).</p> <p>Cela peut s'envisager par la mise en place d'un réseau restreint d'observateurs de terrain (ornithologues amateurs locaux, guides de hautes montagnes et accompagnateurs, parapentistes assidus, forestiers, chasseurs, agriculteurs ou éleveurs évoluant dans certains sites privilégiés, etc.) ayant suivi une formation avec des ornithologues (Vautours en Baronnies par exemple).</p> <p>Ces acteurs pourraient se rencontrer régulièrement pour partager leurs observations. De plus, il serait intéressant que Vautours en Baronnies informe régulièrement ce groupe sur les résultats des comptages, les problèmes de conservation des espèces, les problèmes rencontrés sur le terrain (interaction, mortalité).</p> <p>Ces personnes et d'autres volontaires pourraient aussi être bénévoles lors de journées d'inventaires collectifs ainsi que pour la sensibilisation « diffuse » ou lors de certains événements.</p> <p>Ce fonctionnement répondra sans doute à une attente de certaines personnes, notamment chez les parapentistes et les guides, mais plus largement, chez des ornithologues amateurs actuels ou futurs, motivés par la richesse de leur territoire.</p>																																																																		
Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">Préparation, gestion et appui aux suivis</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Veille, échange, contribution, synthèse et vulgarisation scientifique sur les Vautours</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Inventaire des lapins : participation et valorisation des résultats dans le suivi du Docob</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Organisation, formation, suivi et animation d'un réseau local d'observateurs</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"><i>Total / an :</i></td> </tr> <tr> <td>35 j.</td> <td>27 j.</td> <td>27 j.</td> <td>27 j.</td> <td>27 j.</td> <td>27 j.</td> </tr> </tbody> </table>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Préparation, gestion et appui aux suivis						8	5	5	5	5	5	Veille, échange, contribution, synthèse et vulgarisation scientifique sur les Vautours						10	10	10	10	10	10	Inventaire des lapins : participation et valorisation des résultats dans le suivi du Docob						2	2	2	2	2	2	Organisation, formation, suivi et animation d'un réseau local d'observateurs						15	10	10	10	10	10	<i>Total / an :</i>						35 j.	27 j.	27 j.	27 j.	27 j.	27 j.
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																																																													
	Préparation, gestion et appui aux suivis																																																																		
	8	5	5	5	5	5																																																													
	Veille, échange, contribution, synthèse et vulgarisation scientifique sur les Vautours																																																																		
	10	10	10	10	10	10																																																													
	Inventaire des lapins : participation et valorisation des résultats dans le suivi du Docob																																																																		
	2	2	2	2	2	2																																																													
Organisation, formation, suivi et animation d'un réseau local d'observateurs																																																																			
15	10	10	10	10	10																																																														
<i>Total / an :</i>																																																																			
35 j.	27 j.	27 j.	27 j.	27 j.	27 j.																																																														
Suivi-évaluation	<p>Indicateurs de moyens</p> <p>Nombre de jours de terrain</p> <p>Contrats passés</p> <p>Quantité de données produites et diffusées (effectifs des espèces suivies, taux de reproduction, nombre de sites de nidification par espèce, baguage, animaux réintroduits, fréquentation des placettes d'équarrissage...)</p> <p>Indicateurs de résultat</p> <p>Valeur et évolution des indicateurs suivis : effectifs des espèces suivies, taux de reproduction, nombre de sites de nidification par espèce, survie des animaux réintroduits...</p> <p>Nombre d'observateurs bénévoles formés et actifs (au moins une participation/an)</p>																																																																		
	Cohérence	PNA Vautour moine ; PNA Gypaète barbu ; PNA Vautour percnoptère																																																																	
Partenaires et mise en œuvre	<p>Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, Vautours en Baronnies, LPO Drôme, ingénierie SMBP, ONF, ONCFS et autres partenaires si nécessaire</p> <p>Bureaux d'études en prestation de service ou stagiaires et/ou partenaire conventionné.</p>																																																																		

Financements envisagés	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)
	Budget d'animation	170 jours d'animation
	Contrats Natura 2000	Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDR-RA 2014-2020
	Autres	Estimations (au tarif bureau d'études, pouvant être réduit avec des partenaires conventionnés et du bénévolat) : <u>Action 1</u> : 129 000 € <u>Action 2</u> : 6 250 € <u>Action 3</u> : 58 jours soit 29 000 € <u>Action 4</u> : 2 jours soit 1 000 € <u>Action 5</u> : 2.5 jours soit 1 250€ TOTAL : 166 500 €

3.1.3 Placettes d'équarrissage

Action GPE-3	Créer de nouvelles placettes d'équarrissage pour les rapaces nécrophages	Priorité 2
Espèces justifiant l'action	<p>Espèces prioritaires : Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Gypaète barbu (A076)</p> <p>Espèces à fort enjeu de conservation : Aigle royal (A091), Vautour fauve (A078)</p> <p>Espèce à enjeu de conservation faible : Milan noir (A073)</p>	
Objectifs de gestion	OG1. Poursuivre les réintroductions d'espèces à plus fort enjeu et les aménagements pour assurer leur alimentation	
Localisation	Potentiellement toute la ZPS hors zones forestières – secteurs d'implantation à préciser	
Contexte et objectif	<p>Pour les vautours et autres rapaces nécrophages, les potentialités alimentaires issues des troupeaux domestiques sont importantes toute l'année dans les Baronnies. En période d'estive, plusieurs milliers de têtes d'ovins évoluent dans les alpages situés en périphérie des Baronnies, qui prospectés quotidiennement par les vautours (Diois, Vercors, etc.). L'évaluation des ressources trophiques d'origine naturelle n'est pas encore réalisée, bien qu'elles soient très importantes si l'on s'en tient aux seules espèces d'ongulés : sangliers, cerfs, chevreuil, chamois, bouquetins, etc. Les effectifs et la répartition des populations de lagomorphes (lièvre, lapin) sont également à prendre en compte. La contribution de chaque type de ressource alimentaire reste très difficile à évaluer dans le bol alimentaire des oiseaux. Cette tâche est d'autant complexifiée que la capacité des vautours à accéder aux proies les plus forestières reste disparate...</p> <p>Afin de rendre disponibles les carcasses du bétail auprès des vautours dans des conditions sanitaires réglementaires, celles-ci sont déposées sur des lieux normalisés comme des charniers ou des placettes d'équarrissage.</p> <p>A l'heure actuelle, un charnier et une placette d'équarrissage sont en service à l'intérieur de la ZPS. Il existe plusieurs placettes qui ne sont plus utilisées (Verclause notamment). De multiples placettes sont préférables à un charnier important car ce schéma est plus proche d'une situation naturelle où les carcasses sont abandonnées dans la montagne. C'est donc la stratégie adoptée en France, les charniers étant réservés aux volières des programmes de réintroduction. Par ailleurs, le renforcement du réseau de placettes est intéressant aussi pour les éleveurs pour qui la gestion des carcasses est facilitée et moins onéreuse. Et enfin, avec plus de placettes chez plus d'éleveurs, la collecte assurée par l'association Vautours en Baronnies s'amenuise, faisant ainsi baisser cette dépense et le temps qui y est consacré.</p> <p>En ce qui concerne le Gypaète barbu, les quelques individus qui fréquentent le massif des Baronnies en hiver viennent s'alimenter sur les placettes d'équarrissage qui ont été mises en place pour les autres vautours (Vautours fauve et moine à l'origine). Cependant, des comportements agressifs entre espèces en défaveur des jeunes gypaètes sont couramment observés sur les placettes d'équarrissage. Ainsi, la disposition de placettes exclusivement à os permet de réserver une aire d'alimentation spécifique au Gypaète (pour rappel, cette espèce ne se nourrit que d'os, qu'il trouve le moyen de briser préalablement).</p> <p>L'objectif de cette action est donc d'améliorer l'accessibilité de la ressource alimentaire d'origine domestique sous forme de carcasses pour les rapaces nécrophages et d'os pour le Gypaète, en créant de nouvelles placettes chez des éleveurs de la ZPS.</p> <p>Plus largement, cette action permet de restaurer la nécrophagie, qui est un maillon essentiel des écosystèmes pastoraux, dont les Vautours, de part leur biologie particulière, sont aussi un « cul de sac épidémiologique ».</p>	

	<p>Cette action est à relier aux actions PAF-1, PAF-2 et PAF-3 relatives au pastoralisme.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Cette mesure sera mise en place par la sollicitation de mesures au titre de Natura 2000 ou des mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) (mesures issues du PDR-RA 2014-2020), qui devront obligatoirement passer par un opérateur territorial.</p> <p>Si les placettes ne peuvent être situées au sein de la ZPS (par exemple : pas d'éleveur ou de propriétaire motivés au sein du périmètre), elles ne pourront alors pas être financées par des contrats Natura 2000. Des financements autres devront donc être recherchés (financement Ministère de l'Ecologie...). Une placette hors périmètre reste en effet totalement profitable aux populations de rapaces nécrophages de la ZPS.</p> <p><u>Action 1 : Réaliser l'animation et un diagnostic écologique préalable à la mise en place des placettes</u></p> <p>L'installation de placettes doit se faire sur des lieux adaptés en fonction des exigences techniques et avifaunistiques : milieux ouverts, accès au site en relation avec les moyens matériels des éleveurs, tranquillité du site, relationnel avec le voisinage immédiat, aérologie favorable aux oiseaux, éloignement des zones à risque (telles que lignes électriques), etc.. Un diagnostic écologique préalable doit obligatoirement être réalisé et joint au dossier.</p> <p>Ce diagnostic écologique s'accompagne d'un temps d'animation avec les éleveurs afin de favoriser leur engagement dans la démarche. Ce temps d'animation peut aussi se traduire par des réunions d'information à destination des éleveurs, de rencontres individuelles.</p> <p><u>Action 2 : Mettre en place des placettes « d'équarrissage » pour l'ensemble des rapaces nécrophages</u></p> <p>Le but est de mettre en place 1 à 3 nouvelles placettes d'équarrissage au sein du périmètre de la ZPS ou dans ses alentours proches.</p> <p>Ceci se fera en accord avec des éleveurs s'impliquant dans la démarche d'équarrissage naturel dans le cadre réglementaire. Ce travail devra être confié à Vautour en Baronnie, qui est déjà localement l'opérateur habilité pour ces actions. Il s'agira soit de la création de nouvelles placettes soit de la restauration de placettes abandonnées (comme celle de Verclause par exemple).</p> <p>L'infrastructure « placettes d'équarrissage » est constituée d'une part d'un enclos empêchant l'introduction de mammifères sauvages ou domestiques (sanglier, chien, etc.) et d'autre part, selon la situation (perméabilité des sols), d'une plate-forme étanche sur laquelle les dépôts sont effectués. L'approvisionnement de ces installations est effectué directement par les éleveurs et uniquement à partir d'animaux issus de leur élevage (« placette éleveur »). Cette action ne finance pas les actions d'entretien (nettoyage, etc.) ni de ravitaillement (dépôt, etc.).</p> <p><i>Aspects techniques :</i></p> <p><u>La plateforme de dépôt :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur appréciation des services vétérinaires, une dalle béton peut être exigée. <p><u>L'enclos :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - superficie variable en fonction de la configuration du lieu d'implantation. - clôture de 0,90 à 1,20 m de haut, à l'aide de grillage (type mouton) ou de 4 à 5 fils électrifiés. <p><u>Les dépôts :</u></p> <p>Les dépôts sont réalisés au fil du temps par l'éleveur en fonction des mortalités classiques intervenant dans son cheptel. Les épisodes de mortalités importantes (épidémies, accidents, foudre, prédation, etc.) concernant un nombre d'individus supérieur à la capacité de consommation des oiseaux nécrophages devront faire l'objet d'un enlèvement par les services de l'équarrissage. La limite imposée au moment du dépôt est de 500 kg.</p> <p>Cette action peut également prévoir la création de placettes de recyclage. Ces placettes accueillent des déchets carnés provenant de boucheries ou d'abattoirs.</p>

Elles sont typiquement ciblées pour le Vautour percnoptère mais les autres rapaces nécrophages peuvent les fréquenter. Cette action se justifierait particulièrement si un nouveau couple de percnoptère venait à s'installer.

Action 3 : Mettre en place 1 à 3 placettes spécifiques au Gypaète barbu

La création d'une à trois placettes spécifiques ou « placettes à os » est proposée au sein de la ZPS ou dans ses alentours. Le nourrissage des grands rapaces nécrophages est une mesure d'urgence visant à soutenir une population en danger.

Ce type de placette est destiné à accueillir uniquement des os en provenance de boucherie ou d'abattoirs, voire de supermarchés.

Ces placettes ont l'avantage de comporter moins de contraintes administratives. Il suffit en effet de disposer d'un terrain adapté à l'espèce (accessible et sans perturbations aux alentours). Les contraintes sanitaires sont très réduites. Par contre, le travail de manutention est plus important que les autres placettes puisqu'il faut régulièrement se rendre à la boucherie ou à l'abattoir et transporter ces déchets jusqu'à la placette. L'approvisionnement se ferait au minimum 2 fois par mois (pour 20 kg d'os) pendant 7 mois de l'année.

Coût pour une placette Gypaète dans les Baronnies :

Coût installation : mise en place d'un grillage (type grillage à mouton) sur 200 mètres de périmètre (32 m de rayon). Ceci a pour but d'empêcher l'intrusion des troupeaux, des chiens et des sangliers. 1 000 euros matériel et 1 000 euros main d'œuvre.

Coût fonctionnement : il faut compter environ 1 jour de travail par mois pour l'approvisionnement qui se fera de novembre à mai (période de présence de l'espèce dans les Baronnies).

Action 4 : Suivre l'activité des charognards sur les placettes

Le suivi de la fréquentation des placettes constitue des données intéressantes scientifiquement car elles permettent de suivre les espèces et le nombre d'oiseaux et de les individualiser. Cette méthode est particulièrement intéressante pour visualiser la formation des couples de Vautour moine et obtenir des informations sur l'éthologie des espèces.

Pour cela, dans le cadre du DOCOB, l'achat de pièges photographiques à déclenchement automatique (tels que ECOTONE Reconyx) serait à envisager (prévoir un 1 appareil photo par placette). Des jours d'analyse de ces photos sont à prévoir ainsi que quelques journées de suivi en direct indispensables pour visualiser les comportements des espèces qui profitent des placettes tout en allant se nourrir aussi plus loin. En effet, toutes les espèces et bien sûr les comportements n'apparaissent pas sur les prises photographiques.

Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	Action 1 : Diagnostic écologique et animation						
	Actions 2 et 3 : Mise en place de placettes avec Contrats Natura 2000 ou autres financements						
	Action 4 : Suivi de l'activité des charognards sur le charnier et les placettes – 2 jours d'analyses des photos par an + 2 jours de suivi en direct par an						
	<i>Total / an :</i>						
	14 j.	10 j.	8 j.	8 j.	6 j.	4 j.	

Suivi-évaluation	Indicateurs de moyens
	Nombre de réunions et rencontres avec les éleveurs de la ZPS (objectif = au moins 5)
	Indicateurs de résultat
Nombre de placettes installées ou réactivées	
Nombre de nouveaux agriculteurs volontaires	

	Efficacité des placettes créées pour les espèces visées : constat de la consommation, observations visuelles, suivi de la fréquentation par « piège photographique », présence d'indices (plumes, modes de consommation, etc.)	
Cohérence	PNA Vautour moine ; PNA Gypaète barbu ; PNA Vautour percnoptère	
Partenaires et mise en œuvre	Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, éleveurs, groupements pastoraux, propriétaires fonciers, usufruitiers, animateur Natura 2000, Chambre d'agriculture de la Drôme, Vautours en Baronnies, Direction départementale de la protection des populations (DDPP), LPO Drôme, ingénierie SMBP (pôle agriculture), DREAL, DDT et autres partenaires si nécessaire	
Financements envisagés	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)
	Budget d'animation	50 jours d'animation
	Contrats Natura 2000	Paielements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDR-RA 2014-2020
	Autres	<p><u>Installation technique de placettes d'équarrissage</u> : mise en place des clôtures, de la dalle béton si demandée : coût variant de 700 à 2500 euros par placette d'équarrissage</p> <p>Installation technique d'une <u>placette à os spécifique Gypaète</u> : 2000 € environ. Fonctionnement : 3 500 € / an</p> <p><u>Appareils photographiques + temps d'analyse</u> : 800 € par appareil (achat)</p>

3.1.4 Aménagements faunistiques

Action GPE-4	Créer des aménagements faunistiques pour les espèces des milieux ouverts, semi-ouverts et agricoles	Priorité 3
Espèces justifiant l'action	<p>Espèces à fort enjeu de conservation : Aigle royal (A091), Bruant ortolan (A379), Fauvette orphée (A306), Pipit rousseline (A255)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation modéré : Circaète Jean-le-Blanc (A080), Grand-duc d'Europe (A215), Monticole de roche (A280), Petit-duc scops (A214), Torcol fourmilier (A233)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation faible : Alouette lulu (A246), Engoulevent d'Europe (A224), Fauvette pitchou (A302), Pie-grièche écorcheur (A338)</p>	
Objectifs de gestion	OG1. Poursuivre les réintroductions d'espèces à plus fort enjeu et les aménagements pour assurer leur alimentation	
Localisation	Potentiellement toute la ZPS hors zones forestières – secteurs d'implantation à préciser	
Contexte et objectif	<p>Le contexte local est marqué par la fermeture des milieux et la diminution des effectifs de lapins et d'autres animaux constituant des ressources alimentaires importantes pour plusieurs rapaces, comme par exemple le lapin pour l'Aigle royal, les petits rongeurs pour le Petit-Duc, les lézards pour le Circaète, les insectes pour le Torcol, etc.</p> <p>L'objectif de cette action est donc d'offrir une plus-value au territoire en maintenant une mosaïque des milieux ouverts et en créant des lieux de vie, de refuge, d'alimentation et de reproduction favorables aux espèces spécifiques des milieux ouverts. Cela favorisera le développement des espèces proies à plus large échelle et améliorera donc les ressources alimentaires de rapaces d'intérêt communautaire.</p>	
Description de l'action	<p>Les aménagements faunistiques consistent en des couverts destinés à la faune pour favoriser certaines espèces d'oiseaux des milieux ouverts ainsi que certaines espèces proies (lapins, lièvres, etc.). Il peut s'agir de la création ou de l'entretien de petits bâtis, de cultures de légumineuses, de garennes. La création de haies fait partie de ces aménagements sur certains territoires, mais cela n'apparaît pas opportun sur la ZPS des Baronnies car elle est déjà particulièrement boisée.</p> <p>a. Etude d'opportunité et de faisabilité pour des aménagements faunistiques</p> <p>Une étude précise d'opportunité et de faisabilité permettra au départ d'identifier les secteurs où de tels aménagements sont intéressants et réalisables. Elle croise donc des données biologiques et des données foncières, d'intérêt des acteurs locaux, etc. L'étude comprend les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les zones prioritaires pour cette implantation à l'échelle de la ZPS. Cette priorisation de secteurs d'intervention peut se faire en croisant une approche par photo-interprétation ou à l'aide de la cartographie des habitats avec l'avis des acteurs locaux connaissant bien le territoire. Elle s'appuie également sur la localisation des populations actuelles de Lapins. - Mesurer la motivation des sociétés ou fédérations de chasse (régionale et départementale). Un travail d'animation avec les fédérations de chasse et les ACCA sera nécessaire pour sensibiliser les chasseurs et identifier ceux qui pourraient être intéressés par cette mesure. - Croiser ces deux analyses pour déterminer le ou les sites à retenir et les acteurs prêts à se mobiliser. Une visite commune de terrain permet de valider le projet et de commencer à le préciser. 	

	<p>NB. La réalisation de ce diagnostic fera appel à divers acteurs, en s'appuyant sur les expériences réussies de certaines ACCA qui ont déjà mis en place la réimplantation de lapins avec l'aide de la FDC26 et pratique depuis longtemps la création et l'entretien de parcelles pour la faune sauvage (cf. ACCA de Rémuzat et expérience de la Fédération sur le site Natura 2000 des Sables de l'herbasse dans le nord Drôme).</p> <p>b. Mise en place d'un aménagement pilote pour les Baronnies</p> <p>Il est proposé pour ce premier Docob de fixer un objectif raisonnable de 1 aménagement, qui pourrait idéalement être constitué de plusieurs éléments complémentaires : un point d'eau, un réseau de garennes (1 garenne mère et 4 garennes satellites), chacune accompagnée d'une zone débroussaillée et d'une culture à gibier attenante.</p>					
Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		a - Diagnostic		b -Mise en place d'un aménagement pilote		Suivi
	<i>Total / an :</i>					
		6 j.	4 j.	4 j.	6 j.	1 j.
Suivi-évaluation	<p>Indicateurs de moyens Etude d'opportunité et de faisabilité Nombre de réunions avec les chasseurs (Fédération, ACCA, ONCFS, etc.)</p> <p>Indicateurs de résultat Réalisation d'un aménagement pilote Constat de son entretien et de son occupation (suivi de l'évolution des espèces proies présentes sur la zone)</p>					
Cohérence	Plan Pastoral Territorial (2009-2014) ; charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales ; PRAD (en particulier actions 12, 13 et 24) ; PNA Vautour moine ; PNA Gypaète barbu					
Partenaires et mise en œuvre	Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, Fédérations des chasseurs de la Drôme, ACCA, ONCFS, Chambre d'agriculture de la Drôme, propriétaires fonciers, SMPBP, Vautours en Baronnies et autres partenaires si nécessaire					
Financements envisagés	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)				
	Budget d'animation	21 jours d'animation				
	Contrats Natura 2000	Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDR-RA 2014-2020 : environ 3000 € pour un aménagement				
	Autres	Investissements matériels à prévoir				

3.1.5 Biocides à usage non agricole

Action GPE-5	Promouvoir la limitation de l'usage de biocides à usage non agricole (destruction indirecte d'espèces cibles)	Priorité 3
Espèces justifiant l'action	<p>Espèces prioritaires : Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Gypaète barbu (A076)</p> <p>Espèces à fort enjeu de conservation : Aigle royal (A091), Bruant ortolan (A379), Pipit rousseline (A255), Vautour fauve (A078), Fauvette orphée (A306), Faucon pèlerin</p> <p>Espèces à enjeu de conservation modéré : Bondrée apivore (A072), Grand-duc d'Europe (A215), Petit-duc scops (A214), Torcol fourmilier (A233), Monticole de roche (A280)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation faible : Alouette lulu (A246), Engoulevent d'Europe (A224), Fauvette pitchou (A302), Pie-grièche écorcheur (A338), Caille des blés (A113), Martinet à ventre blanc (A228)</p>	
Objectifs de gestion	OG7. Limiter les risques de destruction directe ou indirecte des espèces à enjeu OG9. Partager l'information et sensibiliser à la conservation de l'avifaune de la ZPS	
Localisation	Toutes les communes de la ZPS	
Contexte et objectif	<p>Les risques environnementaux et sanitaires dus à l'utilisation de biocides à usage non agricole (produits dés herbants pour l'entretien des voiries et des espaces verts, usages chez les particuliers et les privés pour l'entretien des jardins ou la lutte contre les espèces nuisibles de type rats) sont connus : pollution des eaux et des sols, toxicité et mortalité sur la biodiversité utile des milieux, résistance aux pesticides de certaines espèces indésirables, risques d'empoisonnement des oiseaux et en particulier des Vautours en fin de chaîne alimentaire, etc.</p> <p>De plus, la dégradation complète des produits chimiques peut prendre beaucoup de temps, ce qui conduit à une persistance de ceux-ci dans le sol et à leur accumulation tout au long de la chaîne alimentaire. L'enjeu est d'autant plus important que la rémanence de la plupart de ces produits dans l'environnement reste inconnue.</p> <p>Il convient de porter une vigilance particulière sur ces questions et de veiller à ce que les meilleures pratiques existantes soient bien partagées lorsque ce n'est pas encore le cas. En règle générale, ces démarches sont déjà portées par les acteurs partenaires et la présente action vise à apporter un appui et un complément avec le focus des enjeux avifaunistiques.</p> <p>L'objectif de cette action est donc d'appuyer la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides en particulier), ou tout au moins à la réduction de leurs impacts et de promouvoir des solutions et techniques alternatives auprès des usagers.</p>	
Description de l'action	<p>Participer aux actions de promotion de la réduction de l'utilisation de pesticides après une analyse initiale pour cibler les besoins. Il s'agit de participer à des réunions d'information organisées dans les communes de la ZPS, voire d'en initier certaines pour sensibiliser les acteurs (agents techniques, citoyens, etc.) aux risques dus à l'utilisation de pesticides et de produits contre les espèces nuisibles vis-à-vis de l'avifaune des Baronnies.</p> <p>Des interventions spécifiques dans les mairies ou au Conseil général peuvent également être engagées ponctuellement pour sensibiliser et former les agents techniques si des secteurs à enjeux particuliers ont été identifiés. Une complémentarité d'action est à réfléchir avec les démarches « Zéro Phyto » engagées dans les communes dans le cadre du plan Ecophyto 2018.</p>	

	<p>Cette action va de pair avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de l'accès aux conseils techniques relatifs aux méthodes et produits alternatifs (comme du désherbage chimique ou manuel, du paillage par exemple). L'éducation des citoyens est ici primordiale pour faire passer ces messages. - Une sensibilisation à propos des actions de récupération des produits chimiques. <p>Cette action est en lien avec l'action PAF-4 sur l'utilisation de biocides à usage agricole.</p>					
Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Analyse initiale					
	Actions de sensibilisation et formation / réunions					
	<i>Total / an :</i>					
	5 j.	2 j.	2 j.	2 j.	2 j.	1 j.
Suivi-évaluation	<p>Indicateurs de moyens Nombre de réunions d'information ou de sensibilisation tenues Nombres d'agents techniques municipaux sensibilisés Nombre de participants aux réunions de sensibilisation</p> <p>Indicateurs de résultat Réduction des quantités d'intrants chimiques Recours à davantage de méthodes et techniques alternatives</p>					
Cohérence	Actions entreprises dans le cadre d'Ecophyto 2018, PNA Vautour moine, PNA Gypaète barbu, charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales					
Partenaires et mise en œuvre	Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, Associations de citoyens, Conseil général, Agence de l'eau, Vautours en Baronnies, ingénierie SMBP et autres partenaires si nécessaire					
Financements envisagés	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)				
	Budget d'animation	14 jours d'animation				
	Contrats Natura 2000	/				
	Autres	Budgets des communes et collectivités (<i>actions de sensibilisation, achat de matériel adapté</i>), du CG (<i>entretien des routes</i>)				

3.1.6 Lignes électriques aériennes

Action GPE-6	Sécuriser les lignes électriques aériennes problématiques vis-à-vis de des oiseaux (risque d'électrocution et de collision)	Priorité 2
Espèces justifiant l'action	<p>Espèces prioritaires : Vautour moine(A079), Vautour percnoptère (A077), Gypaète barbu (A076)</p> <p>Espèces à fort enjeu de conservation : Aigle royal (A091), Vautour fauve (A078)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation modéré : Bondrée apivore (A072), Circaète Jean-le-Blanc (A080), Grand-duc d'Europe (A215), Petit-duc scops (A214)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation faible : Milan noir (A073)</p>	
Objectifs de gestion	OG7. Limiter les risques de destruction directe ou indirecte des espèces à enjeu	
Localisation	Ensemble du site concerné par des lignes électriques aériennes – carte à établir	
Contexte et objectif	<p>Dans les Baronnie, la distribution d'électricité est réalisée en majorité via des lignes aériennes (80 % du réseau) dont les conducteurs, de faible section et pour certaines en conducteurs nus, sont peu visibles par les oiseaux. Ces lignes sont généralement anciennes, certaines datant de 1950. Globalement, le réseau est peu équipé pour prévenir les collisions avec les oiseaux. Il n'existe pas de projet d'implantation de nouvelles lignes électriques dans les Baronnie.</p> <p>En 2011, certains tronçons de lignes entre Rémuzat et Verclaus ont été enfouis et, plus récemment, une ligne aérienne à Villeperdrix a été modifiée près d'un site d'envol de jeunes Vautours fauve suite à un travail commun avec les associations locales.</p> <p>L'objectif de cette action est de poursuivre les démarches d'identification de lignes électriques aériennes problématiques pour mettre en place des programmes d'équipements adaptés ou d'enfouissement.</p>	
Description de l'action	<p>a - Récupération des cartographies des lignes électriques aériennes présentes sur la ZPS auprès d'ERDF ; synthèse bibliographique sur les impacts des lignes électriques sur les oiseaux et leur traitements dans d'autres sites Natura 2000 et réserves naturelles ou parcs nationaux, ainsi qu'au niveau national entre EDF et la LPO (notamment).</p> <p>b - Visites de terrain collectives pour identifier les éventuelles lignes/tronçons problématiques vis-à-vis des oiseaux à partir des dires d'experts et des potentiels diagnostics ou études existants (exemple de Villeperdrix à valoriser). Livrable = cartographie des risques pour l'avifaune.</p> <p>c- Réunions de travail communes pour établir un plan d'action adapté, le cas échéant, pour traiter les problèmes sur certaines lignes. Livrable = cartographie des interventions.</p> <p>d - Etablissement d'une convention entre la collectivité porteuse et ERDF/SDED et la structure animatrice avec 2 axes d'engagements : prioriser l'enfouissement des lignes dans les zones à risque et/ou adapter l'équipement des lignes et poteaux dangereux</p> <p>e - Intégration de ces enjeux avifaune dans les projets de mise en sûreté ou de renouvellement du réseau (plans d'équipement ou d'enfouissement).</p> <p>NB. : Comme sur d'autres sites (ZPS des Gorges de la Dordogne en 2014), ce type d'action peut faire l'objet d'un stage, notamment pour l'identification précise sur le terrain et la hiérarchisation des secteurs à problème. Dans ce cas, l'action est menée de manière moins étalée que dans le calendrier ci-dessous et a lieu en année 3 ou 4.</p>	

Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	a – Carte et bibliographie	b - Visites de terrain	b - Visites de terrain + c - réunions de travail + d - établissement de la convention	c-Réunions de travail + e- intégration des enjeux	c- Réunions de travail + e- intégration des enjeux	Suivi
	<i>Total / an :</i>					
	2	5	5	5	2	1
Suivi-évaluation	<p>Indicateurs de moyens Cartographie des lignes aériennes sur la ZPS avec identification des secteurs à enjeu avifaune Compte rendu de réunions communes</p> <p>Indicateurs de résultat Natura 2000 intégré à la planification ERDF dans les Baronnies Convention de partenariat Lignes enfouies ou équipées</p>					
Cohérence	Plans d'équipement des réseaux					
Partenaires et mise en œuvre	Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, Vautours en Baronnies, SDED, ERDF, LPO Drôme, ingénierie SMBP (pôle énergies) et autres partenaires si nécessaire					
Financements envisagés	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)				
	Budget d'animation	19 jours d'animation				
	Contrats Natura 2000	Contrat Natura 2000 ni agricole/ ni forestier du type « <i>Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires</i> »				
	Autres	/				

3.1.7 Survol aérien

Action GPE-7	Eviter les risques de collision dus au survol aérien motorisé sur la ZPS	Priorité 2
Espèces justifiant l'action	<p>Espèces prioritaires : Vautour moine(A079), Vautour percnoptère (A077), Gypaète barbu (A076)</p> <p>Espèces à fort enjeu de conservation : Aigle royal (A091), Vautour fauve (A078), Faucon pèlerin</p> <p>Espèces à enjeu de conservation modéré : Bondrée apivore (A072), Circaète Jean-le-Blanc (A080), Grand-duc d'Europe (A215),)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation faible : Milan noir (A073)</p>	
Objectifs de gestion	<p>OG7. Limiter les risques de destruction directe ou indirecte des espèces à enjeu</p> <p>OG9. Partager l'information et sensibiliser à la conservation de l'avifaune sur la ZPS</p>	
Localisation	<p>Zones de quiétudes aériennes à définir à partir des zones de quiétude terrestre : 1) intégration des zones de priorité très élevée et autant que possible aussi celles de priorité élevée ; 2) définition des marges latérales et altitudinale à prévoir</p>	
Contexte et objectif	<p>Les Baronnies sont fréquentées toute l'année par des avions motorisés, militaires et civils. Les pilotes de chasse s'y entraînent au vol bas et rapide, en évitant généralement les secteurs de gorges, dangereux du fait de leur étroitesse et de la faible visibilité. Ils affirment également éviter les secteurs présentant pour eux un danger élevé de collision avec des oiseaux, bien que des observations de leur passage aient été rapportées dans des secteurs à risques, comme par exemple, le Rocher du Caire. Les pilotes civils y pratiquent l'aviation de montagne (vols d'examen et vols d'entraînements) et du vol à voile motorisé.</p> <p>Par ailleurs, le site des Baronnies est occasionnellement survolé par des hélicoptères bénéficiant d'autorisations temporaires journalières de survol, notamment pour des manifestations sportives d'envergure (comme le Tour de France par exemple). Des vols stationnaires à basse altitude peuvent alors avoir lieu.</p> <p>Des collisions ont été répertoriées sur d'autres sites Natura 2000 comme dans les Gorges du Verdon par exemple et peuvent causer la destruction des appareils et la mort de l'oiseau. Par ailleurs, les vols stationnaires ou à basse altitude peuvent déranger les oiseaux, en particulier pendant la période de reproduction.</p> <p>L'objectif de cette action est donc de limiter les risques de collision et de dérangement en période de reproduction des oiseaux rupestres par les avions civils et militaires (vol grande vitesse et basse altitude, vol stationnaire).</p>	
Description de l'action	<p>En cohérence avec les actions déjà engagées par le SMBP et Vautours en Baronnies :</p> <p>a- Etablissement d'une carte des secteurs à enjeux particuliers vis-à-vis du risque de collision et de dérangement de l'avifaune. Il s'agit d'identifier, en partenariat avec les naturalistes, les secteurs les plus sensibles vis-à-vis de ce risque et de les cartographier pour disposer d'un document de communication vis-à-vis des pilotes. A minima, les gorges de l'Eygues, le Rocher du Caire et les principaux autres secteurs de nidification doivent être pris en compte, notamment pour le Vautour moine.</p> <p>b- Réunions de travail communes pour établir les dispositions nécessaires à adopter pour limiter les risques de collision et de dérangement sur ces secteurs : modalités de survol (limitation de la hauteur de vol, périodes de survol autorisées, etc.). Certaines situations nécessiteront des études au cas par cas, en particulier quand des arbitrages relatifs à l'économie locale seront engagés.</p> <p>c- Prise de contact avec les autorités militaires et les bases aériennes civiles alentours. Identification des personnes ressources, prise de contact avec la Direction de la circulation aérienne militaire (DIRCAM), les bases aériennes de Salons et d'Orange, l'altiport de la Motte-Chalancon et les structures organisatrices d'éventuelles manifestations sportives de grande envergure pouvant concerner la</p>	

	<p>ZPS. Présentation du contexte et de la problématique (risque de collision avec ces rapaces et risques encourus par les pilotes et les villageois si les appareils heurtaient l'un de ces oiseaux). Et anticipation des actions suivantes.</p> <p>d- Elaboration d'une circulaire ou d'une lettre d'information aéronautique spécifique pour la ZPS des Baronnies pour éviter le survol sur les secteurs à enjeux puis diffusion aux pilotes. Cette publication comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la carte des risques pour l'avifaune, - une synthèse bibliographique sur les impacts des collisions et du dérangement dû au survol motorisé sur les oiseaux et les retours d'expérience tirés d'autres sites (Natura 2000, parcs nationaux, etc.) comme sur l'étang du Fangassier en Camargue ainsi que la définition des risques encourus par les pilotes, les citoyens et les espèces protégées de la ZPS, - une capitalisation des actions déjà menées concernant la prévention du péril aviaire (circulaires existantes de la DIRCAM, notices d'information des pilotes (« Notice to Airman »), etc.). <p>Il est préconisé de réaliser ce document en étroite collaboration avec les autorités militaires, les représentants de l'aviation civile et les naturalistes locaux (Vautours en Baronnies et LPO Drôme).</p> <p>e - Etablissement de conventions communes entre les autorités militaires / les représentants de l'aviation civile et la structure animatrice comprenant les modalités de survol établies au b. L'objectif est de limiter le risque de collision et le dérangement de l'avifaune. Une actualisation annuelle de la carte peut être prévue (avec reconduction tacite à l'identique pour ne pas alourdir inutilement le système).</p> <p>f – Suivi de l'application de la convention à l'échelle de la ZPS. Ce suivi permettra d'évaluer l'efficacité du système de conventionnement et son application effective sur le terrain. Si cela ne devait pas suffire, au bout des 6 ans d'application du Docob, il s'agira d'évaluer l'intérêt et le besoin d'évoluer vers une démarche réglementaire concernant le survol motorisé de la ZPS.</p>																													
<p>Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a – Carte b – réunions de travail sur les modalités de survol</td> <td>c – Prise de contact d – élaboration de la circulaire</td> <td>d – diffusion de la circulaire e – conventions</td> <td colspan="3">f – suivi</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"><i>Total / an :</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5 j.</td> <td style="text-align: center;">12 j.</td> <td style="text-align: center;">12 j.</td> <td style="text-align: center;">2 j.</td> <td style="text-align: center;">2 j.</td> <td style="text-align: center;">2 j.</td> </tr> </tbody> </table>						Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	a – Carte b – réunions de travail sur les modalités de survol	c – Prise de contact d – élaboration de la circulaire	d – diffusion de la circulaire e – conventions	f – suivi			<i>Total / an :</i>						5 j.	12 j.	12 j.	2 j.	2 j.	2 j.
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																									
a – Carte b – réunions de travail sur les modalités de survol	c – Prise de contact d – élaboration de la circulaire	d – diffusion de la circulaire e – conventions	f – suivi																											
<i>Total / an :</i>																														
5 j.	12 j.	12 j.	2 j.	2 j.	2 j.																									
<p>Suivi-évaluation</p>	<p><u>Indicateurs de moyens</u> Cartographie des secteurs à enjeu Comptes rendu de réunions communes et des contacts avec les acteurs concernés Lettre d'information et conventions en vigueur pour la ZPS des Baronnies</p> <p><u>Indicateurs de résultat</u> Natura 2000 intégré aux plans de vol des pilotes Constats de survol des secteurs à enjeux Diffusion large de la circulaire / lettre d'information Convention de partenariat</p>																													
<p>Cohérence</p>	<p>PNA Vautour moine, PNA Gypaète barbu</p>																													
<p>Partenaires et mise en œuvre</p>	<p>Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, représentants et direction générale de l'aviation civile, altiport de la Motte-Chalancon, bases aériennes d'Orange et de Salons de Provence, DIRCAM, Vautours en Baronnies, ingénierie SMBP et autres partenaires si nécessaire</p>																													
<p>Financements envisagés</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de financement</th> <th colspan="5">Descriptif et coûts des actions (si connu)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Budget d'animation</td> <td colspan="5" style="text-align: center;">35 jours d'animation</td> </tr> <tr> <td>Contrats Natura 2000</td> <td colspan="5" style="text-align: center;">/</td> </tr> </tbody> </table>						Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)					Budget d'animation	35 jours d'animation					Contrats Natura 2000	/										
Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)																													
Budget d'animation	35 jours d'animation																													
Contrats Natura 2000	/																													

	Autres	/
--	--------	---

3.2 SENSIBILISATION, PRÉVENTION, QUIÉTUDE (SPQ)

3.2.1 Information et sensibilisation

Action SPQ-1	Informers les acteurs locaux sur les exigences écologiques des espèces de la ZPS et les bonnes pratiques à adopter	Priorité 1
Objectifs de gestion	OG6. Eviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction OG9. Partager l'information et sensibiliser au sujet de la conservation de l'avifaune sur la ZPS	
Espèces justifiant l'action	Toutes les espèces, particulièrement les vautours et les autres grands rapaces	
Localisation	Ensemble de la ZPS	
Contexte et objectif	<p>La situation actuelle dans les Baronnie est favorable au développement des populations de vautours et autres grands rapaces. Ces espèces sont très sensibles au dérangement tout au long de leur cycle de reproduction. Le niveau actuel de dérangement est réduit, sans que le risque ne soit effacé. Les activités concernées sont toutes celles qui peuvent jouer sur la quiétude de sites de reproduction des espèces à enjeu du site et principalement des vautours et autres grands rapaces. Des mesures d'évitement et d'atténuation des risques sont déjà mises en place par les pratiquants de certaines activités et sur certains sites : panneaux de sensibilisation et d'information, marquage en bas de voies d'escalade, sites internet avec indication des zones à ne pas survoler, etc. Ces actions sont à capitaliser, à amplifier et à généraliser à l'ensemble des activités de pleine nature et au-delà, à toutes les activités susceptibles de nuire à la quiétude de certains secteurs utilisés pour la nidification.</p> <p>En particulier, les actions d'information et de sensibilisation sont un pilier nécessaire de la prévention des dérangements. Elles sont nécessaires pour le grand public en général et en particulier pour les pratiquants d'activités pouvant influencer sur la quiétude des sites de nidification. Elles le sont également pour les scolaires et les établissements éducatifs locaux. En s'adressant à l'intelligence et à la sensibilité, ces actions peuvent être efficaces pour aider chacun à adopter des comportements adaptés sans renoncer à son activité, de loisir ou professionnelle. Pour cela, les messages doivent être élaborés conjointement par des acteurs-relais de ces activités (moniteurs, encadrants, éducateurs, instituteurs) et les naturalistes locaux, avec éventuellement l'appui d'experts en sensibilisation et pédagogie (CPIE, SMBP, LPO, Fédération des chasseurs, techniciens des chambres d'agriculture...). Surtout, ils doivent être véhiculés par ces acteurs-relais eux-mêmes ou avec leur concours, en utilisant les médias et outils habituels des différentes activités.</p> <p>L'objectif de cette action est donc de réaliser ces actions de sensibilisation de l'ensemble des usagers de l'espace naturel, locaux ou occasionnels. Les scolaires et les pratiquants d'activités pouvant influencer sur la quiétude des sites de nidification et des milieux naturels en général seront particulièrement visés.</p>	

NB. : A noter par exemple que le pastoralisme n'est pas considéré comme un facteur de dérangement (en faisant toutefois attention aux chiens).

Cette action est à relier à l'ensemble des autres actions du Docob et particulièrement aux actions SPQ-2 et SPQ-3. Elle est également à relier à la charte, qui est un outil utile pour les pratiquants sportifs ou autres, la circulaire du 27/04/2012 ayant prévu cette extension au public.

Le financement de l'information par contrat N2000 est limité à l'accompagnement d'actions finançables par ailleurs.

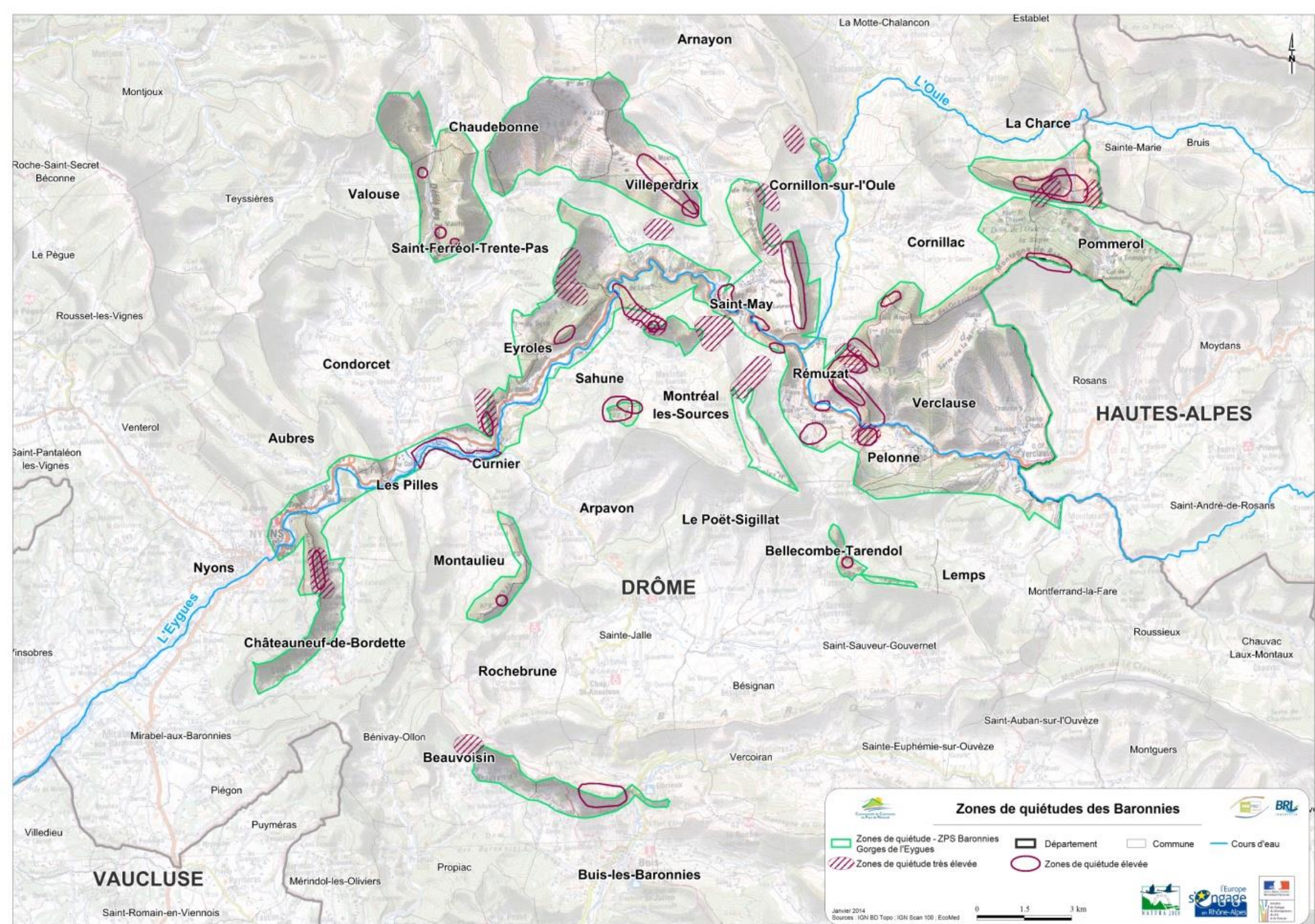
Description de l'action	<p>L'idée est que chaque activité au sens large ait une ou plusieurs personnes relais en contact avec les naturalistes et chargées de faire remonter les informations auprès des pratiquants, en utilisant leurs propres médias et outils. Ces actions pourront être réalisées notamment grâce à leur investissement. En parallèle, les actions vis-à-vis des scolaires, déjà entreprises par le passé, pourront être relancées, en les incitant à développer des projets pédagogiques à l'année. L'action se déroulera donc selon trois axes correspondant aux trois cibles de la sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation et information des acteurs-relais : journées communes de formation initiale sur les espèces, incluant du terrain à des périodes variées (exemple : nidification, nourrissage des jeunes, envol) ; échange d'expérience avec les gestionnaires ou les pratiquants des mêmes activités sur d'autres sites (Cévennes, Luberon, Verdon, Orpierre...) ; réunions d'information pour faire le point et échanger – en début d'année notamment, les secteurs de nidification utilisés par les oiseaux peuvent être actualisés pour aider les pratiquants à en tenir compte. <u>Réciproquement</u>, ces actions sont aussi l'occasion pour les naturalistes de mieux connaître les différentes activités et leurs pratiquants. - Information et sensibilisation des pratiquants d'activités dans les milieux naturels par leurs acteurs-relais : diffusion de plaquettes, échanges sur le terrain dans le cadre de la pratique, expositions ou manifestations dans les locaux du club ou de l'association, communication dans les médias locaux ou nationaux, etc. - Scolaires : des demi-journées de découvertes seront organisées avec les classes ; deux projets pédagogiques par an seront co-animés à partir de la deuxième année du Docob avec des classes volontaires (type : 6 journées sur une année pour mener le projet). <p>Pour cela, plusieurs types de supports seront préparés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plaquettes par activité extérieure, en format A4 pliable et facilement maniable qui amène l'information essentielle pour les comportements à adopter, les sensibilités, etc. A distribuer largement dans les clubs, associations, offices de tourisme, hébergements, etc., dans un périmètre allant bien au-delà de celui de la ZPS. - Messages formatés au cas par cas pour s'adapter aux médias locaux (sites internet, assemblées générales, topos, lettres d'informations, affichages dans les locaux, etc., des clubs, associations, professionnels, offices de tourisme, communes, etc.) ou d'audience plus large (bulletins professionnels ou des fédérations, magazines nationaux, presse grand public). - Un support pédagogique complet sur les espèces des Baronnies en vulgarisant les informations contenues dans les fiches espèces établies dans le diagnostic écologique du DOCOB. Il serait édité en moins grande quantité puis diffusé et laissé à consultation du public dans des endroits stratégiques (Maison des Vautours, mairies, clubs, etc.). Il pourrait être donné aux acteurs-relais et proposé à la vente à la maison des Vautours. - Exposition itinérante sur les Vautours. - Support de conférence grand public (diaporama, vidéos...). - Supports spécifiques aux animations en milieu scolaire ou éducatif. <p>NB. : Ces actions gagneront à être mises en œuvre dans le cadre de conventions de partenariats entre les acteurs concernés, l'animateur du Docob et l'association locale Vautours en Baronnies (cf. fiche action AG-2).</p>																																															
Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Formation acteurs-relais - 4 j.</td> <td colspan="5">Information acteurs relais - 3j./an</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Définition, réalisation et utilisation progressive des supports de sensibilisation</td> </tr> <tr> <td>20 j.</td> <td>10 j.</td> <td>10 j.</td> <td>10 j.</td> <td>10 j.</td> <td>5 j.</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Journées découvertes des scolaires/élèves - 6 ½ journées = 3 j. / an</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Projets pédagogiques - 2 x (6j. animation+4 j. préparation) = 20 j./an</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Total / an :</td> </tr> </tbody> </table>						Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Formation acteurs-relais - 4 j.	Information acteurs relais - 3j./an					Définition, réalisation et utilisation progressive des supports de sensibilisation						20 j.	10 j.	10 j.	10 j.	10 j.	5 j.	Journées découvertes des scolaires/élèves - 6 ½ journées = 3 j. / an						Projets pédagogiques - 2 x (6j. animation+4 j. préparation) = 20 j./an						Total / an :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																																											
Formation acteurs-relais - 4 j.	Information acteurs relais - 3j./an																																															
Définition, réalisation et utilisation progressive des supports de sensibilisation																																																
20 j.	10 j.	10 j.	10 j.	10 j.	5 j.																																											
Journées découvertes des scolaires/élèves - 6 ½ journées = 3 j. / an																																																
Projets pédagogiques - 2 x (6j. animation+4 j. préparation) = 20 j./an																																																
Total / an :																																																

	27 j.	36 j.	36 j.	36 j.	36 j.	31 j.
Suivi-évaluation	<p>Indicateurs de moyens Nombre d'opération d'aménagement ou ré-aménagement réalisées Nombre de partenaires impliqués</p> <p>Indicateurs de résultat Sites de pratiques entraînant un meilleur respect de la quiétude des sites de nidification</p>					
Cohérence	Plan départemental des sports de nature de la Drôme (axe 5) ; PNA Vautour moine, PNA Gypaète barbu					
Partenaires et mise en œuvre	Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, Vautours en Baronnies, ingénierie SMBP, Conseil général, associations, clubs, fédérations, ACCA, ONF, CRPF, propriétaires forestiers et autres partenaires si nécessaire					
Financements envisagés	Type de financement		Descriptif et coûts des actions (si connu)			
	Budget d'animation		279 jours d'animation			
	Contrats Natura 2000		Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDR-RA 2014-2020			
	Autres		Co-financements à prévoir pour certaines actions Frais d'édition à couvrir			

3.2.2 Aménagements fréquentation

Action SPQ-2	Inciter à la prise en compte des sensibilités avifaunistiques dans la gestion des espaces, sites et itinéraires de loisirs et de sport de nature	Priorité 2
Objectifs de gestion	OG6. Eviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction OG9. Partager l'information et sensibiliser au sujet de la conservation de l'avifaune sur la ZPS	
Espèces justifiant l'action	Toutes les espèces, particulièrement les vautours et les autres grands rapaces	
Localisation	Ensemble de la ZPS, en priorisant les zones de quiétude de priorité très élevées puis élevées (cf. carte ci-dessous).	
Contexte et objectif	<p>La situation actuelle dans les Baronnies est favorable au développement des populations de vautours et autres grands rapaces. Ces espèces sont très sensibles au dérangement tout au long de leur cycle de reproduction. Le niveau actuel de dérangement est réduit, sans que le risque ne soit effacé. Les activités concernées sont toutes celles qui peuvent jouer sur la quiétude de sites de reproduction des espèces à enjeu du site et principalement des vautours et autres grands rapaces. Des mesures d'évitement et d'atténuation des risques sont déjà mises en place par les pratiquants de certaines activités et sur certains sites : panneaux de sensibilisation et d'information, marquage en bas de voies d'escalade, sites internet avec indication des zones à ne pas survoler, etc. Ces actions sont à capitaliser, à amplifier et à généraliser à l'ensemble des activités de pleine nature et au-delà, à toutes les activités susceptibles de nuire à la quiétude de certains secteurs utilisés pour la nidification.</p> <p>En particulier, les sites ou espaces sur lesquels sont pratiquées les activités peuvent parfois nécessiter une intervention, soit pour être modifiés (ex. : détournement d'un sentier, etc.), soit pour être aménagés (ex. : barrière légère, panneau d'information, etc.), réhabilités (ex. : renouvellement d'un panneau d'information abimé et/ou compléments au message initial) etc. Ces besoins doivent bien sûr trouver des réponses consensuelles dans le respect des objectifs, environnementaux, sportifs, économiques et sociaux.</p> <p>L'objectif de cette action est donc d'inciter ponctuellement et tant que possible à la prise en compte des espèces dans les sites de pratique pour contribuer à réduire les impact sur la quiétude nécessaire à la reproduction des oiseaux, particulièrement les vautours et les autres grands rapaces. Ces aménagements ou réaménagements pourront être jugés nécessaires sur la base d'une analyse partagée et consensuelle, incluant un diagnostic de terrain.</p> <p>Cette action est à relier à l'ensemble des autres actions du Docob et particulièrement aux actions SPQ-1, SPQ-3 et AG-4, mais aussi aux actions GPE-6 et GPE-7 pour la méthode (celles-ci cherchant plus à éviter les destructions directes d'individus que leur quiétude).</p>	
Description de l'action	<p>Identification sites et des interventions. Il s'agit de réaliser un diagnostic, partagé sur le terrain, des secteurs sur lesquels des actions doivent être définies puis de se mettre d'accord sur celles-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les secteurs potentiels sont pré-identifiés en préalable par les pratiquants eux-mêmes ou par les naturalistes locaux, qui partagent leurs analyses au cours d'une réunion et décident des sites à visiter ensemble. 	

	<p>- Les visites sur place permettent de valider les besoins et de décider des actions à entreprendre. Certaines peuvent nécessiter de mobiliser une expertise particulière pour les définir (ex. : conception d'un aménagement léger et écologique au Rocher du Caire pour mieux canaliser le public) ou les réaliser (ex. : aménagement paysager à partir de la végétation pour attirer ou repousser le public de certains secteurs, réalisation de panneaux d'information-sensibilisation, etc.), tandis que d'autres peuvent être mise en œuvre relativement rapidement par les acteurs eux-mêmes s'il sont d'accord avec cette mesure.</p> <p>NB. : Des sites peuvent perdre leur sensibilité tandis que de nouveaux sites peuvent être identifiés en complément tout au long de la mise en œuvre du Docob, soit parce qu'ils n'avaient pas été vus au départ, soit parce que l'environnement a changé (ex. : nouveau nid de Vautour moine).</p> <p>Réaliser les interventions. Ces interventions devront être réalisées et suivies en étroite collaboration entre l'animateur Natura 2000, les acteurs des activités concernées, les associations naturalistes locales, les collectivités locales et les propriétaires des terrains, idéalement dans le cadre de conventions de partenariat (cf. fiche action SAQ4).</p> <p>Les actions devront être le plus légères possible, pour respecter le caractère naturel du site et ne pas le surcharger. Leur intégration paysagère est essentielle. Elles devront aussi être durables/solides pour ne pas nécessiter d'entretien ultérieur au-delà des capacités locales. Elles devront utiliser des matériaux et des procédés respectueux de l'environnement, naturels et locaux autant que possible. Des conseils peuvent être demandés à différents types d'acteurs locaux ou extérieurs (autres sites Natura 2000, ADEM, autres PNR ou fédération, parc national des Cévennes, RNF, ONCFS, CPIE...).</p>																																										
<p>Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Identification des sites et des interventions</td> </tr> <tr> <td>6 j.</td> <td>2 j.</td> <td>2 j.</td> <td>2 j.</td> <td>2 j.</td> <td>2 j.</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Réalisation des aménagements ou ré-aménagements de sites</td> </tr> <tr> <td>5 j.</td> <td>10 j.</td> <td>15 j.</td> <td>15 j.</td> <td>5 j.</td> <td>2 j.</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"><i>Total/ an :</i></td> </tr> <tr> <td>11 j.</td> <td>12 j.</td> <td>17 j.</td> <td>17 j.</td> <td>7 j.</td> <td>4 j.</td> </tr> </tbody> </table>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Identification des sites et des interventions						6 j.	2 j.	2 j.	2 j.	2 j.	2 j.	Réalisation des aménagements ou ré-aménagements de sites						5 j.	10 j.	15 j.	15 j.	5 j.	2 j.	<i>Total/ an :</i>						11 j.	12 j.	17 j.	17 j.	7 j.	4 j.
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																																						
Identification des sites et des interventions																																											
6 j.	2 j.	2 j.	2 j.	2 j.	2 j.																																						
Réalisation des aménagements ou ré-aménagements de sites																																											
5 j.	10 j.	15 j.	15 j.	5 j.	2 j.																																						
<i>Total/ an :</i>																																											
11 j.	12 j.	17 j.	17 j.	7 j.	4 j.																																						
<p>Suivi-évaluation</p>	<p>Indicateurs de moyens Nombre d'opération d'aménagement ou ré-aménagement réalisées Nombre de partenaires impliqués</p> <p>Indicateurs de résultat Sites de pratiques entraînant un meilleur respect de la quiétude des sites de nidification</p>																																										
<p>Cohérence</p>	<p>Schéma départemental des sports de nature de la Drôme (axe 5) ; PNA Vautour moine, PNA Gypaète barbu</p>																																										
<p>Partenaires et mise en œuvre</p>	<p>Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, Vautours en Baronnies, ingénierie SMBP, Conseil général, associations, clubs, fédérations, ACCA, ONF, CRPF, propriétaires forestiers et autres partenaires si nécessaire</p>																																										
<p>Financements envisagés</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de financement</th> <th>Descriptif et coûts des actions (si connu)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Budget d'animation</td> <td>120 jours d'animation</td> </tr> <tr> <td>Contrats Natura 2000</td> <td>Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDR-RA 2014-2020</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>Co-financements à prévoir pour certains aménagements</td> </tr> </tbody> </table>	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)	Budget d'animation	120 jours d'animation	Contrats Natura 2000	Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDR-RA 2014-2020	Autres	Co-financements à prévoir pour certains aménagements																																		
Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)																																										
Budget d'animation	120 jours d'animation																																										
Contrats Natura 2000	Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDR-RA 2014-2020																																										
Autres	Co-financements à prévoir pour certains aménagements																																										



3.2.3 Evènementiel

Action SPQ-3	Accompagner le développement des évènements et manifestations sportives dans la ZPS	Priorité 1
Objectifs de gestion	OG6. Eviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction OG9. Partager l'information et sensibiliser au sujet de la conservation de l'avifaune sur la ZPS	
Espèces justifiant l'action	Toutes les espèces, particulièrement les vautours et les autres grands rapaces	
Localisation	Ensemble de la ZPS, en priorisant les zones de quiétude de priorité très élevées puis élevées (cf. carte ci-dessus).	
Contexte et objectif	<p>La situation actuelle dans les Baronnies est favorable au développement des populations de vautours et autres grands rapaces. Ces espèces sont très sensibles au dérangement tout au long de leur cycle de reproduction. Le niveau actuel de dérangement est réduit. Les activités concernées sont toutes celles qui peuvent jouer sur la quiétude de sites de reproduction des espèces à enjeu du site et principalement des vautours et autres grands rapaces. Des mesures d'évitement et d'atténuation des risques sont déjà mises en place par les pratiquants de certaines activités et sur certains sites : panneaux de sensibilisation et d'information, marquage en bas de voies d'escalade, sites internet avec indication des zones à ne pas survoler, etc. Ces actions sont à capitaliser, à amplifier et à généraliser à l'ensemble des activités de pleine nature et au-delà, à toutes les activités susceptibles de nuire à la quiétude de certains secteurs utilisés pour la nidification. C'est le cas particulièrement lors d'évènements de diverses natures, notamment sportif mais pas uniquement, qui ont lieu dans les espaces naturels. Les Baronnies représentent en effet un lieu particulièrement attractif pour l'organisation de manifestations locales, nationales ou internationale, de type compétition sportives ou autres évènements. Ces évènements ont un rôle économique important pour ces communes en difficulté. On citera par exemple le Tour de France, qui passe régulièrement, le championnat de France de parapente qui a été organisée dans les Baronnies en 2013 ou encore la traditionnelle Buisicyclette Trans Baronnies, sachant que d'autres évènements, parfois de moindre ampleur, sont encore organisés. Or, chacun à sa mesure, peut entraîner des dérangements de l'avifaune et, inversement, chacun peut être perturbé par les contraintes réglementaires associées à celle-ci.</p> <p>L'objectif de cette action est donc de favoriser au maximum en amont la prévention de ces cas de figure négatifs, en facilitant la collaboration entre les organisateurs, l'animateur du Docob Natura 2000 et les naturalistes locaux, dès le lancement du projet. Ainsi, celui-ci évitera ou éventuellement atténuera ses impacts, tandis que son instruction réglementaire en sera facilitée.</p> <p>Cette action est à relier principalement aux actions SPQ-1 et SPQ-3.</p>	
Description de l'action	NB. : La description de l'action faite ici devra être revue au cas par cas. L'ensemble des éléments proposés n'auront pas à chaque fois à être réalisés. Tout dépendra de la collaboration engagée par les organisateurs de chaque évènement considéré. Sa qualité, son caractère plus ou moins amont, les marges de manœuvre existantes, les moyens disponibles, les contraintes réglementaires et la volonté de l'organisateur d'insister ou pas sur les caractéristiques locales.	

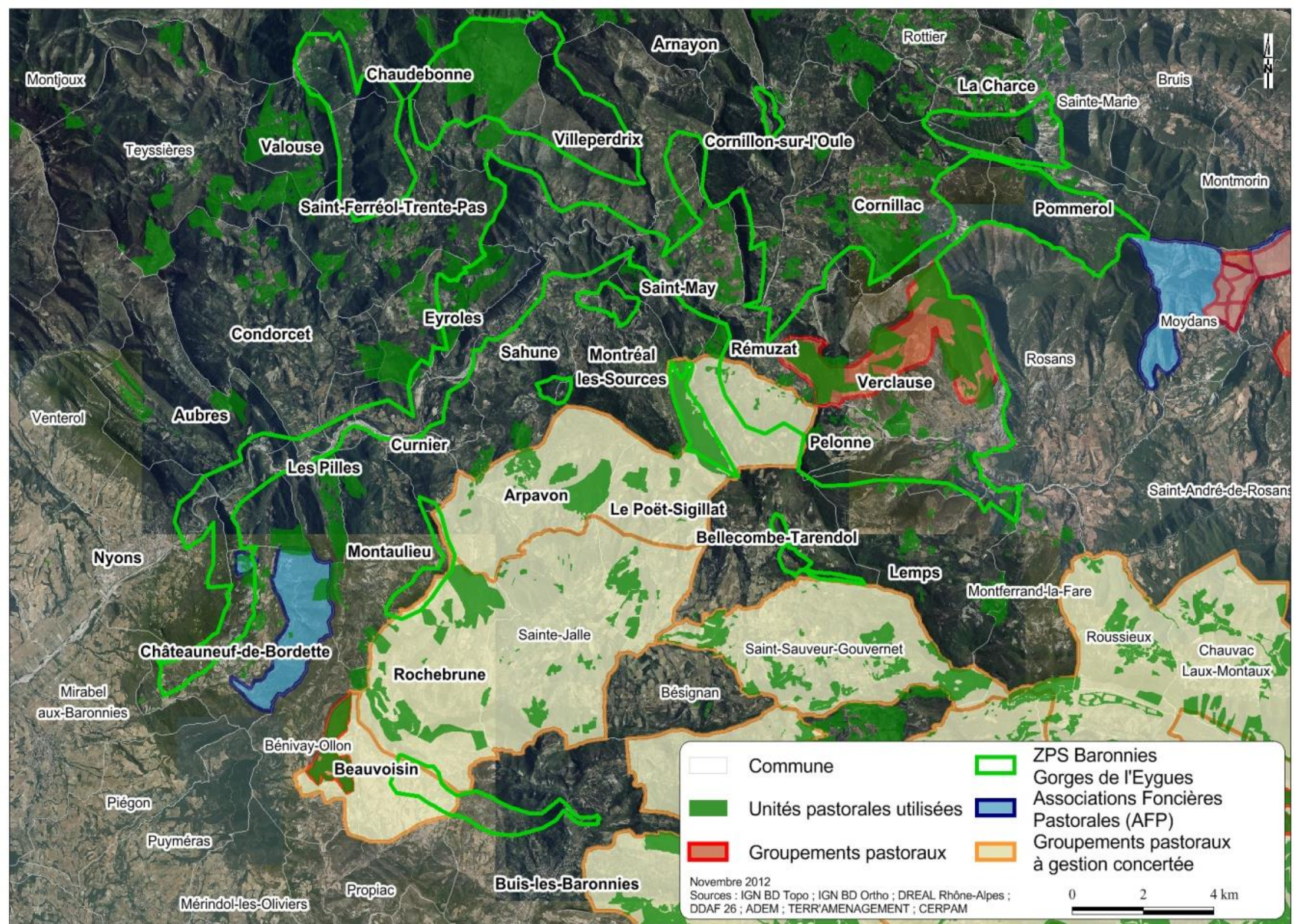
	<p>Identifier en amont les éventuelles perturbations possibles de l'avifaune : appui à l'identification et à l'évitement des impacts. Cela implique de mener des réflexions communes lors du montage de projets entre les organisateurs de la manifestation, les naturalistes locaux et l'animateur Natura 2000 pour anticiper ces perturbations et proposer des solutions alternatives proportionnées et acceptables par tous (notamment l'autorité environnementale en cas de contrainte réglementaire). En particulier, ce travail permettra aux acteurs locaux de mieux préparer les études d'incidence Natura 2000 parfois obligatoires pour l'organisation de grandes manifestations.</p> <p>Sensibiliser les participants dès le stade de l'inscription aux manifestations, avec des informations partagées sur les sites internet des événements, des lettres d'information aux inscrits avant le début de la manifestation, etc.</p> <p>Sensibiliser et informer lors de la manifestation. Il peut s'agir d'animations de stand, de prise de parole pour promouvoir des retours d'expérience de sportifs, de pose de panneaux de sensibilisation, de distribution de plaquettes d'information, etc. Ces actions spécifiquement dédiées à l'avifaune peuvent être couplées avec d'autres enjeux et atouts du territoire : promotion de la biodiversité en général, valorisation des produits du terroir, de son histoire, de son identité, de ses activités actuelles, etc.</p> <p>Des expériences concluantes ont été menées en 2013 par différents groupes de sportifs, dont les parapentistes et les VTTistes locaux. Elles pourront servir d'exemple et d'inspiration pour l'organisation des événements à venir.</p>					
Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Identification des éventuelles perturbations - Forfait de 5j./an					
	Actions de sensibilisation - Forfait de 5j./an					
	Total / an :					
	10 j.	10 j.	10 j.	10 j.	10 j.	10 j.
Suivi-évaluation	<p>Indicateurs de moyens Nombre d'actions de sensibilisation réalisées</p> <p>Indicateurs de résultat Manifestations dont les risques de dérangement sont anticipés et maîtrisés</p>					
Cohérence	Plan départemental des sports de nature de la Drôme (axe 5) ; PNA Vautour moine, PNA Gypaète barbu					
Partenaires et mise en œuvre	Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, DDT/DREAL, Vautours en Baronnies, organisateurs d'évènements, ingénierie SMBP, Conseil général, associations, clubs, fédérations, ACCA, ONF, CRPF, propriétaires forestiers et autres partenaires si nécessaire					
Financements envisagés	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)				
	Budget d'animation	120 jours d'animation				
	Contrats Natura 2000	/				
	Autres	Cofinancement éventuel à rechercher auprès de l'organisateur pour des actions complémentaires				

3.3 PASTORALISME, AGRICULTURE, FORÊT (PAF)

3.3.1 Animation pastorale

Action PAF-1	Renforcer l'animation pastorale sur la ZPS	Priorité 1
Espèces justifiant l'action	<p>Espèces prioritaires : Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Gypaète barbu (A076)</p> <p>Espèces à fort enjeu de conservation : Aigle royal (A091), Bruant ortolan (A379), Pipit rousseline (A255), Vautour fauve (A078), Fauvette orphée (A306)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation modéré : Bondrée apivore (A072), Circaète Jean-le-Blanc (A080), Grand-duc d'Europe (A215), Petit-duc scops (A214), Torcol fourmilier (A233)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation faible : Alouette lulu (A246), Engoulevent d'Europe (A224), Fauvette pitchou (A302), Pie-grièche écorcheur (A338), Milan noir (A073)</p>	
Objectifs de gestion	<p>OG2. Assurer le maintien et la restauration des milieux ouverts par et pour l'activité pastorale</p> <p>OG9. Partager l'information et sensibiliser à la conservation de l'avifaune de la ZPS</p>	
Localisation	<p>Ensemble de la ZPS (en particulier espaces pastoraux / cf. carte ci-dessous)</p>	
Contexte et objectif	<p>La disparition progressive des espaces pastoraux et des élevages dans les Baronnies constitue la principale menace pour plusieurs des espèces ayant justifié le classement de la zone en site Natura 2000, même si, pour les Vautours, le rayon d'action et donc l'espace à enjeux dépassent très largement les Baronnies.</p> <p>Cette tendance négative est liée à plusieurs facteurs. Le contexte économique de la filière est fragilisé et la rentabilité économique des exploitations est faible, dans un contexte où les contraintes et les aléas sont élevés. Ces facteurs sont en bonne partie exogènes. Inverser la dynamique apparaît donc difficile ; la stabiliser est déjà un objectif ambitieux.</p> <p>Cette dynamique complexe est un facteur prépondérant de la fermeture progressive des milieux, selon leur dynamique naturelle en l'absence d'activité humaine et notamment pastorale. Sur le plan écologique, ce changement de paysage se traduit par la disparition et le morcellement d'habitats pour les petits passereaux inféodés aux pelouses d'altitude et de territoires privilégiés de chasse et d'alimentation pour les rapaces de la ZPS. De surcroît, l'activité pastorale locale fournit une ressource alimentaire cruciale pour les vautours, équarisseurs naturels y compris des troupeaux (même si les cadavres de mouton doivent être déplacés sur des placettes agréées pour des raisons de sécurité sanitaire). Sans être suffisant, le pastoralisme – dans la région et avant tout localement – est donc nécessaire à la conservation des espèces avifaunistiques de la ZPS.</p> <p>Bien que certaines exploitations appartiennent à des groupements pastoraux, les unités pastorales de la ZPS apparaissent plutôt dispersées et très morcelées, démontrant une certaine absence de fait de logique pastorale, après des années de recul de la filière soumise à de trop nombreux aléas et difficultés.</p> <p>L'objectif de cette action est donc de contribuer à renforcer l'animation pastorale et la recherche et l'information des jeunes éleveurs, comme un levier primordial pour soutenir la pérennité des espaces pastoraux.</p> <p>Cette action est à relier aux actions PAF-2 et PAF-3 relatives au maintien des unités pastorales et à l'ouverture de nouveaux milieux et au développement de nouvelles surfaces pastorales, ainsi qu'à l'action SPQ-1 sur l'information des agriculteurs.</p>	

Description de l'action	<p>Renforcer l'animation pastorale à l'échelle des communes de la ZPS. En s'appuyant sur les actions déjà existantes de l'ADEM et des groupements pastoraux (2 GP classiques et 4 GP à gestion concertée), il s'agit de renforcer la mise en cohérence des actions sur l'ensemble de la ZPS afin de garantir un réseau d'espaces pastoraux pertinent et pérenne et améliorer la structuration de la filière. Un suivi technique annuel devra être mené, impliquant un travail de concertation entre l'animateur Natura 2000, l'ADEM, les éleveurs locaux, la chambre d'agriculture et le SMBP (animateur du PPT).</p> <p>Participer activement à la recherche et à l'information des jeunes éleveurs cherchant à s'installer. Des échanges réguliers sont nécessaires pour travailler en commun avec la chambre d'agriculture et le Point Information Installation Drôme (voire en élargissant à la région RA) pour identifier les nouveaux éleveurs potentiels et les orienter vers les Baronnies. La présence de l'animateur Natura 2000 à certaines réunions d'information à destination des jeunes agriculteurs pourrait également être envisagée pour communiquer sur la ZPS et aussi pour s'assurer de la prise en compte de contraintes et risques pour le jeune souhaitant s'installer comme pour les éleveurs riverains. Cette action et la bonne prise en compte des difficultés de tels projets sont primordiales pour pérenniser l'activité dans les Baronnies.</p>					
	Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	Réunions communes annuelles de travail sur l'animation pastorale					
	Participation aux réunions d'information des JA					
	Total / an :					
	5 j.	8 j.	8 j.	8 j.	8 j.	5 j.
Suivi-évaluation	<p>Indicateurs de moyens Participation à au moins 5 réunions pour l'animation pastorale de la ZPS Participation à au moins 5 réunions d'information de jeunes agriculteurs</p> <p>Indicateurs de résultat Nombre de nouveaux agriculteurs installés</p>					
Cohérence	Plan Pastoral Territorial (2009-2014) ; charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales ; PRAD (en particulier actions 12, 13 et 24) ; PNA Vautour moine, PNA Gypaète barbu					
Partenaires et mise en œuvre	Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, exploitants agricoles, propriétaires fonciers, usufruitiers, ADEM, Chambre d'agriculture de la Drôme, Vautours en Baronnies, ingénierie SMBP (pôle agriculture), groupements pastoraux présents sur la ZPS et autres partenaires si nécessaire					
Financements envisagés	Type de financement		Descriptif et coûts des actions (si connu)			
	Budget d'animation		42 jours d'animation			
	Contrats Natura 2000		/			
	Autres		/			



	Commune		ZPS Baronnies
	Unités pastorales utilisées		Associations Foncières Pastorales (AFP)
	Groupements pastoraux		Groupements pastoraux à gestion concertée

Novembre 2012
 Sources : IGN BD Topo ; IGN BD Ortho ; DREAL Rhône-Alpes ; DDAF 26 ; ADEM ; TERR'AMENAGEMENT ; CERPAM

0 2 4 km

3.3.2 Maintien des unités pastorales

Action PAF-2	Maintenir les unités pastorales existantes et améliorer l'accueil des troupeaux	Priorité 1
Espèces justifiant l'action	<p>Espèces prioritaires : Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Gypaète barbu (A076)</p> <p>Espèces à fort enjeu de conservation : Aigle royal (A091), Bruant ortolan (A379), Pipit rousseline (A255), Vautour fauve (A078), Fauvette orphée (A306)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation modéré : Bondrée apivore (A072), Circaète Jean-le-Blanc (A080), Grand-duc d'Europe (A215), Petit-duc scops (A214), Torcol fourmilier (A233)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation faible : Alouette lulu (A246), Engoulevent d'Europe (A224), Fauvette pitchou (A302), Pie-grièche écorcheur (A338), Milan noir (A073)</p>	
Objectifs de gestion	OG2. Assurer le maintien et la restauration des milieux ouverts par et pour l'activité pastorale	
Localisation	Espaces pastoraux (cf. carte action PAF-1 ci-dessus)	
Contexte et objectif	<p>La disparition progressive des espaces pastoraux et des élevages dans les Baronnies constitue la principale menace pour plusieurs des espèces ayant justifié le classement de la zone en site Natura 2000, même si, pour les Vautours, le rayon d'action et donc l'espace à enjeux dépassent très largement les Baronnies.</p> <p>Cette tendance négative est liée à plusieurs facteurs. Le contexte économique de la filière est fragilisé et la rentabilité économique des exploitations est faible, dans un contexte où les contraintes et les aléas sont élevés. Ces facteurs sont en bonne partie exogènes. Inverser la dynamique apparaît donc difficile ; la stabiliser est déjà un objectif ambitieux.</p> <p>Cette dynamique complexe est un facteur prépondérant de la fermeture progressive des milieux, selon leur dynamique naturelle en l'absence d'activité humaine et notamment pastorale. Sur le plan écologique, ce changement de paysage se traduit par la disparition et le morcellement d'habitats pour les petits passereaux inféodés aux pelouses d'altitude et de territoires privilégiés de chasse et d'alimentation pour les rapaces de la ZPS. De surcroît, l'activité pastorale locale fournit une ressource alimentaire cruciale pour les vautours, équarisseurs naturels y compris des troupeaux (même si les cadavres de mouton doivent être déplacés sur des placettes agréées pour des raisons de sécurité sanitaire). Sans être suffisant, le pastoralisme – dans la région et avant tout localement – est donc nécessaire à la conservation des espèces avifaunistiques de la ZPS.</p> <p>Face aux difficultés bien réelles, un potentiel pastoral important existe dans les Baronnies. Ainsi, la mobilisation de toutes les opportunités de soutenir concrètement l'activité, pour maintenir ou améliorer les parcours existants, restent des mesures indispensables pour conserver des milieux ouverts par cette activité économique locale. Dans le contexte des Baronnies, tout projet est à prendre en compte, qu'il s'agisse de conforter une exploitation existante, de favoriser sa reprise en cas de départ en retraite ou de cessation d'activité ou éventuellement même, de nouvelle installation. Tout doit être fait, dans le cadre de l'animation du Docob et avec les partenaires, pour que les éleveurs puissent souscrire le plus simplement possible ces mesures et donc, que celles-ci soient effectivement mobilisées.</p> <p>L'objectif de cette action est donc de contribuer à renforcer la réalisation de diagnostics pastoraux et de mettre en place des mesures concrètes adaptées pour appuyer le maintien du pastoralisme local.</p>	

	<p>Cette action est à relier à l'action PAF-1 sur l'animation pastorale, PAF-3 relative à l'ouverture de nouveaux milieux et au développement de nouvelles surfaces pastorales, ainsi qu'à l'action SPQ-1 sur l'information des agriculteurs.</p>																														
<p>Description de l'action</p>	<p>Réaliser à l'échelle de l'exploitation un diagnostic pastoral et environnemental préalable à la contractualisation. Il s'agit de réaliser des visites de terrain chez les éleveurs qui en font la demande, en partenariat avec les acteurs du pastoralisme et les associations naturalistes ou autres acteurs de l'environnement pour identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones pastorales actuelles (travail d'actualisation et de précision) - Les zones particulièrement intéressantes d'un point de vue écologique - Les mesures au titre de Natura 2000 qui pourraient être souscrites dans chaque exploitation : gestion pastorale, entretien des parcours, techniques de fauche à privilégier, etc. <p>A l'échelle des exploitations, un diagnostic parcellaire devra alors être établi par une structure agréée afin de déterminer les parcelles ou parties de parcelle à engager. Il pourra être suivi d'un programme de travaux pour chaque parcelle ou partie de parcelle engagée. Cette démarche peut-être utile, sans être obligatoire, pour préparer des contractualisations, auxquelles elle n'est pas nécessairement liée.</p> <p>Mettre en place des mesures pour le maintien du pastoralisme et l'amélioration des pratiques pastorales. Cette action sera mise en place à travers la sollicitation de mesures agro-environnementales climatiques (MAEC), voir le cas échéant de mesures au titre de Natura 2000 (mesures 10 et 12 issues du PDR-RA 2014-2020), qui devront obligatoirement passer par un opérateur territorial.</p> <p>Il s'agira de maintenir les unités pastorales existantes au moment du démarrage de l'animation du Docob et intégrant, au sein des projets pastoraux, les différents enjeux en lien avec la conservation des milieux ouverts, leur entretien et la gestion pastorale. Les actions possibles sont (<i>exemples donnés à titre indicatif</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des actions relatives à la gestion des espaces pastoraux : <i>diagnostics pastoraux, expertises écologiques, mise en place d'équipements pastoraux, techniques de pâturage et d'entretien de prairies plus favorables à la biodiversité, gestion de pelouses et landes en sous-bois, etc.</i> -Des actions d'entretien de milieux ouverts par débroussaillage ou brûlage dirigé, dans certains cas particuliers : <i>maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux, débroussaillage, fauche d'entretien des milieux ouverts, entretien par brûlage dirigé dans certains cas particuliers et sous réserve de légalité, etc.</i> 																														
<p>Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 16.6%;">Année 1</th> <th style="width: 16.6%;">Année 2</th> <th style="width: 16.6%;">Année 3</th> <th style="width: 16.6%;">Année 4</th> <th style="width: 16.6%;">Année 5</th> <th style="width: 16.6%;">Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Diagnostiques préalables</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Souscription de contrats Natura 2000</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"><i>Total : an :</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>16 j.</i></td> <td style="text-align: center;"><i>21 j.</i></td> <td style="text-align: center;"><i>21 j.</i></td> <td style="text-align: center;"><i>2 j.</i></td> <td style="text-align: center;"><i>2 j.</i></td> <td style="text-align: center;"><i>2 j.</i></td> </tr> </tbody> </table>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Diagnostiques préalables						Souscription de contrats Natura 2000						<i>Total : an :</i>						<i>16 j.</i>	<i>21 j.</i>	<i>21 j.</i>	<i>2 j.</i>	<i>2 j.</i>	<i>2 j.</i>
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																										
Diagnostiques préalables																															
Souscription de contrats Natura 2000																															
<i>Total : an :</i>																															
<i>16 j.</i>	<i>21 j.</i>	<i>21 j.</i>	<i>2 j.</i>	<i>2 j.</i>	<i>2 j.</i>																										
<p>Suivi-évaluation</p>	<p>Indicateurs de moyens Nombre de diagnostics pastoraux réalisés Nombre de contrats souscrits</p> <p>Indicateurs de résultat Surface pastorale utilisée Surface pastorale nouvellement mobilisée Nombre de troupeaux nouvellement installés</p>																														
<p>Cohérence</p>	<p>Plan Pastoral Territorial (2009-2014) ; PRAD (en particulier actions 12, 13 et 24), PNA Vautours moine, PNA Gypaète barbu</p>																														
<p>Partenaires et mise en œuvre</p>	<p>Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, exploitants agricoles, propriétaires fonciers, usufruitiers, ADEM, Chambre</p>																														

	d'agriculture de la Drôme, Vautours en Baronnies, ingénierie SMBP (pôle agriculture), groupements pastoraux présents sur la ZPS et autres partenaires si nécessaire	
Financements envisagés	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)
	Budget d'animation	16 jours d'animation
	Contrats Natura 2000	Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDR-RA 2014-2020
	Autres	75 jours pour la réalisation des diagnostics (<i>en considérant 5 jours par diagnostic et 15 diagnostics</i>) 30 000 € au total (en considérant 400 €/j)

3.3.3 Ouverture de milieux

Action PAF-3	Restaurer et reconquérir des milieux ouverts et pérenniser leur entretien par le pastoralisme	Priorité 2
Espèces justifiant l'action	<p>Espèces prioritaires : Vautour moine(A079), Vautour percnoptère(A077), Gypaète barbu (A076)</p> <p>Espèces à fort enjeu de conservation : Aigle royal(A091), Bruant ortolan (A379), Pipit rousseline (A255), Vautour fauve (A078), Fauvette orphée (A306)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation modéré : Bondrée apivore(A072), Circaète Jean-le-Blanc (A080), Grand-duc d'Europe(A215), Petit-duc scops(A214), Torcol fourmilier(A233)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation faible : Alouette lulu(A246), Engoulevent d'Europe(A224), Fauvette pitchou (A302), Pie-grièche écorcheur(A338), Milan noir(A073)</p>	
Objectifs de gestion	OG2. Assurer le maintien et la restauration des milieux ouverts par et pour l'activité pastorale	
Localisation	Milieux pastoraux et milieux dont la dynamique de fermeture est en cours ou récente	
Contexte et objectif	<p>La disparition progressive des espaces pastoraux et des élevages dans les Baronnies constitue la principale menace pour plusieurs des espèces ayant justifié le classement de la zone en site Natura 2000, même si, pour les Vautours, le rayon d'action et donc l'espace à enjeux dépassent très largement les Baronnies.</p> <p>Cette tendance négative est liée à plusieurs facteurs. Le contexte économique de la filière est fragilisé et la rentabilité économique des exploitations est faible, dans un contexte où les contraintes et les aléas sont élevés. Ces facteurs sont en bonne partie exogènes. Inverser la dynamique apparaît donc difficile ; la stabiliser est déjà un objectif ambitieux.</p> <p>Cette dynamique complexe est un facteur prépondérant de la fermeture progressive des milieux, selon leur dynamique naturelle en l'absence d'activité humaine et notamment pastorale. Sur le plan écologique, ce changement de paysage se traduit par la disparition et le morcellement d'habitats pour les petits passereaux inféodés aux pelouses d'altitude et de territoires privilégiés de chasse et d'alimentation pour les rapaces de la ZPS. De surcroît, l'activité pastorale locale fournit une ressource alimentaire cruciale pour les vautours, équarisseurs naturels y compris des troupeaux (même si les cadavres de mouton doivent être déplacés sur des placettes agréées pour des raisons de sécurité sanitaire). Sans être suffisant, le pastoralisme – dans la région et avant tout localement – est donc nécessaire à la conservation des espèces avifaunistiques de la ZPS.</p> <p>Au-delà de l'entretien des parcours actuels, des extensions plus ambitieuses ou des réouvertures plus énergiques peuvent venir compléter le dispositif de soutien à la filière, pour améliorer ses conditions de pratique. Des surfaces, en effet, sont mobilisables, pour conforter des exploitations existantes ou rendre viable d'éventuels projets de reprise ou d'installation – en priorité proches des parcours existants pour garantir la cohérence de l'espace pastoral à l'échelle des Baronnies. Les espaces rouverts doivent donc ensuite être entretenus. Tout doit être fait, dans le cadre de l'animation du Docob et avec les partenaires, pour que les éleveurs puissent souscrire le plus simplement possible ces mesures et donc, que celles-ci soient effectivement mobilisées.</p> <p>L'objectif de cette action est donc de préparer ou compléter l'entretien des milieux ouverts par les troupeaux avec des moyens complémentaires.</p>	

	<p>Cette action est à relier à l'action PAF-2 relative au maintien des activités pastorales existantes et à l'accueil de nouveaux troupeaux et PAF-1 relative à l'animation pastorale.</p>					
Description de l'action	<p>Les réouvertures doivent s'accompagner de perspectives sérieuses d'entretien dans la durée par des troupeaux, selon une logique d'investissement : dans un contexte où il est déjà difficile de maintenir les milieux ouverts existants, ces actions coûteuses doivent jouer un rôle important dans le maintien et la viabilité économique de l'activité, qu'il s'agisse d'exploitations existantes ou de nouveaux projets.</p> <p>Réaliser un diagnostic préalable des surfaces mobilisables pour l'ouverture, à la demande des éleveurs. Il s'agit alors de réaliser des visites de terrain pour identifier les zones à ouvrir et les hiérarchiser au regard des enjeux socio-économiques de l'activité pastorale en précisant les enjeux écologiques associés.</p> <p>Les secteurs prioritaires pour accéder aux financements sont, les milieux en cours de fermeture, les parcours actuels embroussaillés pour les redynamiser et les agrandir ou les milieux ouverts d'altitude à enjeu écologique fort (Montagne d'Angèle, Montagne de Poët, Plateau du Saint Laurent), si les éleveurs le souhaitent et que des projets peuvent y être conduits. Un suivi des espaces ouverts est également à mener.</p> <p>Dans un second temps, selon la configuration des terrains et les enjeux existants, le diagnostic doit également définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le type de débroussaillage/défrichage à appliquer ; - le type de traitement des produits de coupe ; - le type d'entretien à appliquer, sachant que l'entretien par le pastoralisme doit être privilégié. <p>Ouvrir les milieux embroussaillés. Cette action et la suivante seront mises en place à travers la sollicitation de mesures agro-environnementales climatiques (MAEC), voir le cas échéant de mesures au titre de Natura 2000 (mesures 10 et 12 issues du PDR-RA 2014-2020), qui devront obligatoirement passer par le PAEC local et un opérateur territorial.</p> <p>Plusieurs pratiques pourront être envisagées pour des parcelles agricoles ou non : débroussaillage/défrichage manuel, mécanique plus ou moins lourd (cas des zones grignotées par les pins sylvestres) ou brûlage dirigé pour certains cas (petites surfaces notamment ; très bonne efficacité ; à ne pas répéter trop souvent sur une même parcelle). Les débroussaillages légers pour le sylvo-pastoralisme rentrent également dans ce cadre.</p> <p>Entretenir ces milieux ouverts. L'entretien de ces parcelles ouvertes doit passer en priorité par du pastoralisme (lien avec l'action PAF-2) mais des actions plus lourdes peuvent être envisagées : maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux, brûlage dirigé, etc.</p> <p>Les actions menées dans les groupements pastoraux à gestion concertée et dans le cadre du Plan Pastoral Territorial seront à valoriser.</p>					
Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Visites de terrains et diagnostic préalable					
	Contrats Natura 2000 pour l'ouverture et l'entretien de milieux					
	Total / an :					
	5 j.	5 j.	2 j.	2 j.	1 j.	1 j.
Suivi-évaluation	<p>Indicateurs de moyens</p> <p>Nombre de diagnostics réalisés</p> <p>Nombre de contrats souscrits</p> <p>Indicateurs de résultat</p>					

	Surfaces ouvertes Surface pâturées et pérennisées par du pastoralisme Nombre de troupeaux nouvellement installés	
Cohérence	Plan Pastoral Territorial (2009-2014), charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales, PRAD (en particulier actions 12, 13 et 24) ; PNA Vautour moine, PNA Gypaète barbu	
Partenaires et mise en œuvre	Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, exploitants agricoles, propriétaires fonciers, usufruitiers, ADEM, Chambre d'agriculture de la Drôme, Vautours en Baronnies, ingénierie SMBP (pôle agriculture), groupements pastoraux présents sur la ZPS et autres partenaires si nécessaire	
Financements envisagés	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)
	Budget d'animation	16 jours
	Contrats Natura 2000	Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDR-RA 2014-2020 et du PAEC
	Autres	/

3.3.4 Biocides agricoles

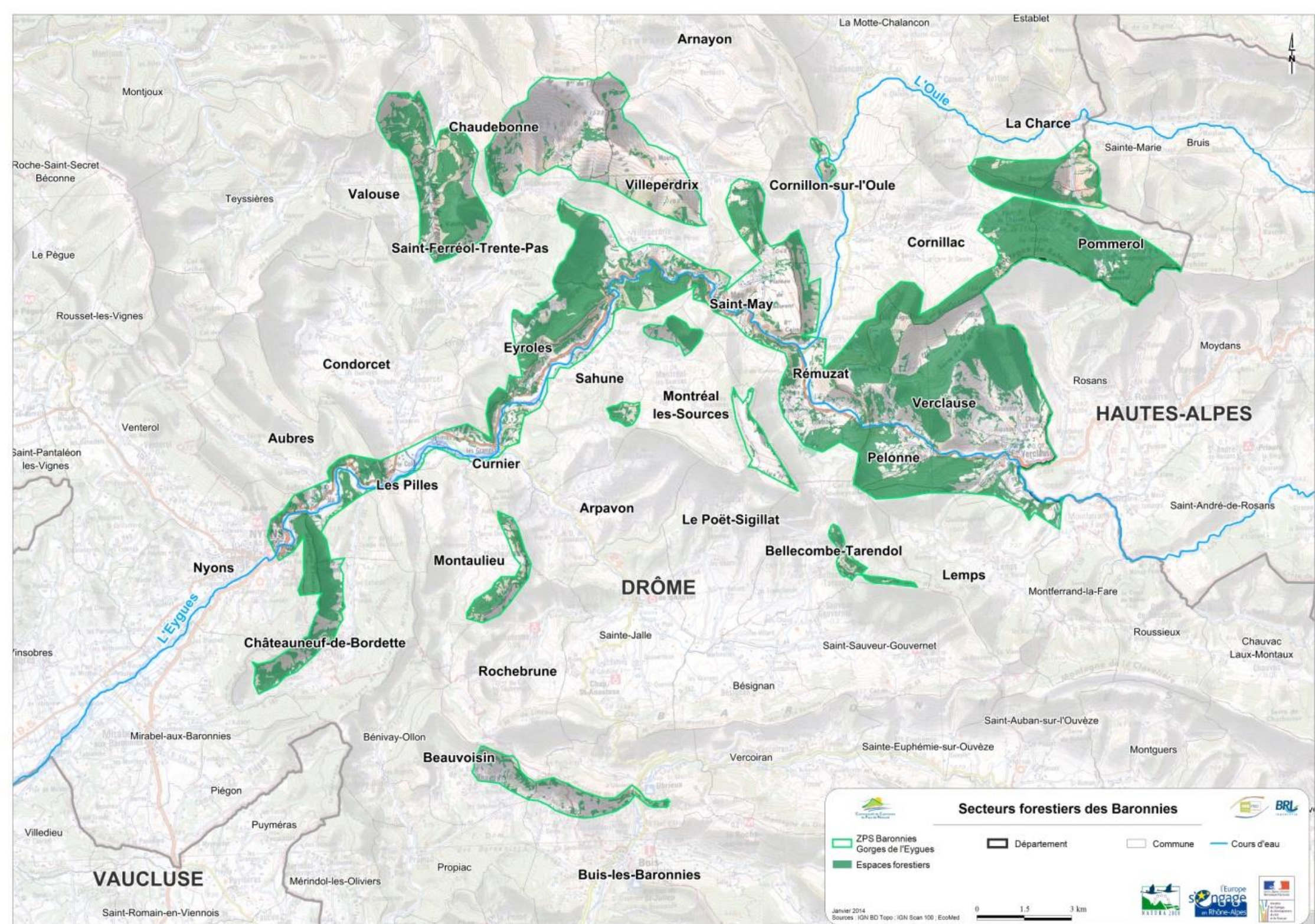
Action PAF-4	Sensibiliser et inciter à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et des traitements antiparasitaires rémanents	Priorité 3
Espèces justifiant l'action	<p>Espèces prioritaires : Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Gypaète barbu (A076)</p> <p>Espèces à fort enjeu de conservation : Aigle royal (A091), Bruant ortolan (A379), Pipit rousseline (A255), Vautour fauve (A078), Fauvette orphée (A306)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation modéré : Bondrée apivore (A072), Grand-duc d'Europe (A215), Petit-duc scops (A214), Torcol fourmilier (A233), Monticole de roche (A280)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation faible : Alouette lulu (A246), Engoulevent d'Europe (A224), Fauvette pitchou (A302), Pie-grièche écorcheur (A338), Caille des blés (A113), Martinet à ventre blanc (A228)</p>	
Objectifs de gestion	<p>OG3. Favoriser les espaces agricoles aux pratiques extensives et respectueuses, favorables aux espèces de la ZPS</p> <p>OG7. Limiter les risques de destruction directe ou indirecte des espèces à enjeux</p> <p>OG9. Partager l'information et sensibiliser à la conservation de l'avifaune de la ZPS</p>	
Localisation	Ensemble de la ZPS (essentiellement milieux agricoles et pastoraux)	
Contexte et objectif	<p>La conduite des troupeaux est extensive dans les Baronnies et la pression de traitement phytosanitaire et antiparasitaire est généralement faible. Toutefois, les risques environnementaux dus à l'utilisation de produits phytosanitaires sont connus (pollution des eaux et des sols, toxicité et mortalité sur la biodiversité utile des espaces agricoles, risques d'empoisonnement des oiseaux et en particulier des Vautours en fin de chaîne alimentaire, etc.). Les traitements antiparasitaires ne sont pas entièrement détruits dans le corps de l'animal traité et les concentrations restent élevées dans les matières fécales durant les jours qui suivent le traitement. Leur écotoxicité est bien documentée sur les insectes coprophages ou les organismes aquatiques si la transmission au milieu aquatique a lieu (passage du troupeau sur des berges peu après un traitement et/ou forte pluie et ruissellement). Les populations des insectes intoxiqués en début de chaîne trophique peuvent diminuer fortement, réduisant ainsi l'alimentation des oiseaux insectivores. Il convient de porter une vigilance particulière sur ces questions et de veiller à ce que les meilleures pratiques existantes soient bien partagées lorsque ce n'est pas encore le cas.</p> <p>L'objectif de cette action est donc d'appuyer la réduction de produits phytosanitaires (herbicides en particulier) et de traitements antiparasitaires, ou tout au moins à la réduction de leurs impacts.</p> <p>Cette action est en lien avec l'action GPE-5 sur les biocides non agricoles.</p>	
Description de l'action	<p>Participer à la promotion de la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et de traitements antiparasitaires sur la ZPS, après une analyse initiale pour affiner la situation actuelle et cibler les besoins en fonction des réalités locales. Il s'agit d'encourager la réduction des intrants chimiques agricoles, en proposant des mesures financières aux agriculteurs pour les accompagner dans leur changement de pratiques. Des conversions en agriculture biologique peuvent également être soutenues. Cette action va de pair avec l'amélioration de l'accès aux conseils techniques relatifs aux méthodes et produits alternatifs, comme l'enherbement sous couvert, la présence de bêtes sous les vergers pour l'entretien du couvert, etc.</p>	

	<p>Poursuivre et renforcer la sensibilisation sur la récupération des produits phytosanitaires et de traitement. Il s'agit d'organiser des rencontres avec les acteurs concernés (groupements pastoraux, chambre d'agriculture, coopératives agricoles, etc.) afin de communiquer de l'information sur la récupération des produits et l'enjeu écologique associé, au regard de la conservation des oiseaux.</p>					
Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Analyse initiale					
	Contrats Natura 2000					
	Sensibilisation					
	<i>Total / an :</i>					
	6 j.	2 j.	2 j.	2 j.	2 j.	1 j.
Suivi-évaluation	<p>Indicateurs de moyens Nombre de contrats souscrits (et nombre d'hectares concernés) Nombre d'hectares en agriculture biologique</p> <p>Indicateurs de résultat Réduction des quantités d'intrants chimiques Recours à davantage de méthodes et techniques alternatives</p>					
Cohérence	Plan Pastoral Territorial (2009-2014), charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales, Plan « Zéro phyto2018 », Programme Régional d'Agriculture Durable, PNA Vautour moine, PNA Gypaète barbu					
Partenaires et mise en œuvre	Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, Exploitants agricoles, Chambre d'agriculture de la Drôme, ADEM, Vautours en Baronnies, ingénierie SMBP (pôle agriculture), groupements pastoraux présents sur la ZPS					
Financements envisagés	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)				
	Budget d'animation	15 jours				
	Contrats Natura 2000	Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDR-RA 2014-2020 et du PAEC				
	Autres	/				

3.3.5 Libre évolution forestière

Action PAF-5	Sensibiliser à la prise en compte des secteurs de nidification du Vautour moine et d'autres espèces à enjeu dans les interventions forestières	Priorité 1
Espèces justifiant l'action	<p>Espèce prioritaire : Vautour moine (A079)</p> <p>Espèces à fort enjeu de conservation : Chouette de Tengmalm (A223)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation modéré : Pic noir (A236), Bondrée apivore (A072), Circaète Jean-le-Blanc (A080)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation faible : Engoulevent d'Europe (A224)</p>	
Objectifs de gestion	OG5 : Protéger la libre évolution des sites de nidification du Vautour moine et d'autres espèces à enjeu	
Localisation	Milieux forestiers de la ZPS (cf. carte ci-dessous)	
Contexte et objectif	<p>Le Vautour moine nidifie préférentiellement sur des pins sylvestres tabulaires, dont la tête a été coupée et qui se sont développés latéralement, en général à faible hauteur. Les secteurs choisis sont en pente généralement forte pour faciliter l'envol, plutôt en haut de versant peu denses et difficilement accessibles. Pour y favoriser le retour des vautours d'une année sur l'autre, il est capital de modifier le moins possible ces secteurs. Les peuplements y étant en général pauvres et peu propices à l'exploitation, cette action de maintien des environs du nid en l'état (libre évolution), sans exploitation devrait être faisable, sans limiter beaucoup le potentiel de développement local de la filière bois.</p> <p>Au-delà de la sensibilisation à la préservation des environs immédiats des nids occupés, il est utile de maintenir en l'état les versants concernés à plus grande échelle, car ce sont des sites privilégiés d'installation potentielle de nouveaux nids. En effet, les Vautours moines s'installent généralement en communautés lâches, dont les nids se situent à quelques centaines de mètres les uns des autres. Des îlots Natura 2000 et des mesures sur les arbres sénescents disséminés peuvent y être mis en place. A noter que dans les Baronnies, les arbres âgés et sénescents atteignent rarement les diamètres d'éligibilité classique, qu'il faudra donc adapter. Pour les pins notamment, les arbres tabulaires bien positionnés doivent être pris en compte. De plus, ceux qui portent déjà trois boules de gui peuvent être considérés comme des arbres vieillissants et malades. Enfin, il est précisé que les pins morts se décomposent vite (moins de trente ans, qui est la durée du contrat Natura 2000 dans laquelle le propriétaire s'engage).</p> <p>Au-delà des Vautours, des mesures similaires peuvent être mises en place autour de nids de Circaètes Jean-le-Blanc et de Bondrées apivores qui seraient connus et dans leurs secteurs privilégiés de nidification, ou dans des secteurs de présence de Pic noir ou de Chouette de Tengmalm. La priorité est moins élevée.</p> <p>L'objectif de cette action est donc de permettre la libre évolution des secteurs de nidification des sites de Vautour moine et le maintien d'arbres âgés dans leurs environs. De manière secondaire, il est identique dans les secteurs de nidification des autres espèces forestières à enjeu du site.</p> <p>Cette action est à relier à l'action PAF-6.</p>	
Description de l'action	<p>L'action se déroulera de manière similaire pour les Vautours moines et les autres espèces, mais il est proposé de se concentrer uniquement sur les Vautours moines les trois premières années compte tenu de son caractère nettement prioritaire (voir calendrier).</p> <p>Repérage cartographique des nids et prise de renseignements préalables : propriétaire, historique de la parcelle, type de boisement et de milieu, usages et projets actuels</p>	

	<p>Visites de terrain collectives pour délimiter des îlots Natura 2000 en libre évolution autour des nids, sur un périmètre d'environ 150 mètres minimum (pour fixer les idées) et des secteurs dans lesquels des arbres sénescents disséminés sont conservés. Ces périmètres ne peuvent être définis que sur le terrain, en fonction du relief, et avec la présence des différents acteurs concernés. Ces secteurs doivent être cartographiés sous SIG et délimités sur le terrain (marquage sans objectif productif). Cette action sera mise en place à travers la sollicitation de contrats Natura 2000 forestiers (issus du PDR-RA 2014-2020), qui devra obligatoirement passer par un opérateur territorial.</p> <p>Mise à jour des éventuels documents de gestion forestière sur les parcelles concernées (plans d'aménagement, plans simples de gestion) pour y introduire les nouvelles données sur les nids présents et les mesures de préservation décidées par le propriétaire.</p> <p>Par souci de cohérence, il est souhaitable que les propriétaires contractants s'engagent à appliquer les principes de bonne gestion, notamment ceux édictés dans la charte Natura 2000 du site. En particulier, les arbres morts (donc non éligibles) devraient au maximum être maintenus en l'état et évoluer naturellement dans leur dégradation.</p>													
<p>Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation</p>	<p>Année 1</p> <p><u>Vautour moine</u> :</p> <p>Repérage et renseignement</p> <p>Début visites terrain</p> <p>25 j.</p>	<p>Année 2</p> <p><u>Vautour moine</u> :</p> <p>Suite des visites de terrain</p> <p>Premiers îlots</p> <p>20 j.</p>	<p>Année 3</p> <p><u>Vautour moine</u> :</p> <p>Fin îlots</p> <p>Mise à jour éventuels documents gestion</p> <p>20 j.</p>	<p>Année 4</p> <p><u>Autres espèces</u> :</p> <p>Repérage et renseignement</p> <p>Début visites terrain</p> <p>15 j.</p>	<p>Année 5</p> <p><u>Autres espèces</u> :</p> <p>Suite des visites de terrain</p> <p>Premiers îlots</p> <p>10 j.</p>	<p>Année 6</p> <p><u>Autres espèces</u> :</p> <p>Fin îlots</p> <p>Mise à jour éventuels documents gestion</p> <p>10 j.</p>								
<p>Suivi-évaluation</p>	<p>Indicateurs de moyens</p> <p>Nombre de nids visités</p> <p>Nombre de contrats signés et pourcentage des nids de Vautour moine auxquels est associé au moins un contrat</p> <p>Indicateurs de résultat</p> <p>Nombre de contrats signés et surface concernée</p> <p>Pourcentage des nids auxquels est associé au moins un contrat</p> <p>Libre évolution effective des secteurs environnants les nids (présence des arbres marqués au bout de 30 ans – hors dégradation naturelle)</p>													
<p>Cohérence</p>	<p>PNA Vautour moine ; Documents cadre de la gestion forestière ; Documents locaux de planification de l'exploitation forestière</p>													
<p>Partenaires et mise en œuvre</p>	<p>Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, ONF, CRPF, AFDP, Vautours en Baronnies, ingénierie SMBP, propriétaires des parcelles et autres partenaires si nécessaire</p>													
<p>Financements envisagés</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de financement</th> <th>Descriptif et coûts des actions (si connu)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Budget d'animation</td> <td>100 jours d'animation</td> </tr> <tr> <td>Contrats Natura 2000</td> <td>Contrats Natura 2000 forestiers du PDR-RA 2014-2020 [Estimation indicative : 10 à 30 îlots de 7 ha avec arbres sénescents disséminés éligibles, soit 70 à 210 ha]</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>/</td> </tr> </tbody> </table>						Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)	Budget d'animation	100 jours d'animation	Contrats Natura 2000	Contrats Natura 2000 forestiers du PDR-RA 2014-2020 [Estimation indicative : 10 à 30 îlots de 7 ha avec arbres sénescents disséminés éligibles, soit 70 à 210 ha]	Autres	/
Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)													
Budget d'animation	100 jours d'animation													
Contrats Natura 2000	Contrats Natura 2000 forestiers du PDR-RA 2014-2020 [Estimation indicative : 10 à 30 îlots de 7 ha avec arbres sénescents disséminés éligibles, soit 70 à 210 ha]													
Autres	/													



VAUCLUSE

DRÔME

HAUTES-ALPES

Arnayon

Chaudebonne

Valouse

Saint-Ferréol-Trente-Pas

Villeperdrix

Cornillon-sur-l'Oule

La Charce

Cornillac

Pommerol

Saint-May

Condorcet

Eyroles

Sahune

Rémuzat

Verclause

Rosans

HAUTES-ALPES

Aubres

Curnier

Les Pilles

Arpavon

Le Poët-Sigillat

Bellecombe-Tarendol

Lemps

Nyons

Montaulieu

DRÔME

Châteauneuf-de-Bordette

Rochebrune

Sainte-Jalle

Bésignan

Saint-Sauveur-Gouvernet

Montferrand-la-Fare

Roussieux

Chauvac

Laux-Montaux

Saint-Romain-en-Viennois

Beauvoisin

Bénivay-Ollon

Vercoiran

Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze

Saint-Auban-sur-l'Ouvèze

Montguers

Piégon

Puyméras

Mérindol-les-Oliviers

Propiac

Buis-les-Baronnies

Janvier 2014
Sources : IGN BD Topo ; IGN Scan 100 ; EcoMed

0 1,5 3 km



3.3.6 Biodiversité forestière

Action PAF-6	Favoriser la biodiversité des peuplements forestiers sur la ZPS	Priorité 3
Espèces justifiant l'action	<p>Espèce prioritaire : Vautour moine (A079)</p> <p>Espèces à fort enjeu de conservation : Chouette de Tengmalm (A223)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation modéré : Pic noir (A236), Bondrée apivore (A072), Circaète Jean-le-Blanc (A080)</p> <p>Espèces à enjeu de conservation faible : Engoulevent d'Europe (A224)</p>	
Objectifs de gestion	OG4 : Favoriser le bon état écologique des forêts de la ZPS	
Localisation	Milieux forestiers de la ZPS (cf. carte action PAF-5 ci-dessus)	
Contexte et objectif	<p>Les forêts des Baronnies possèdent une biodiversité importante, avec notamment, chez les oiseaux, des espèces comme le Vautour moine, la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-Blanc, la Chouette de Tengmalm, le Pic noir et l'Engoulevent d'Europe. Ces espèces ont à la fois besoin de forêts mûres ou vieillissantes pour se loger et de zones ouvertes en bordure ou au sein de ces peuplements pour leur alimentation.</p> <p>Les propriétaires forestiers peuvent chercher à favoriser la biodiversité de leurs parcelles en appliquant des « bonnes pratiques » (cf. charte), en préservant et créant de l'hétérogénéité (clairières, irrégularisation des peuplements) sur les dessertes et le débardage.</p> <p>L'objectif de cette action est donc de favoriser la biodiversité des forêts exploitées des Baronnies en maintenant leur potentiel d'accueil des espèces d'oiseaux forestiers à enjeux du site.</p> <p>Cette action est à relier à l'action PAF-5.</p>	
Description de l'action	<p>Cette action comprend un ensemble de sous actions qui seront mises en place à travers la sollicitation de contrats Natura 2000 (issus du PDR-RA 2014-2020), qui devra obligatoirement passer par un opérateur territorial. Celui-ci établira leur éligibilité en fonction des projets présentés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création ou entretien de clairières : soit dans la perspective de favoriser l'engoulevent (nidification, en recherchant des surfaces de clairières importantes, éventuellement en réseau de clairières plus ou moins attenantes entre elles ou avec un milieu ouvert proche) ou le Circaète, soit en lien avec une pratique sylvopastorale et donc, indirectement, en lien avec les différentes espèces de Vautour. Dans ce cas, l'action visera à améliorer et nettoyer un parcours utilisé ou devant l'être (perspectives d'entretien après travaux). Elle pourra intervenir dans des milieux qui ne sont pas trop dynamiques uniquement. - Amélioration de dessertes existantes : identification de dessertes existantes devant être modifiées pour réduire leur impact puis études et travaux en conséquence (modification de tracé, ajout de dispositifs ou d'équipements, etc.) - Travaux d'irrégularisation de peuplements : l'objectif est d'obtenir différentes classes d'âges et strates de végétation dans les peuplements, qui sont exploitées selon un cycle continu. Les éventuelles essences secondaires sont favorisées au passage pour renforcer aussi l'hétérogénéité spécifique de la forêt. Cela est globalement favorable à la diversification de la source alimentaire des espèces d'oiseaux forestiers présents sur le site (Pic noir, Chouette de Tengmalm (qui ne creuse pas et loge dans les trous de Pic noir), l'Engoulevent, la Bondrée, le Circaète). Indirectement, un intérêt supplémentaire serait d'éviter des coupes à 	

	<p>blanc et donc entre autre de protéger les sols dans les secteurs pentus et ainsi, la capacité de régénération du milieu. Les financements sont tournés vers l'accompagnement du renouvellement des peuplements, avec les études et expertises associées et d'autres actions éventuellement nécessaires en complément.</p> <p>- Débardage à cheval, pour enlever les produits de coupes aussi bien productives que non productives : ce type de débardage est de loin le plus écologique, notamment dans des habitats de grands rapaces potentiellement mis en danger par les câbles.</p> <p>Mise à jour des éventuels documents de gestion forestière sur les parcelles concernées (plans d'aménagement, plans simples de gestion) pour y introduire les nouvelles mesures décidées</p> <p>Par souci de cohérence, il est souhaitable que les propriétaires contractants s'engagent à appliquer l'ensemble des principes de bonne gestion, notamment ceux édictés dans la charte Natura 2000 du site. En particulier, les arbres morts (donc non éligibles) non dangereux devraient au maximum être maintenus en l'état et évoluer naturellement dans leur dégradation.</p>																														
Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Visites de terrains et diagnostic</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6">Contrats Natura 2000</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"><i>Total/ an :</i></td> </tr> <tr> <td>10 j.</td> <td>10 j.</td> <td>10 j.</td> <td>10 j.</td> <td>10 j.</td> <td>10 j.</td> </tr> </tbody> </table>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Visites de terrains et diagnostic						Contrats Natura 2000						<i>Total/ an :</i>						10 j.	10 j.	10 j.	10 j.	10 j.	10 j.
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																									
	Visites de terrains et diagnostic																														
	Contrats Natura 2000																														
<i>Total/ an :</i>																															
10 j.	10 j.	10 j.	10 j.	10 j.	10 j.																										
Suivi-évaluation	<p>Indicateurs de moyens Nombre d'actions engagées/contrats signés</p> <p>Indicateurs de résultat Qualitatif au cas par cas selon actions réalisées</p>																														
Cohérence	PNA Vautour moine ; Documents cadre de la gestion forestière ; Documents locaux de planification de l'exploitation forestière																														
Partenaires et mise en œuvre	Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, ONF, CRPF, AFDP, Vautours en Baronnie, ingénierie SMBP, propriétaires des parcelles et autres partenaires si nécessaire																														
Financements envisagés	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de financement</th> <th>Descriptif et coûts des actions (si connu)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Budget d'animation</td> <td>5x10 = 50 jours d'animation</td> </tr> <tr> <td>Contrats Natura 2000</td> <td>Contrats Natura 2000 forestiers du PDR-RA 2014-2020</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>/</td> </tr> </tbody> </table>	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)	Budget d'animation	5x10 = 50 jours d'animation	Contrats Natura 2000	Contrats Natura 2000 forestiers du PDR-RA 2014-2020	Autres	/																						
	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)																													
	Budget d'animation	5x10 = 50 jours d'animation																													
	Contrats Natura 2000	Contrats Natura 2000 forestiers du PDR-RA 2014-2020																													
Autres	/																														

3.4 ANIMATION, GESTION (AG)

3.4.1 Animation et suivi Docob

Action AG-1	Mettre en œuvre et animer le projet Natura 2000	Priorité 2
Objectifs de gestion	Objectif transversal	
Espèces justifiant l'action	Toutes les espèces du site sont concernées	
Localisation	Ensemble de la ZPS	
Contexte et objectif	<p>Pour que les actions du présent document soient mises en œuvre, il est nécessaire de réaliser un travail d'animation. Cette animation a pour objet d'assurer la mise en œuvre des actions du document d'objectifs (Docob) du site Natura 2000, afin d'atteindre les 7 objectifs de développement durable du Docob.</p> <p>L'objectif de cette action est donc d'offrir une vision d'ensemble de cette mission d'animation, dont la partie portant sur la mise en œuvre des autres actions est détaillée dans chaque fiche correspondante.</p> <p>L'animateur du Docob devra posséder une forte sensibilité rurale et agricole et travailler en partenariat pour mener à bien cette mission, dans le contexte des Baronnies et compte tenu des actions à mettre en œuvre.</p>	
Description de l'action	<p>L'animateur aura pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre des actions contractuelles et non contractuelles proposées par le Docob (cf. fiche action GPE-1-3-4-5-6-7-8 et PAF-1-2-3-4-5-6), avec le recensement et la prise de contact avec les signataires potentiels, l'assistance technique et administrative aux signataires puis le suivi et la synthèse des contrats, et enfin le contrôle. - l'amélioration des connaissances et le suivi scientifique (cf. fiche action GPE-2), - la communication, la sensibilisation et l'information (cf. fiches action SPQ-1-2-3), - l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences (cf. fiche action AG-3), - la gestion administrative et financière et l'animation de la gouvernance du site (présente fiche action AG-1 : 15j/an) : il s'agit ici d'assurer la gestion financière, administrative, institutionnelle et partenariale dans le cadre du Copil et des éventuels groupes de travail mis en place. Cette mission peut comprendre des mesures transversales, notamment la mise en place d'une démarche éco-responsable dans le cadre de l'animation. - la diffusion et la signature de la charte (présente fiche action AG-1 : temps de mise en œuvre dégressif au début puis temps de suivi) : il s'agit ici de diffuser largement et d'expliquer la charte pour favoriser sa signature par le plus grand nombre, et d'accompagner les signataires prenant des engagements à la parcelle dans la réalisation de leur dossier. - Le suivi de la mise en œuvre du Docob et les bilans annuels (cf. fiche action AG-5). - la veille et les mises à jour juridiques, économiques et techniques du Docob (présente fiche action AG-1 : 3j/an en moyenne) : il s'agit ici de se tenir à jour sur les évolutions réglementaires liées à Natura 2000, de les analyser vis-à-vis du Docob et du territoire, de transmettre une information pré-traitée aux acteurs 	

	tout en tenant à leur disposition les informations source et de prendre les mesures adéquats d'adaptation pour l'animation du Docob.					
Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	NB. : Pour cette action, le calendrier ci-dessous ne reprend que les sous-actions qui ne sont pas déjà intégrées et détaillées dans d'autres fiches-action.					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	e- gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site (Copil)					
	15 j.	15 j.	15 j.	15 j.	15 j.	15 j.
	f- la diffusion et la signature de la charte					
	8 j.	8 j.	6 j.	4 j.	2 j.	2 j.
	g- veille et mises à jour juridiques, économiques et techniques du Docob					
	3 j.	3 j.	3 j.	3 j.	3 j.	3 j.
<i>Total / an</i>						
	26 j.	26 j.	24 j.	22 j.	20 j.	20 j.
Suivi-évaluation	<p>Indicateurs de moyens Temps passés sur le poste animation Nombre de Copil organisés</p> <p>Indicateurs de résultat Synthèse globale des bilans annuels Avis du Copil sur ces bilans</p>					
Cohérence	Cahier des charges ATEN des Docob ; circulaire Natura 2000 du 27 avril 2012					
Partenaires et mise en œuvre	Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, Vautours en Baronnies, et autres partenaires si nécessaire					
Financements envisagés	Type de financement		Descriptif et coûts des actions (si connu)			
	Budget d'animation		180 jours d'animation			
	Contrats Natura 2000		/			
	Autres		/			

3.4.2 Conventions de partenariats

Action AG-2	Organiser et animer un travail collaboratif entre l'animateur du Docob, les naturalistes et les autres acteurs locaux, dans le cadre de conventions de partenariat	Priorité 3
Objectifs de gestion	OG6. Eviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction OG9. Partager l'information et sensibiliser au sujet de la conservation de l'avifaune sur la ZPS	
Espèces justifiant l'action	Toutes les espèces, particulièrement les vautours et les autres grands rapaces	
Localisation	Ensemble de la ZPS	
Contexte et objectif	<p>La situation actuelle dans les Baronnies est favorable au développement des populations de vautours et autres grands rapaces. Ces espèces sont très sensibles au dérangement tout au long de leur cycle de reproduction. Le niveau actuel de dérangement est réduit, sans que le risque ne soit effacé. Les activités concernées sont toutes celles qui peuvent jouer sur la quiétude de sites de reproduction des espèces à enjeu du site et principalement des vautours et autres grands rapaces. Des mesures d'évitement et d'atténuation des risques sont déjà mises en place par les pratiquants de certaines activités et sur certains sites : panneaux de sensibilisation et d'information, marquage en bas de voies d'escalade, sites internet avec indication des zones à ne pas survoler, etc. Ces actions sont à capitaliser, à amplifier et à généraliser à l'ensemble des activités de pleine nature et au-delà, à toutes les activités susceptibles de nuire à la quiétude de certains secteurs utilisés pour la nidification.</p> <p>Cette démarche inclue plusieurs acteurs ayant vocation à être des partenaires et plusieurs actions de nature différente. Il est important que cela soit organisé et clarifié, afin que chacun ait une vision claire de ce qu'il doit faire et de ce que ses partenaires font de leur côté.</p> <p>L'objectif de cette action est donc de formaliser et organiser le partage d'informations et les engagements réciproques de chacun, sous forme de conventions de partenariat. Cette formalisation permettra de clarifier les tâches et engagements de chacun et de faciliter leur mise en œuvre dans la durée. Leur vocation finale est de rapprocher les acteurs et de fluidifier et densifier leur collaboration.</p> <p>Cette action est à relier potentiellement à l'ensemble des actions partenariales.</p>	
Description de l'action	<p>Identification conjointe des acteurs et structures à même de porter les conventions : la première étape est que les structures intéressées et en capacité d'agir et de fédérer ou sensibiliser les pratiquants s'identifient et se rapprochent de l'animateur du Docob pour définir le contenu précis de chaque convention.</p> <p>Elaborer et signer les conventions de partenariat. Les conventions seront adaptées à des objectifs particuliers et élaborées en étroite collaboration entre les signataires : animateur Natura 2000, association(s) naturaliste(s) locale(s) et acteurs des activités concernées. Elles devront inclure les actions prévues en commun, sans empêcher que d'autres actions soient menées ensuite, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation à l'application de pratiques limitant les atteintes à la quiétude des espèces cibles (cf. fiche action SAQ1) ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Les aménagements ou ré-aménagements de sites de pratique jugés nécessaires sur la base d'une analyse partagée, incluant un diagnostic de terrain (cf. fiche action SAQ2) ; - Les actions spécifiques liées à l'organisation d'évènements d'ampleur en milieu naturel (cf. fiche action SAQ3) ; - Les actions d'animation, de mise en œuvre et de suivi des conventions, dont des réunions régulières (bi ou tri-annuelles), la tenue d'un carnet de bord de suivi des actions (simple et pratique), l'instauration d'un point d'ordre du jour dans les assemblées générales des partenaires, etc. <p>Une première convention a été mise en place fin 2013 entre l'ONF et Vautours en Baronnie. Elle pourra servir d'exemple et d'inspiration pour la mise en place des suivantes.</p>					
Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Identification des acteurs et préparation des conventions 3x3 = 9 j.					
	Animation et suivi des conventions de partenariat 3x2 = 6 j.					
	<i>Total / an :</i>					
	15 j.	21 j.	27 j.	18 j.	18 j.	18 j.
Suivi-évaluation	<p>Indicateurs de moyens Nombre de conventions de partenariat signées</p> <p>Indicateurs de résultat Collaboration soutenue, régulière et de qualité avec interactions et bénéfiques à double sens</p>					
Cohérence	Documents cadre des partenaires ; autres conventions de partenariat existantes et tout document relié					
Partenaires et mise en œuvre	Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, Vautours en Baronnie et autres partenaires si nécessaire (notamment Conseil général, associations, clubs, fédérations, ACCA, ONF, CRPF, propriétaires forestiers, ingénierie SMBP)					
Financements envisagés	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)				
	Budget d'animation	180 jours d'animation (hypothèse de travail : 9 conventions signées au bout de 3 ans au rythme de 3/an)				
	Contrats Natura 2000	/				
	Autres	/				

3.4.3 Appui aux études d'incidence

Action AG-3	Assurer une assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences					Priorité 3
Objectifs de gestion	Transversal					
Espèces justifiant l'action	Toutes les espèces du site sont concernées					
Localisation	Ensemble de la ZPS					
Contexte et objectif	Dans le cadre de ses missions, la structure animatrice est chargée de faciliter l'application du régime d'évaluation des incidences. L'objectif de cette action est donc d'apporter le soutien nécessaire aux acteurs locaux dans l'application du régime des incidences.					
Description de l'action	<p>L'animateur Natura 2000 a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site, - de communiquer les inventaires et toute donnée nécessaire à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables, - de réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000, - de répondre aux demandes des administrations sur des dossiers d'études d'incidences Natura 2000 concernant le site. <p>Ces tâches prendront moins de temps à force d'être répétées.</p>					
Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	5 j.	5 j.	5 j.	5 j.	5 j.	5 j.
	<i>Total / an</i>					
Suivi-évaluation	<p>Indicateurs de moyens Nombre d'études d'incidence appuyées par l'animateur et temps passé</p> <p>Indicateurs de résultat Suites données aux études d'incidence</p>					
Cohérence	Cahier des charges ATEN des Docob ; décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 ; circulaire Natura 2000 du 27 avril 2012					
Partenaires et mise en œuvre	Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, Vautours en Baronnies et autres partenaires si nécessaire					
Financements envisagés	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)				
	Budget d'animation	60 jours d'animation				
	Contrats Natura 2000	/				
	Autres	/				

3.4.4 Suivi-évaluation du DOCOB

Action AG-4	Réaliser le suivi-évaluation du Docob et des résultats atteints	Priorité 3																		
Objectifs de gestion	Transversal																			
Espèces justifiant l'action	Toutes les espèces du site sont concernées																			
Localisation	Ensemble de la ZPS																			
Contexte et objectif	<p>Dans le cadre de ses missions, la structure animatrice est chargée du suivi-évaluation du Docob.</p> <p>Pour ce faire, toutes les actions du Docob comportent des indicateurs de moyens pour suivre leur niveau de mise en œuvre et des indicateurs de résultats pour suivre leur efficacité. Le temps de récolte des données pour ces indicateurs sont compris dans chacune des actions.</p> <p>L'objectif de cette action est donc de réaliser le suivi-évaluation du Docob en remplissant son tableau de bord (joint ci-dessous) et de l'utiliser pour le pilotage via le Copil.</p>																			
Description de l'action	<p>Remplir annuellement le tableau de bord du Docob (présenté en Annexe 6) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rassembler dans le tableau de bord les valeurs numériques ou qualitatives (description) des indicateurs de moyens et de résultats (étant entendu que certains indicateurs de résultats, comme les suivis de certaines espèces, ne sont pas renseignés chaque année) ; - En effectuer l'interprétation ou le commentaire ; - Noter les changements de contexte ou les événements marquants de l'année ; - Rédiger en bilan annuel une synthèse globale sur les actions réalisées et les actions mises en œuvre. Cette synthèse évalue notamment l'importance ou l'intérêt de modifier l'approche du Docob sur certains points, en intégrant les éventuelles modifications substantielles de contexte et le suivi de la mise en œuvre et des résultats. <p>Communiquer annuellement ces résultats et l'analyse qui en est faite au Copil et proposer le cas échéant les adaptations du Docob et de son plan d'action jugés utiles. Reporter l'avis et les décisions éventuelles du Copil dans le carnet de bord.</p> <p>Compiler et archiver ces tableaux, ces analyses et les échanges et décisions du Copil et remettre l'ensemble en fin de Docob à l'évaluateur.</p> <p>Préparer et participer à l'évaluation finale du Docob : termes de référence et procédure de sélection de l'évaluateur, puis investissement dans l'évaluation (suivi, fourniture d'information, partage des analyses, etc.).</p>																			
Calendrier de mise en œuvre et temps indicatifs d'animation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"><i>Total / an</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8 j.</td> <td style="text-align: center;">3 j.</td> <td style="text-align: center;">3 j.</td> <td style="text-align: center;">3 j.</td> <td style="text-align: center;">5 j.</td> <td style="text-align: center;">10 j.</td> </tr> </tbody> </table>		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	<i>Total / an</i>						8 j.	3 j.	3 j.	3 j.	5 j.	10 j.
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6															
<i>Total / an</i>																				
8 j.	3 j.	3 j.	3 j.	5 j.	10 j.															

Suivi-évaluation	<p>Indicateurs de moyens Tableau de bord rempli annuellement</p> <p>Indicateurs de résultat Utilisation effective du suivi-évaluation pour le pilotage du Docob (en Copil notamment) et son évaluation finale</p>								
Cohérence	Cahier des charges ATEN des Docob ; circulaire Natura 2000 du 27 avril 2012								
Partenaires et mise en œuvre	Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes concernées, Vautours en Baronnies et autres partenaires si nécessaire								
Financements envisagés	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="429 611 715 645">Type de financement</th> <th data-bbox="722 611 1417 645">Descriptif et coûts des actions (si connu)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="429 656 715 689">Budget d'animation</td> <td data-bbox="722 656 1417 689">60 jours d'animation</td> </tr> <tr> <td data-bbox="429 701 715 734">Contrats Natura 2000</td> <td data-bbox="722 701 1417 734">/</td> </tr> <tr> <td data-bbox="429 745 715 779">Autres</td> <td data-bbox="722 745 1417 779">/</td> </tr> </tbody> </table>	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)	Budget d'animation	60 jours d'animation	Contrats Natura 2000	/	Autres	/
Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)								
Budget d'animation	60 jours d'animation								
Contrats Natura 2000	/								
Autres	/								

4 - SYNTHÈSE DES ACTIONS

Nature de la mesure	N°	Titre	Priorité	Objectifs de gestion	Objectifs de Développement Durable	Espèces visées	Financement envisagé	Nbr jours animation	Coûts annexes (€)	Type de mission d'animation
Gestion et Protection des espèces (GPE)	1	Réintroductions	1	OG-1	ODD-1	Vautour moine (A079), Gypaète barbu (A076)	Natura 2000 et/ou MAEC	90		Gestion et contractualisation
	2	Suivis scientifiques	1	OG-8-9-10	ODD-1-7	Toutes les espèces	Budget d'animation	170	170000 <i>si bureau d'études</i>	Gestion et contractualisation
	3	Placettes d'équarrissage	2	OG-1	ODD-1	Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Gypaète barbu (A076), Aigle royal (A091), Vautour fauve (A078), Milan noir (A073)	Budget d'animation; Natura 2000 et/ou MAEC	50		Gestion et contractualisation
	4	Aménagements faunistiques	3	OG-1	ODD-1	Aigle royal (A091), Bruant ortolan (A379), Fauvette orphée (A306), Pipit rousseline (A255), Circaète Jean-le-Blanc (A080), Grand-duc d'Europe (A215), Monticole de roche (A280), Petit-duc scops (A214), Torcol fourmilier (A233), Alouette lulu (A246), Engoulevent d'Europe (A224), Fauvette pitchou (A302), Pie-grièche écorcheur (A338)	Budget d'animation; Natura 2000 et/ou MAEC	21		Gestion et contractualisation
	5	Biocides à usage non agricole	3	OG-7-9	ODD-1-6-7	Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Gypaète barbu (A076), Aigle royal (A091), Bruant ortolan (A379), Pipit rousseline (A255), Vautour fauve (A078), Fauvette orphée (A306), Faucon pèlerin, Bondrée apivore (A072), Grand-duc d'Europe (A215), Petit-duc scops (A214), Torcol fourmilier (A233), Monticole de roche (A280), Alouette lulu (A246), Engoulevent d'Europe (A224), Fauvette pitchou (A302), Pie-grièche écorcheur (A338), Caille des blés (A113), Martinet à ventre blanc (A228)	Budget d'animation ; budget des communes ou CG	14		Diffusion, concertation, communication, sensibilisation

Nature de la mesure	N°	Titre	Priorité	Objectifs de gestion	Objectifs de Développement Durable	Espèces visées	Financement envisagé	Nbr jours animation	Coûts annexes (€)	Type de mission d'animation
	6	Lignes électriques aériennes	2	OG-7	ODD-1-4	Vautour moine(A079), Vautour percnoptère (A077), Gypaète barbu (A076), Aigle royal (A091), Vautour fauve (A078), Bondrée apivore (A072), Circaète Jean-le-Blanc (A080), Grand-duc d'Europe (A215), Petit-duc scops (A214), Milan noir (A073)	Budget d'animation et Natura 2000	20		Gestion et contractualisation
	7	Survol aérien	2	OG-7-9	ODD-1-4-7	Vautour moine(A079), Vautour percnoptère (A077), Gypaète barbu (A076), Aigle royal (A091), Vautour fauve (A078), Faucon pèlerin, : Bondrée apivore (A072), Circaète Jean-le-Blanc (A080), Grand-duc d'Europe (A215), Milan noir (A073)	Budget d'animation	35		Diffusion, concertation, communication, sensibilisation
Sensibilisation, Prévention, Quiétude (SPQ)	1	Information et sensibilisation	1	OG-6-9-10	ODD-1-7	Toutes les espèces, particulièrement les vautours et les autres grands rapaces	Budget d'animation; Natura 2000 et/ou MAEC	202		Diffusion, concertation, communication, sensibilisation
	2	Aménagements fréquentation	2	OG-6-9-10	ODD-1-3-7	Toutes les espèces, particulièrement les vautours et les autres grands rapaces	Budget d'animation; Natura 2000 et/ou MAEC	68		Diffusion, concertation, communication, sensibilisation
	3	Evènementiel	1	OG-6-9-10	ODD 1-3-7	Toutes les espèces, particulièrement les vautours et les autres grands rapaces	Budget d'animation	60		Diffusion, concertation, communication, sensibilisation
Pastoralisme, Agriculture, Forêt (PAF)	1	Animation pastorale	1	OG-2-3-9	ODD-1-2	Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Gypaète barbu (A076), Aigle royal (A091), Bruant ortolan (A379), Pipit rousseline (A255), Vautour fauve (A078), Fauvette orphée (A306), Bondrée apivore (A072), Circaète Jean-le-Blanc (A080), Grand-duc d'Europe (A215), Petit-duc scops (A214), Torcol fourmilier (A233), Alouette lulu (A246), Engoulevent d'Europe (A224), Fauvette pitchou (A302), Pie-grièche écorcheur (A338), Milan noir (A073)	Budget d'animation	42		Diffusion, concertation, communication, sensibilisation

4 - Synthèse des actions

Nature de la mesure	N°	Titre	Priorité	Objectifs de gestion	Objectifs de Développement Durable	Espèces visées	Financement envisagé	Nbr jours animation	Coûts annexes (€)	Type de mission d'animation
Pastoralisme, Agriculture, Forêt (PAF)	2	Maintien unités pastorales	1	OG-2-3-9	ODD-1-2	Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Gypaète barbu (A076), Aigle royal (A091), Bruant ortolan (A379), Pipit rousseline (A255), Vautour fauve (A078), Fauvette orphée (A306), Bondrée apivore (A072), Circaète Jean-le-Blanc (A080), Grand-duc d'Europe (A215), Petit-duc scops (A214), Torcol fourmilier (A233), Alouette lulu (A246), Engoulevent d'Europe (A224), Fauvette pitchou (A302), Pie-grièche écorcheur (A338), Milan noir (A073)	Budget d'animation; Natura 2000 et/ou MAEC	64	30 000	Gestion et contractualisation
	3	Ouverture de milieux	2	OG-2-3-9	ODD-1-2	Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Gypaète barbu (A076), Aigle royal (A091), Bruant ortolan (A379), Pipit rousseline (A255), Vautour fauve (A078), Fauvette orphée (A306), Bondrée apivore (A072), Circaète Jean-le-Blanc (A080), Grand-duc d'Europe (A215), Petit-duc scops (A214), Torcol fourmilier (A233), Alouette lulu (A246), Engoulevent d'Europe (A224), Fauvette pitchou (A302), Pie-grièche écorcheur (A338), Milan noir (A073)	Budget d'animation; Natura 2000 et/ou MAEC	16		Gestion et contractualisation
	4	Biocides agricoles	3	OG-3-7-9	ODD-1-6	Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Gypaète barbu (A076), Aigle royal (A091), Bruant ortolan (A379), Pipit rousseline (A255), Vautour fauve (A078), Fauvette orphée (A306), Bondrée apivore (A072), Grand-duc d'Europe (A215), Petit-duc scops (A214), Torcol fourmilier (A233), Monticole de roche (A280), Alouette lulu (A246), Engoulevent d'Europe (A224), Fauvette pitchou (A302), Pie-grièche écorcheur (A338), Caille des blés (A113), Martinet à ventre blanc (A228)	Budget d'animation; Natura 2000 et/ou MAEC	15		Diffusion, concertation, communication, sensibilisation
	5	Libre évolution forestière	1	OG-5	ODD-1-5	Vautour moine (A079), Chouette de Tengmalm (A223), Pic noir (A236), Bondrée apivore (A072), Circaète Jean-le-Blanc (A080), Engoulevent d'Europe (A224)	Budget d'animation; Natura 2000 et/ou MAEC	100		Gestion et contractualisation
	6	Biodiversité forestière	3	OG-4	ODD-1-5	Vautour moine (A079), Chouette de Tengmalm (A223), Pic noir (A236), Bondrée apivore (A072), Circaète Jean-le-Blanc (A080), Engoulevent d'Europe (A224)	Budget d'animation; Natura 2000 et/ou MAEC	60		Gestion et contractualisation

Nature de la mesure	N°	Titre	Priorité	Objectifs de gestion	Objectifs de Développement Durable	Espèces visées	Financement envisagé	Nbr jours animation	Coûts annexes (€)	Type de mission d'animation
Animation, Gestion (AG)	1	Animation et suivi Docob	2	transversal	transversal	Toutes les espèces	budget d'animation	138		Suivi, bilan et évaluation
	2	Conventions de partenariat	3	transversal	ODD-1-3-7	Toutes les espèces	budget d'animation	117		Gestion et contractualisation
	3	Appui aux études d'incidence	3	transversal	transversal	Toutes les espèces	budget d'animation	30		Veille et conseil évaluation des incidences
	4	Suivi-évaluation du Docob	3	transversal	transversal	Toutes les espèces	budget d'animation	32		Suivi, bilan et évaluation

Tableau 9: Synthèse des actions du DOCOB

- Les temps d'animation par année sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le total sur 6 ans se porte à 1 344 jours, soit **1,07 Equivalent Temps Plein pendant 6 ans** en comptant 210 j/an travaillés.

4 - Synthèse des actions

Actions du Docob			Budget d'animation en jours par année de mise en œuvre						Total par action
N°	Titre	Priorité	1	2	3	4	5	6	1344
GPE-1	Réintroductions	1	15	15	15	15	15	15	90
GPE-2	Suivis scientifiques	1	35	27	27	27	27	27	170
GPE-3	Placettes d'équarrissage	2	14	10	8	8	6	4	50
GPE-4	Aménagements faunistiques	3		6	4	4	6	1	21
GPE-5	Biocides à usage non agricole	3	5	2	2	2	2	1	14
GPE-6	Lignes électriques aériennes	2	2	5	5	5	2	1	20
GPE-7	Survol aérien	2	5	12	12	2	2	2	35
SPQ-1	Information et sensibilisation	1	27	36	36	36	36	31	202
SPQ-2	Aménagements fréquentation	2	11	12	17	17	7	4	68
SPQ-3	Evènementiel	1	10	10	10	10	10	10	60
PAF-1	Animation pastorale	1	5	8	8	8	8	5	42
PAF-2	Maintien unités pastorales	1	16	21	21	2	2	2	64
PAF-3	Ouverture de milieux	2	5	5	2	2	1	1	16
PAF-4	Biocides agricoles	3	6	2	2	2	2	1	15
PAF-5	Libre évolution forestière	1	25	20	20	15	10	10	100
PAF-6	Biodiversité forestière	3	10	10	10	10	10	10	60
AG-1	Animation et suivi Docob	2	26	26	24	22	20	20	138
AG-2	Conventions de partenariat	3	15	21	27	18	18	18	117
AG-3	Appui aux études d'incidence	3	5	5	5	5	5	5	30
AG-4	Suivi-évaluation du Docob	3	8	3	3	3	5	10	32
<i>moyenne</i> 2,00			245,0	256,0	258,0	213,0	194,0	178,0	1344,0

Tableau 10: Bilan annuel des temps d'animation par action

